UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Le vécu psychoaffectif d'un enfant emprisonné : cas des mineurs emprisonnés à la prison centrale de Mpimba

Manirambona, Elie; Sous la Direction du : Professeur Paul NKUNZIMANA

2012
UB, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1142

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DE PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES DE L'EDUCATION

DEPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE

B.P 1440
Tél. 22 23 4804

LE VECU PSYCHOAFFECTIF D'UN ENFANT EMPRISONNE : Cas des mineurs emprisonnés à la Prison centrale de Mpimba

Par :

Elie MANIRAMBONA

Sous la Direction du :

Professeur Paul NKUNZIMANA

Mémoire présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du grade de **Licencié en Psychologie**

Option : Psychologie Clinique et Sociale

Bujumbura, Avril 2012

« Si l'emprisonnement dans sa conception actuelle est une mesure concevable sur le plan de la protection sociale, il est un leurre dans la conception d'un traitement. »

(Lemay, 1973, p.514)

DEDICACE

A notre famille,

A tous les enfants qui gisent sous les verrous,

A tous ceux qui nous sont chers.

REMERCIEMENTS

Au seuil de ce travail, l'honneur nous échoit d'exprimer nos sincères sentiments de gratitude à l'endroit de toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à sa réalisation.

Une marque de reconnaissance va à l'endroit du professeur Paul NKUNZIMANA qui, en dépit de ses multiples responsabilités, a accepté de diriger ce Mémoire. Son dévouement au travail, ses remarques très constructives et ses suggestions nous ont été d'une contribution inégalable dans l'orientation de nos réflexions.

A tous nos éducateurs et enseignants, depuis ceux de l'école primaire jusqu'à ceux de l'Université du Burundi, plus particulièrement à tous les professeurs de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education pour nous avoir inculqué une formation humaine et intellectuelle, nous exprimons nos sincères sentiments de gratitude.

Que nos chers parents qui n'ont jamais cessé de nous témoigner amour et intérêt qu'ils attachaient à la réussite de nos études, trouvent ici le couronnement de leurs efforts. Que ce travail leur fasse honneur et nous leur disons sincèrement merci.

Nous tenons à remercier, toutes les personnes qui nous ont fourni une documentation nécessaire, les autorités carcérales qui nous ont permis d'avoir accès à notre milieu d'enquête et tous nos enquêtés sans qui, ce travail n'aurait pas été ce qu'il est maintenant.

Nous remercions avec un accent spécial toutes les personnes morales et physiques qui nous ont soutenu moralement et matériellement à la réalisation du présent travail. Que les familles Joachim HATUNGIMANA, Célestin NGENDAKUMANA, Egide NDAYIKUNZE, Martin MANIRAMBONA, Bernard MUKEKWA, le Centre Jeunes Kamenge, nos amis Emmanuel NSABIMANA, Emmanuel KWIZERA, Léandre NDAYISHIMIYE, Guillaume SIBOMANA, notre grande sœur Francine MBONIHANKUYE et les membres de l'Association pour le Développement Communautaire (A.DE.CO), trouvent ici l'honneur de ce pas franchi.

A tous ceux qui ne sont pas personnellement évoqués dans ces lignes mais qui nous ont permis d'accomplir une tâche qu'il eût été impossible d'accomplir sans leur concours, nous leur disons sincèrement merci.

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AA : Année académique.
D.G.A.P : Direction Générale des Affaires Pénitentiaires.
Ed. : Editeur.
Eds : Editeurs.
ESF : Expansion Scientifique Française.
Et al. : Avec les autres collaborateurs.
FPSE : Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education.
Ibid. : Même auteur, même œuvre, même endroit.
L.G.D.J : Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence.
ONUB : Organisation des Nations-Unies au Burundi.
p. : Page.
pp : De la page…à la page…
P.U.F. : Presses Universitaires de France.
SIDA : Syndrome de l'Immunodéficience Humaine Acquise.
Sl : Sans lieu d'édition.
T. : Tome.
T.U : Temps Universel.
TV : Télévision.
VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine.
Vol.2 : Volume deux.
W.C. : Water Closed (toilette)

TABLE DES MATIERES **Page**

DEDICACE **i**
REMERCIEMENTS **ii**
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS **iii**
TABLE DES MATIERES **iv**

0. INTRODUCTION GENERALE **1**

0.1. Justification du choix du sujet 3
0.2. Délimitation du sujet 4

PREMIERE PARTIE: CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE **5**

CHAPITRE I : ELUCIDATION DES CONCEPTS – CLES **6**

1.1. Le mineur 6
1.2. La prison 7
1.3. Les sévices 10
1.4. La personnalité 11
1.5. Le vécu psychoaffectif 13

CHAPITRE II : APPROCHE PSYCHOSOCIALE DE LA VIE EN PRISON **15**

2.1. Les loisirs en prison 15
2.1.1. Rôle des activités culturelles 16
2.1.2. Rôle des visites en milieu carcéral 17
2.1.3. Apport des jeux dans la cohésion sociale 18
2.2. La formation professionnelle en milieu carcéral 19
2.3. L'image de soi d'un mineur incarcéré 20
2.4. Les pratiques perverses et déviantes en milieu carcéral 22
2.4.1. L'homosexualité et la masturbation 22
2.4.2. La prostitution et le viol 24
2.4.3. L'alcoolisme et la toxicomanie 25

CHAPITRE III : DU DOMAINE RELATIONNEL EN PRISON 27

3.1. L'interaction psychosociale entre codétenus 27
3.1.1. La hiérarchie latéro-verticale entre codétenus 28
3.1.2. L'agressivité en milieu carcéral 29
3.2. Le microsystème carcéral 31
3.3. Interrelations entre détenus et visiteurs 33

CHAPITRE IV : LES CONDITIONS DE VIE DES MINEURS EN PRISON 35

4.1. Les mineurs prévenus 35
4.2. Les mineurs condamnés 37
4.3. Les sévices physiques 39
4.4. Les sévices sexuels 41
4.5. Les sévices psychologiques 42

CHAPITRE V : PROBLEMATIQUE ET CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES 44

5.1. Problématique 44
5.2. Objectifs de recherche 47
5.2.1. Objectif général 47
5.2.2. Objectifs spécifiques 47
5.3. Méthode et techniques de recherche 47
5.3.1. Méthode qualitative 47
5.3.2. L'enquête par l'observation directe 49
5.3.3. L'enquête par l'entretien semi-directif 50
5.4. Milieu et population d'enquête 51
5.5. Travail de terrain 53
5.5.1. Préenquête 53
5.5.2. Technique du choix des enquêtés et déroulement de l'enquête 56
5.6. Contraintes méthodologiques 59

DEUXIEME PARTIE: PRESENTATION DES CAS, ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS 61

CHAPITRE VI : PRESENTATION DES CAS 62

6.1. CAS AR 62
6.2. CAS RE 63
6.3. CAS LI 65
6.4. CAS NI 66
6.5. CAS MI 68
6.6. CAS FL 70

CHAPITRE VII : LES SENTIMENTS EPROUVES PAR L'ENFANT EMPRISONNE 72

7.1. Le sentiment de non-valeur 72
7.2. L'angoisse d'abandon 73
7.3. L'injustice et la persécution 74
7.4. Le sentiment de jalousie 76
7.5. La frustration et la douleur morale 78

CHAPITRE VIII : ATTITUDE PERCEPTIVE DE SOI ET DU MONDE INTRA ET EXTRA CARCERAL 80

8.1. L'image négative de la prison 80
8.2. La carence familiale, source de tensions psychiques 81
8.3. Le rejet des enfants emprisonnés 83
8.4. Le réconfort matériel, une condition d'adaptation à la vie carcérale 85
8.5. La perception stigmatisée 86

CHAPITRE IX : LES STRUCTURES PSYCHOPATHOLOGIQUES 88

9.1. Les troubles obsessionnels 88
9.2. Les troubles du comportement 90

9.3. Le syndrome de dépersonnalisation 91
9.4. Le refoulement comme mode de défense à la frustration carcérale 93
9.5. L'attitude autistique 95

CHAPITRE X : LE MINEUR DETENU ET SES PERSPECTIVES PSYCHOSOCIALES 97

10.1. La prison, une machine aliénante 97
10.2. L'oisiveté carcérale, une atteinte à la réinsertion socio-professionnelle 99
10.3. L'attente d'une libération messianique 101
10.4. Le système judiciaire, facteur du reclassement social 103

CONCLUSION GENERALE 106

SUGGESTIONS 109

BIBLIOGRAPHIE 111

ANNEXES 115

0. INTRODUCTION GENERALE

Toute société a des principes de base et des normes qu'elle a établis en son sein et qui la régissent pour son ordre et un bon fonctionnement de toutes ses institutions.
C'est la société elle-même qui a créé la prison avec comme finalités essentielles, *« la fonction d'élimination provisoire, qui doit assurer la protection du corps social, et la fonction de réadaptation, qui a pour objectif le reclassement social des condamnés. »* (Screvens et al. 1978, p. 7).
Ces finalités de la création de la prison traduisent le pouvoir de coercition de la machine à casser et à mâter toute résistance en vue d'un meilleur redressement des délinquants.
Ainsi, la prison étant une institution instaurée et aménagée pour assurer l'hygiène sociale, c'est-à-dire qu'elle écarte de la société tout délinquant, en vue de préserver l'ordre social. Rousseau (2001, pp. 74-75) montre que les délinquants sont à éliminer. Il précise que « *tout malfaiteur attaquant le droit social devient par ses forfaits rebelle et traître à la partie, il cesse d'en être membre en violant ses lois, et même, il lui fait la guerre. Alors la conservation de l'Etat est incompatible avec la sienne, il faut qu'un d'eux périsse, et quand on fait mourir le coupable, c'est moins comme citoyen que comme ennemi.*»

Chez une personne adulte, la rumeur d'une probable arrestation est suivie d'une fuite au cas où l'occasion se présente. La peine d'emprisonnement se remarque donc comme castrateur. Ainsi, pour quiconque est donc contraint d'y séjourner, l'angoisse ne peut qu'être une des réactions, d'autant plus que les répercussions de l'emprisonnement sont assez nombreuses tant immédiatement qu'à l'échéance de la peine.
La contradiction de sa finalité est soulignée par Moumen-Marcoux (1998, p. 137) quand elle affirme que *« la prison est une galère, même si elle est un outil de régulation pour la société. Celles et ceux qui l'ont connue en sont marqués à vie, d'autant plus que la plupart traînent derrière eux des années de marginalisation plus ou moins prononcée. »*
Cependant, l'emprisonnement marque le début d'un processus de marginalisation qui entache la vie durant de l'individu cible.

La question de l'emprisonnement inquiète plus d'uns. Criminologues, juristes, psychologues, psychiatres, etc. ne s'imaginent de la même manière l'importance et les retombées de l'incarcération sur la vie psychique de l'enfant détenu. C'est certes que la délinquance juvénile indique l'échec da la société à l'égard du mineur. Toutefois, si juste et si

importante que l'incarcération puisse paraître pour les uns, le psychologue ne pourrait pas s'accommoder de trouver dans l'emprisonnement des mineurs, une panacée pour leur rééducation étant donnée la différence significative de la prison par rapport au milieu socio-éducatif d'origine.

La peine d'emprisonnement pour une personne immature, ne peut qu'être une lourde peine au point d'amoindrir ses capacités de raisonnement et de projection dans l'avenir et ainsi accentuer les probabilités de récidive. Les pratiques de la prison, l'organisation des relations interpersonnelles et les conditions de vie en prison diffèrent de façon significative de leurs milieux sociaux d'origine et alimentent, dès lors, le déséquilibre psychoaffectif surtout lorsqu'elles croisent une personnalité immature comme celle d'un mineur.
Cependant, ces enfants appelés à croître dans une prison, sont *ipso facto* prédisposés à un type de comportement particulier, imprégné des caractéristiques physiques, sociales et psychologiques de ce milieu psychopathogène, ce qui fait de ces enfants des personnes en risque. Ceci pour dire que des mineurs dont les conditions d'existence sont susceptibles de compromettre leur santé, leur moralité, leur sécurité et/ou leur éducation, deviennent vulnérables.

Notre travail a été subdivisé en deux parties où, dans la première qui cadre avec la partie théorique et méthodologique, il nous a été judicieux d'élaborer un cadre de référence constitué d'un support théorique qui nous a permis de clarifier les orientations de notre travail ; les références dans le texte ainsi que la liste bibliographique étant élaborées selon les normes internationales codifiées par l'American Psychological Association (APA) .Nous avons aussi décrit la méthodologie suivie ainsi que les techniques que nous avons utilisées pour l'atteinte des objectifs de recherche.

La deuxième partie quant à elle, a été consacrée à la présentation des cas, à l'analyse et à l'interprétation des résultats de recherche. Ceux-ci font état de diversité des sentiments qu'éprouve l'enfant emprisonné, de la manière dont ce dernier se perçoit lui-même et perçoit le monde intra et extra carcéral, des éventuelles structures psychopathologiques qu'il développe en prison ainsi que d'une projection psychosociale diffuse de sa part. Le travail se clôture par une conclusion générale à partir de laquelle nous avons dégagé des suggestions à l'endroit des intervenants sociaux dans le but d'amender les conditions judiciaires et carcérales, en vue de renforcer la finalité de la prison au regard du mineur détenu.

0.1. Justification du choix du sujet

La question pénale a toujours été complexe à telle enseigne que vouloir l'embrasser d'un seul coup d'œil et dans toute son entièreté, conduirait à des égarements. Pour ce, il ne serait pas surprenant d'entreprendre une étude portant sur le « *vécu psychoaffectif* » d'un enfant emprisonné, au moment où la population carcérale, dans son ensemble est complexe et multiple.

En effet, le choix de ce sujet n'a pas été un fait hasardeux, irraisonné ou brusque. Il s'agit d'une recherche scientifique dont le questionnement sur le fait social, en l'occurrence l'emprisonnement, nous a été d'une véritable préoccupation. D'emblée, le choix de ce sujet nous a été inspiré par diverses connaissances reçues au cours du processus de formation universitaire en Psychologie, plus spécialement à travers les échanges en classe, les travaux dirigés sur la délinquance juvénile ainsi que des travaux antérieurs réalisés sur les prisons.

Le choix des mineurs ne renvoie en aucun cas à l'existence numérique prépondérante des garçons et des filles mineurs de plus que d'autres catégories de prisonniers. Bien au contraire, ce choix est le résultat des interrogations suscitées sur les détenus classés dans l'ensemble de la population dite spéciale, entre autres, les mineurs, les femmes et les vieillards. Il s'agit d'un choix inspiré du simple souci de connaître l'expérience que vivent les enfants en proximité des délinquants adultes, des récidivistes parfois et dont ils s'échangent l'expérience pénible du joug carcéral.

Dans son étude psychologique des difficultés rencontrées par les mineurs incarcérés, Ntiyankunze (2006) démontre que les problèmes que rencontrent les enfants emprisonnés ne sont pas particuliers par rapport à leurs codétenus adultes. Toutefois, étant donné que la sphère affective implique la sensation interne de l'individu lui-même, nous avons voulu, en choisissant un tel sujet, connaître les ressentiments des enfants dans les conditions même de détention.

En outre, des raisons non moins importantes nous ont motivé au sujet de la question de l'emprisonnement des mineurs ; ce sont sa médiatisation actuelle, les rencontres quotidiennes avec des personnes en costume pénal, l'expérience que nous racontent nos proches incarcérés et l'angoisse qu'engendre l'évocation des régimes pénitentiaires au Burundi. Toutes ces

considérations nous ont été d'une grande inspiration, étant donné le souci de connaître et de comprendre les retombées de la situation d'incarcération sur la vie affective d'un mineur, un individu à personnalité immature, voire à risque puisque étant une personnalité en quête d'une identité sociale.
Signalons, que le système fonctionnel de la prison, l'entassement de diverses personnalités délinquantes, voire criminelles, la carence affective qui règne en prison, nous ont tant motivé.

0.2. Délimitation du sujet

Les divers problèmes auxquels les prisonniers font face durant tout le processus d'incarcération sont dus à de multiples facteurs et sont variés. Cependant, cette étude n'avait pas la prétention d'analyser tous les problèmes que rencontrent les prisonniers. Il s'agit d'une étude portant sur le vécu psychoaffectif de l'enfant emprisonné.

La population carcérale, dans son ensemble, étant constituée de plusieurs sortes d'individus, à personnalités différentes, les uns ayant commis des délits, les autres des crimes (selon la gravité d'infraction commise) tandis que d'autres ne pouvant qu'être de purs innocents. Chacun des prisonniers ressent, de manière qui lui est particulière, la vie carcérale. C'est pourquoi notre étude a porté particulièrement sur les enfants emprisonnés dans le souci de comprendre leur vécu psychoaffectif dans les conditions précaires de détention. Pour cela, il ne s'agissait pas de considérer que tout enfant en prison pouvait faire partie de la population à l'étude, mais, seulement des personnes qui, sont tenues par la loi (code pénal burundais) comme étant mineures tant du côté de la responsabilité civile que de la responsabilité pénale, et que, pour des raisons variées, la justice est à leur poursuite, c'est-à-dire, des mineurs emprisonnés.

Notre recherche a exclu tout enfant (mineur) conçu et/ou né en prison, de même que tout individu qui, malgré qu'il ait été emprisonné sous une étiquette de « mineur », avait atteint l'âge de la majorité pénale.
Signalons, à toutes fins utiles, que notre étude s'est intéressée aux mineurs emprisonnés, prévenus ou condamnés, dont l'âge est compris entre quinze ans révolus et dix- huit ans, en vue d'étudier leur vécu psychoaffectif dans de telles conditions carcérales.

PREMIERE PARTIE :

CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

CHAPITRE I : ELUCIDATION DES CONCEPTS – CLES

Le lecteur du présent travail aurait des difficultés à comprendre la terminologie utilisée si nous étions passé sous silence l'élucidation des concepts polysémiques qui peuvent semer confusion, y compris par nous-mêmes, s'ils ne sont pas tenus dans leurs contextes et partant, être mal interprétés. Le but de cette conceptualisation tient des propos de Quivy et Campenhoudt (1995, p.120) qui précisent que « *la conceptualisation est plus qu'une simple définition terminologique. Elle constitue une construction abstraite qui vise à rendre compte du réel. A cette effet, elle ne retient pas tous les aspects de la réalité concernée mais seulement ce qui en exprime l'essentiel du point de vue du chercheur* ». Ainsi, des concepts tels le mineur, la prison, les sévices, la personnalité et le vécu psychoaffectif, ont constitué le fil conducteur de notre étude.

1.1. Le mineur

De tous les temps, chaque société a toujours été composée d'espèces humaines parmi lesquelles, il y a hiérarchie à travers les tranches d'âge. De la conception à la mort, toute personne passe successivement à travers différents stades de son développement, au cours desquels elle acquiert des statuts divers aux plans social et comportemental.

La notion de « *mineur* » dont il est question pour cette étude, étant l'une des étapes de la vie d'une personne qui incarne la période de sa jeunesse au cours de laquelle, la personne est couronnée de certaines incapacités telles que Carbonnier (1995, p.130) le mentionne dans sa considération : *« Le mineur est enveloppé d'incapacité, incapacité d'exercice qui se traduit par une diminution de son pouvoir d'agir. C'est une incapacité naturelle, chez le jeune enfant, artificielle chez le grand adolescent, proche de la majorité. »*

Nous remarquons à travers ces propos que le concept de « *mineur* » tient du fait d'une certaine immaturité psychophysique par rapport au développement cognitivo-comportemental de l'individu.

Au Burundi, comme partout ailleurs, ce concept prend, suivant les codes en vigueur, diverses considérations puisque la société tout en évoluant, change de modes de vie des gens, ce qui ne manque pas d'exercer une influence sur le type de comportement de ces derniers. Ainsi les codes s'ajustent à ce changement de comportements. En effet, la notion de « *mineur* » varie d'une société à l'autre et d'une époque à l'autre. Cette notion varie

significativement tant en matière pénale, civile que matrimoniale. Pour emprisonner un individu appelé « *mineur* », le juge prend référence à l'infraction commise, mais aussi à l'âge de l'infracteur. Ainsi, le code pénal burundais précise que *« les mineurs de moins de 15 ans sont pénalement irresponsables. Les infractions commises par ces derniers ne donnent lieu qu'à des réparations civiles.* » (Article 28)

Ce code poursuit : *« Lorsque l'auteur ou le complice d'une infraction est un mineur de quinze ans révolus et moins de dix-huit ans au moment de l'infraction, les peines sont prononcées ainsi qu'il suit :*

1° S'il devait encourir la peine de servitude pénale à perpétuité, il est condamné à une peine de 5 ans de servitude pénale.

2° S'il a encouru une condamnation à temps ou une peine d'amende, les peines pouvant être prononcées contre lui ne peuvent dépasser 4ans. » (Article 29)

Nous remarquons à travers ces articles, que la catégorie des mineurs constitue une cible de la population à indulgence à cause de l'immaturité psychique et ontogénique dans l'exercice de certains actes. Cependant, chaque enfant est *ipso facto* mineur. Néanmoins, la distinction de ces deux concepts tient compte de l'âge mais aussi de la catégorie considérée. En matière pénale, l'âge de la minorité est fixé par le code pénal burundais à 15 ans tandis que l'âge de la majorité est fixé à 18 ans. En matière matrimoniale, l'âge de la majorité diffère chez le garçon et chez la fille. Pour le garçon, 21 ans est l'âge minimum pour se marier tandis que pour la fille, 18 ans est l'âge minimum pour se marier.

Pour ce qui nous concerne, nous avons considéré la notion de « *mineur* » (emprisonné), comme tout enfant dont l'âge est compris entre 15 ans et 18 ans, et dont une situation actuelle pour lui étant l'emprisonnement, du fait que 15 ans étant un seuil minimal et 18 ans un seuil maximal pour que, toute personne incarcérée soit tenue pour mineure, et que, par conséquent, elle soit placée dans les catégories spécialisées de l'ensemble de la population carcérale.

1.2. La prison

Etymologiquement, la notion de prison vient du latin « *prisun* »ou « *prisum* », terme signifiant prise, capture. Selon Pédron (1995, p. 6), la prison « *a pour fonction d'assurer la mise à exécution des décisions judiciaires prononçant une peine privative de liberté ou*

ordonnant une incarcération provisoire et d'assurer la garde et l'entretien des personnes qui, dans les cas déterminés par la loi, doivent être placées ou maintenues en détention en vertu ou à la suite d'une décision de justice. »

La prison a toujours existé depuis longtemps, mais sa structure organisationnelle rénovée sous forme d'une institution, date d'une certaine époque. En effet, en Europe, Agulhon et ses collaborateurs (1980, p.33) dans leur étude, précisent que son existence est ancienne. Ils indiquent que *« l'enfermement était une réalité acquise depuis longtemps. Il était utilisé hors de la pénalité régulière et parfois en elle. Il a suffi de l'intégrer complètement au système pénal, pour que celui-ci bénéficie d'une institution toute préparée et pour que cette institution en retour perde l'arbitraire qu'on lui reprochait.* »
Nous constatons que de tous les temps, des gens qui contraignaient l'ordre social, tombaient d'une manière ou d'une autre, formellement ou informellement, sous le coup des sanctions les unes méritées, d'autres non proportionnelles à l'acte reproché aux coupables. Foucault (1975, p. 176) mentionne, en outre, qu'en Europe, *« jusqu'à la fin du 18e Siècle (...), les prisons servent essentiellement de lieu d'enfermement pour toutes sortes de marginaux, alors que les peines en vigueur consistent surtout dans les peines corporelles, pécuniaires, voire encore la peine de mort ».*

Toutefois, le Burundi connaissait à cette époque, d'autres formes de sanctions à infliger aux contrevenants à l'ordre social. D'après la tradition orale burundaise, une fille attrapée en flagrant délit d'adultère était sévèrement punie et chassée de la famille. Si elle se trouvait enceinte sans que le mariage n'ait été célébré, on lui enroulait une grosse pierre au cou et on la précipitait dans un ravin ou on la jetait dans une rivière profonde où elle mourrait noyée. Ces mesures pouvaient s'étendre jusqu'à sa famille tout entière (Gashaka, 1996, p. 23).

L'arrivée des colonisateurs a coïncidé avec la naissance de la prison sous le modèle que nous le voyons aujourd'hui. La prison s'impose comme une institution servant d'appareil étatique d'un système judiciaire de chaque pays, dans le cadre de punir et redresser des contrevenants aux normes et valeurs établies. Elle demeure à cet effet l'une des réponses institutionnelles des sociétés démocratiques à la criminalité. Des gens qui sont emprisonnés reçoivent une appellation telle que « *umunyororo* » (l'enchaîné), « *imbohe* » (un ligoté), « *umupfungwa* » (un détenu). Cette étiquette fait référence à la pratique esclavagiste et coloniale. Les négriers et les colons, après avoir capturé des autochtones, ceux-là les

ligotaient, puis les enchaînaient pour entreprendre un voyage sans bagage et sans espoir de retour vers une destination inconnue et misérable, où ils devaient encourir des travaux forcés et soumis à toutes sortes de traitement inhumain et dégradant. Lors de la traite négrière, Diène (1998, p.52) montre comment les personnes capturées étaient traitées de la manière suivante: *«Nus, enchaînés, ces hommes, ces femmes, ces enfants, partent sans espoir de retour, voyageurs sans bagages, il ne leur reste que leur force musculaire et leur souffle vital, leur âme. »*

Aujourd'hui, l'allusion à cette pratique esclavagiste et coloniale est qu'un présumé coupable peut être arrêté n'importe où, des menottes aux bras, puis embarqué et entouré de policiers, pour être acheminé vers une destination connue ou inconnue, en vue d'y subir un interrogatoire et une privation de sa liberté. Le fait marquant est qu'il part sans bagages et sans espoir de retour compte tenu de la complexité et de la lenteur du système judiciaire.

Pour une raison ou une autre, une personne peut être incarcérée dans un type de prison déterminé selon la gravité de l'infraction commise. Au Burundi, les établissements pénitentiaires établis dans les différentes localités du Pays sont classés en quatre catégories. Il y a : *«« Les maisons d'arrêt où sont incarcérés des prévenus soumis à l'enquête préliminaire, des détenus pour des peines de contravention ou des peines délictuelles de durée moyenne et des condamnés pour des peines infligées à la suite des mesures de police, de sûreté et de sécurité publiques ;*

Les maisons de détention où sont incarcérées les personnes condamnées à une peine de servitude pénale principale comprise entre 2 et 10 ans ainsi que des prévenus d'infractions criminelles ;

Les prisons centrales où sont incarcérées les personnes condamnées à des peines criminelles de plus de 10 ans de servitude pénale principale ou à la peine capitale, ainsi que des récidivistes d'infractions délictuelles.

Les maisons spécialisées pour femmes et pour mineurs.» (Décision No 517 du 08/06/1999 portant règlement d'ordre intérieur des établissements pénitentiaires, Article 1).

Cependant, l'emprisonnement au Burundi accuse des lacunes en matière du respect de cette répartition quant à l'enfermement. Délinquants, criminels, condamnés et prévenus sont tous mêlés dans chaque type d'établissement. Cet emprisonnement tient uniquement de la gravité objective de l'acte commis pour commander la réponse judiciaire, sans toutefois tenir compte de la personnalité de l'infracteur.

Signalons, qu'en principe l'emprisonnement est différent de la simple détention puisque les conditions d'incarcération dans ces deux situations ne sont pas les mêmes ; les prisonniers jouissent plus de « *liberté* » par rapport aux détenus placés dans des cachots, endroits parfois non aérés, non éclairés ou trop étroits, tandis qu'en prison, des occasions pour le loisir telles la musique, les jeux, les soins en hôpital interne, l'exercice d'un commerce légal, la participation aux activités génératrices de revenus …sont offertes aux détenus.

Bref, nous considérons la prison comme une institution ayant des caractéristiques particulières, aménagée pour servir d'instrument étatico-judiciaire pour accueillir des prévenus en attente de jugement et des condamnés devant purger leurs peines décidées par la justice, en vue de punir et redresser ces derniers pour les rééduquer à la vie harmonieuse de la société, mais aussi de prévenir la récidive.

1.3. Les sévices

La notion de sévices renvoie au traitement infligé à un individu qui est sous dépendance ou placée sous une autorité d'une autre personne. Il s'agit d'une maltraitance ou d'une exploitation qu'une personne dominante inflige à une autre dominée soit par abus, soit par sadisme ; cette pratique insidieuse et tortueuse, aliène davantage la victime. La plupart du temps, les enfants et les vieillards en sont les premières cibles.
Pour Sillamy (2003, p .245), les sévices sont de *« mauvais traitements infligés à une personne sur laquelle on a autorité. On distingue, selon les cas, les sévices corporels (coups, torture), les abus sexuels, les tourments moraux (vexations, menaces, humiliations, tracasseries), les négligences graves. Les personnes les plus exposées sont les enfants et les vieillards. »*

Nous remarquons que les sévices peuvent prendre différentes manifestations puisqu'ils peuvent s'étendre sur le volet physique, psychologique et sexuel. En ce qui est des sévices physiques, il s'agit de ceux qui sont infligés à une personne sous forme de bastonnade, de torture physique, des exigences démesurées, punitions excessives…
Quant aux sévices psychologiques, ceux-ci vont des humiliations, des harcèlements moraux, des exploitations psychiques, l'ambivalence des sentiments, aux mots désaffectueux…
Les sévices sexuels étant quant à eux, ceux qui sont liés aux viols, aux exploitations sexuelles de tout genre telles que la masturbation collective, l'homosexualité imposée (surtout pour les

nouveaux prisonniers mineurs), la prostitution imposée (surtout pour les jeunes filles mineures démunies qui cherchent de quoi survivre en prison)…

En prison, de tels sévices ne sauraient manquer, et surtout que le milieu carcéral constitue un lieu d'entassement des sujets de personnalités délinquantes, criminelles, voire de récidivistes. Ces derniers infligent des traitements aux mineurs incarcérés, souvent par menace ou par chantage, ou même par ruse, ce qui engendre des souffrances sur le plan émotionnel chez ces enfants. En conséquence, les personnes sous sévices peuvent à leur tour, développer des mécanismes de défense contre la frustration pouvant leur permettre de se libérer de ces maux. Le plus souvent, les troubles réactionnels comme les dépressions, le suicide et tentative de suicide, la toxicomanie, l'alcoolisme, l'arriération mentale, les phobies, les troubles relationnels, les perturbations émotionnelles, les troubles névrotiques ou psychotiques, etc. en sont implicitement ou explicitement, les conséquences de ces violations émotionnelles.

En somme, nous considérons la notion de sévices comme une exploitation de l'homme par l'homme sur tous les plans ou une partie et dont la victime ne saurait se débarrasser vu son incapacité de pouvoir.

1.4. La personnalité

La notion de *personnalité* est une notion complexe, différente de celle d'une personne en tant que telle. Le terme *personne* dérive du latin « *persona* » qui désignait le masque d'un acteur de théâtre. L'acteur portait ce masque sur le visage pour incarner le rôle significatif qu'il jouait. Ainsi, le rôle du masque indiquait la permanence de la personnalité en toutes circonstances.

Cette notion est appliquée à des qualités différentes d'une personne telles que la qualité morale, physique, littéraire, politique, sportive…à telle enseigne qu'on dira par exemple, que telle personne est une personnalité morale, sportive, religieuse, politique,…ainsi pour dire que chaque personne se distingue du commun malgré qu'elle a des ressemblances à ces quelques autres. En effet, chacun de nous a conscience d'être une personne, c'est-à-dire un être individuel, distinct de tout autre et doué de raison et de liberté.

Le terme *personnalité* est intimement lié à celui de *personne*, mais il peut recevoir plusieurs acceptions. Dans son sens psychologique, nous l'entendons la manière d'être de l'individu, ce qui le caractérise et le distingue de tout autre. C'est ainsi qu'il faut le comprendre quand on entend dire que chaque homme a sa personnalité et qu'on doit la respecter.

Depuis l'Antiquité grecque à nos jours, il y a eu toujours un vif désir de découvrir les différents traits de la personnalité qui seraient commun à tous les hommes dans le but de classer ces derniers en un certain nombre de types communs pour pouvoir prédire leurs réactions. De ce fait, plusieurs auteurs se sont intéressés à élaborer des théories pour établir des typologies pouvant caractériser la personnalité de chacun.

C'est notamment Hippocrate qui a travaillé du côté morphologico-biologique tenant compte du tempérament et a abouti à classer les personnalités des individus selon leurs caractères biologiques et morphologiques tels que les flegmatiques, les sanguins, les colériques, etc.

Heymans et Wiersma ont quant à eux, étudié la personnalité en partant du caractère héréditaire ou acquis des conduites d'une personne, et ont abouti à grouper les individus selon les réactions primaires/secondaires, émotives et actives.

Jung, quant à lui, précise qu'il faut étudier la personnalité de chacun selon les deux dimensions qui sont l'introversion et l'extraversion.

Freud également, a tenté d'expliquer la personnalité en passant par les trois instances qui sont le ça, le surmoi et le moi tout en montrant comment elle se structure et se consolide chez une personne.

Devant chaque situation, tout individu a ses propres manières de répondre aux stimuli présents, les techniques et les moyens utilisés sont fonction de sa propre personnalité, cette dernière étant, quant à elle, le résultat d'une combinaison à la fois biologique (génétique), psychologique et environnementale.

De cette considération, Nsabimana (2008) indique que *« la personnalité est le résultat de l'interaction des activités physiologiques et psychologiques qui se passent en nous. Elle est conçue comme un tout, comme une entité. C'est donc à la fois une unité biologique et psychologique, une totalité dynamique, c'est-à-dire qui se forme par des échanges à l'intérieur de l'individu. »*

Nous remarquons que chaque personne possède sa propre personnalité, une structure à la fois solide et dynamique et qui la caractérise dans ses manières de penser et d'agir suivant les circonstances.

Filloux (1957, p.8) l'illustre en disant que *« la personnalité est la configuration unique que prend au cours de l'histoire d'un individu l'ensemble des systèmes responsables de sa conduite. »*

En effet, la constitution biologique d'un individu, son vécu historique ainsi que les circonstances du moment, font de ce dernier une personnalité unique pouvant réagir semblablement ou différemment par rapport à telle autre personne. Sillamy (2003, p.199) signale que *« chaque individu a ses particularités intellectuelles, affectives, conatives (relatives à la volonté, au tempérament), dont l'ensemble organisé détermine la personnalité. Chaque homme est à la fois, semblable aux autres membres de son groupe et différent d'eux par le caractère de ses expériences vécues. »*

De cette considération, nous constatons que même pour de vrais jumeaux, chacun a sa propre personnalité. Le fait marquant est que deux individus ne font ni n'aiment pas la même chose et dans toutes les circonstances pareilles. Même issues du même milieu social, les deux personnes réagiront différemment selon les circonstances à cause de leur personnalité qui diffère.

Signalons, que le concept de *personnalité*, malgré sa complexité, indique l'interaction des systèmes physiologiques et psychologiques à l'intérieur d'une personne, faisant son dynamisme adaptatif aux circonstances événementielles.

1.5. Le vécu psychoaffectif

L'expression *vécu psychoaffectif* est une notion composée, désignant tout processus mental faisant intervenir l'affectivité. Cette notion n'est pas linéaire, son caractère flou a fait que beaucoup d'auteurs l'appréhendent différemment mais de façon rapprochée.

Par affectivité, Doron et Parot (1991, p.16) entendent une *« notion d'une extension et d'une compréhension assez vagues, englobant les états aussi divers que les émotions, les passions, les sentiments, l'anxiété, l'angoisse, la tristesse, la joie, voire la sensation de plaisir et de douleur. »*

L'affectivité traduit donc la complexité de l'être humain. L'on sait que chaque personne a ses propres manières de vivre les événements. Son histoire personnelle et sa constitution

génétique l'y influencent et guident ses réponses. Une même situation n'est pas vécue de la même manière et dans toutes circonstances, d'où la subjectivité d'un vécu psychoaffectif chez une même personne.

Cependant, *« c'est dans l'affectivité que la subjectivité originaire trouve son fondement radical et son essor premier, que le sujet naît au monde (...) »* (Meyor, 2002, p.36) L'affectivité se manifeste donc à travers des réactions du sujet aux stimulations explicites et/ou implicites ; ces réactions qui peuvent se caractériser par le plaisir, le déplaisir ou l'ambivalence, traduisent la subjectivité de la personne à répondre à ces stimuli.
Porot (1975, p. 20) donne une définition de l'affectivité disant qu'elle est *« l'ensemble des réactions psychiques de l'individu devant les situations occasionnées par la vie : soit contact avec le monde, soit modifications internes de l'organisme. »*
Il s'agit donc d'un aspect indissociable de la conscience et du comportement de l'individu face à la manière d'être affecté agréablement ou désagréablement par les stimulations externes ou internes à l'organisme suivi de la manière, pour cet individu, de répondre à ces stimulations.

Bref, nous appelons vécu psychoaffectif, la capacité pour un individu d'être affecté agréablement ou désagréablement par les stimuli d'ordre interne ou externe à son organisme avec une manière spécifique de réagir à ces stimulations. Ces réactions diffèrent d'un individu à un autre, mais également varient chez un même individu selon les circonstances.

En fin de compte, nous venons de mentionner les concepts-clés qui font le fil conducteur de ce travail. Il nous est donc opportun d'effectuer une analyse, au point de vue psychosocial, sur la vie en prison.

CHAPITRE II : APPROCHE PSYCHOSOCIALE DE LA VIE EN PRISON

Le milieu carcéral, bien qu'il abrite un mélange d'individus à personnalité délinquante, voire criminelle, ne saurait subsister s'il était régi par la pure violence au sein des détenus. Cependant, certaines activités traduisent l'ambiance affective, et partant, en assurent la survie *intra-muros*. Le fait que le détenu ne s'y trouve pas seul, celui-ci côtoie d'autres gens avec lesquels il échange sur plusieurs aspects de la vie.

2.1. Les loisirs en prison

Les études empiriques de l'histoire de l'humanité ont montré que partout où il y a présence des gens, que ce soit en temps de paix, de guerre, ou de désespoir, les communautés vivant les mêmes circonstances prennent un temps pour s'offrir aux loisirs au cas échéant.
La finalité du loisir étant qu'il*«offre à l'homme les possibilités de se libérer des fatigues physiques ou nerveuses qui contrarient les rythmes biologiques de la personne. Il est pouvoir de récupération ou occasion de désœuvrement. »* (Dumazedier, 1974, p. 98)

La routine carcérale, de peur de laisser les détenus sombrer dans le désespoir et la rumination du passé pouvant engendrer une dépression, offre des occasions pour se divertir afin de liquider les affects négatifs pouvant occasionner des violences de tout genre , le but ultime étant donc d'assurer la survie *intra-muros*. C'est ainsi que l'architecture et le fonctionnement des prisons facilitent des occasions aux loisirs en vue de pallier les différentes réactions dues au désœuvrement.

De même qu'il a été observé qu' *« une collectivité, quelle qu'elle soit, ne peut pas survivre longtemps avec un système de relations fondé sur la violence »* (Faugeron, Chauvenet, & Combessie, 1996, p. 16), en prison, malgré l'entassement de délinquants et criminels de tout genre, les relations de type dominant-dominé, finissent par se transformer en une sorte d'entente partielle. La survivance en milieu carcéral n'est pas seulement due à la haute surveillance policière, mais aussi, au rapprochement des états d'esprit de la part de certains prisonniers qui essaient de supplanter le joug carcéral par substitution au déversement dans des activités ludiques, en vue de nourrir l'espoir de vivre et de réduire le risque de mort par suicide.

Durkheim, cité par Pédron (1995, p. 50) affirme que *« (...) tout ce qui intègre la personne dans le groupe et le groupe dans la communauté, protège du suicide, et tout ce qui distend les liens entre les individus, augmente le risque de mort par suicide. »*
Cependant, l'individu sujet d'arrestation peut développer une angoisse de mort. Toutefois, son intégration dans la communauté carcérale à travers les loisirs le préserve des sentiments de mourir. Les loisirs jouent, cependant, un rôle dans la prévention des troubles de la personnalité ainsi que des violences.

2.1.1. Rôle des activités culturelles

Les loisirs culturels sont d'une qualité et d'une contribution incontestables en milieu carcéral. Vu le nombre si élevé de l'ensemble des personnalités multi variées, vu en outre les conditions particulières d'incarcération, la prière, de même que les activités culturelles, interviennent pour liquider les tensions intrapsychiques qui résulteraient de la rumination éventuelle de l'incarcération.
Par la prière, quelle que soit la conviction religieuse, les détenus procèdent à la lecture et à l'écoute évangéliques, le contenu de l'homélie se rattachant aux situations pénibles que certaines personnalités bibliques ont vécu, lesquelles situations sont comparables à leur condition d'enfermement dont ils sont soumis. Ainsi, la finalité de la prière s'impose dans le redressement des esprits et le rapprochement à une idée abstraite tel que Gashaka (1996, p .78) l'illustre en disant : *« Le contenu de l'homélie insiste sur d'autres faits. On remarque qu'ils insistent sur le temps de malheurs, de servitude comme ce fût le cas du peuple israélite, de Job et de Daniel. Et à côté de cela, ils prônent l'espoir et la croyance en Dieu. »*
Les prisonniers mettent leur espoir en une idée supérieure comme la seule capable de les libérer de la prison. On trouve ainsi qu'ils n'ont pas confiance au système judiciaire.

Quant aux activités culturelles, celles-ci jouent également un rôle non moins important dans la liquidation des affects négatifs, mais aussi dans la consolidation des liens sociaux entre prisonniers. Elles permettent aux détenus de se libérer des pensées paranoïdes et de faire face à la situation carcérale pesante. Elles permettent, en outre, aux individus rassemblés d'oublier chacun ses préoccupations pour partager avec les autres cette partie de loisir.

Pédron (1995, p. 106) dit que *« parmi les différents types d'actions culturelles, les actions de loisir répondent aux besoins occupationnels et de détente de la population pénale(...) Elles prennent la forme d'expositions temporaires, de représentations théâtrales, de concerts... »*
Nous remarquons que l'importance primordiale est, pour ces activités, d'assurer la survie *intra-muros* ainsi que de préparer les prisonniers à leur réinsertion sociale.

2.1.2. Rôle des visites en milieu carcéral

Une visite en prison est manifestement un événement très remarquable et significatif dans la vie de la personne visitée. Du côté du prisonnier, c'est un moment le plus attendu de voir le sien venir le soutenir moralement. A cette occasion, le prisonnier se rend compte qu'il n'est pas rejeté par la société et saisit l'opportunité pour s'enquérir des nouvelles de part et d'autre de la vie extra carcérale. Ainsi, c'est juste donc le moment de se ressaisir tout en alimentant le sentiment que le monde n'est pas son persécuteur.
La rencontre avec le sien ne laisse, en aucun cas, le visiteur dans une indifférence émotionnelle ; il s'enquiert sur la vie *intra-muros*, mais aussi redonne du moral au détenu.

Cependant, la situation de rencontre d'un prisonnier et son visiteur est un moment affectueux chez les deux parties, puisque des émotions peuvent jaillir de part et d'autre. Toutefois, l'intimité qui devrait couvrir cette séance n'est pas du tout respectée. Le dialogue se faisant à haute voix pour pouvoir supplanter la cacophonie environnante, les agents de la police tournoyant et parfois fouillant le lot apporté au détenu, l'exiguïté du parloir, l'insuffisance du temps de causerie, etc. font du dialogue, entre le détenu et son visiteur, trop insatisfaisant à telle enseigne que la séparation laisse les deux parties en une sensation douloureuse et une carence affective, ce qui peut engendrer des réactions telles les pleurs, l'angoisse, l'inquiétude chez un mineur détenu, etc.

L'analyse de tout le scénario de visite en prison montre que le détenu ne s'épanouit pas et est, en même temps, sous-estimé. A cet effet, Moumen-Marcoux (1998, pp. 139-140) montre que dans les prisons d'Europe *« la place réservée au détenu est minuscule(...) la famille vient voir le détenu les jours de visite pendant une durée limitée; souvent les sièges et la table sont scellées au sol, la caméra surveille. La visite voisine est souvent à portée de voix et du regard. »*

Au Burundi, ce traitement des détenus ne fait pas exception. Cependant, le moment de rencontre lors d'une visite en prison peut se révéler perturbant et angoissant.
Signalons, à toutes fins utiles, que malgré la haute surveillance policière et les éventuelles perturbations troublant la relation affective entre prisonnier et son visiteur, la visite reste un fait marquant tant du côté de la personne visitée que de celui de la visiteuse et grave une marque indélébile dans le psychisme du détenu durant son séjour en prison.

2.1.3. Apport des jeux dans la cohésion sociale

Nous avons mentionné que la vie à l'intérieur de la prison ne se résume pas seulement aux violences. Bien que la promiscuité est un fait réel, l'architecture carcérale possède des espaces aérés où des jeux, soit individuels, soit collectifs, peuvent avoir lieu. Ainsi, la pratique de certains jeux collectifs permet de rassembler une foule de prisonniers pour se défaire de la mélancolie engendrée par l'incarcération. De ce fait, le jeu remplit des fonctions de resocialisation et de reclassement des individus jugés à tort d'irrécupérables. C'est une occasion aussi de divertissement.

Henriot (1969, p.13) précise son importance en ces termes : *« Le jeu est une conduite par laquelle tend à se réaliser un certain équilibre entre le monde intérieur et le monde extérieur. Il permet l'accomplissement symbolique du désir, la destruction ou l'atténuation provisoire de l'angoisse. Il est révélateur de craintes, des frustrations, des obsessions de l'enfant. L'une de ses principales fonctions est de fournir aux fantasmes une voie de décharge. »*
En ce qui est de son but ultime, et selon les considérations du courant fonctionnaliste, *« le sport maintient l'ordre social, il sert à intégrer les valeurs de la société, il entretient les inégalités, mais permet aussi une mobilité sociale »* (Lüschen, cité par Thomas, 1993, p. 68).
Nous remarquons que le sport permet de nouer des relations sociales. En milieu carcéral, la pratique du sport avec respect des règles du jeu reste des plus critiquables. Gashaka (1996, p. 77) l'illustre en disant que *«le jeu se fait sans respecter les règles habituelles. Tous ceux qui veulent jouer n'ont pas l'occasion suite au désordre. Les plus forts s'accaparent de la balle qui, malheureusement, est souvent lancée hors des murs et disparaît des enceintes carcérales. »*
Partant de ces propos, le non respect des règles du jeu résulterait du fait qu'il s'agit d'une population hétérogène et multi délinquante, voire multi criminelle.

2.2. La formation professionnelle en milieu carcéral

La mission assignée à la prison n'est pas seulement l'exécution des décisions judiciaires liées à la simple privation de liberté ; à côté de cela, la prison prépare le détenu à la réinsertion sociale dès que la peine aura été purgée. C'est ainsi qu'elle offre des travaux aux détenus par une formation professionnelle. Cette dernière facilite au détenu de retrouver son souffle vital et sa valorisation puisque, selon Runet, (1998, p. 25) *« elle donne des compétences évitant une stérilisation des capacités et une anémie intellectuelle, fatales à toute tentative d'insertion. Elle offre la possibilité au détenu de réaliser des travaux manuels ou intellectuels reconnus socialement hors détention. »*

La formation professionnelle permet aux détenus non seulement de s'adapter à la vie collective, mais aussi, l'exploitation des capacités physiques et intellectuelles qui seraient anesthésiées si elles étaient inexploitées. A propos de la valeur du travail en milieu pénitentiaire, Agulhon et al. (1980, p. 131) disent qu' *« il plie les esprits et les corps à une exacte discipline, crée des habitudes d'ordre et de régularité, prépare à la réinsertion sociale par l'apprentissage d'un métier et la mise en réserve d'un pécule(...) »*

Les métiers qu'apprend le milieu carcéral aux détenus tiennent compte du marché extra carcéral. Toutefois, le travail dans les champs étant une activité convoitée par la plupart des détenus puisqu'ils veulent en profiter pour sortir des murs de la prison en vue de souffler l'air et de pouvoir voir l'extérieur carcéral.

Néanmoins, les règles de la prison n'offrent pas cette possibilité à tout le monde qui le désire. Les articles 105 et 110 du règlement d'ordre intérieur des établissements pénitentiaires burundais le stipulent en ces termes :

Article 105 : *« Les travaux d'intérêts collectifs sont obligatoires pour tous les détenus chaque jour (...). Les prévenus ne peuvent être affectés à des travaux d'intérêts collectifs en dehors de la prison. »*

L'article 110, quant à lui, prescrit une haute surveillance. Il stipule que *« les détenus occupés aux travaux extérieurs doivent être gardés en tout temps sans qu'aucun ne puisse échapper à la vigilance des gardiens. Ils ne peuvent quitter l'équipe dont ils font partie sans l'accord du gardien. »*

De telles restrictions ne manquent pas d'influer sur la vie affective des détenus qui réagiront, en revanche par une nonchalance marquée au travail pour ceux qui ont eu la chance d'y accéder et une frustration pour le cas inverse. Des retombées négatives peuvent s'observer

après la libération des détenus ainsi que nous le montre Runet (1998, p. 25) :« *La pratique professionnelle en détention produit souvent l'effet inverse de celui recherché, car à sa sortie, le détenu ne désire pas s'engager dans des activités qui lui rappellent celle qu'il a exercée en prison.* »

Une formation professionnelle, lorsqu'elle est apprise dans des conditions contraignantes et/ou humiliantes, favorise une régression au point d'en produire des effets pervers pouvant inhiber toute tentative de perfectionnement. C'est ainsi que la reviviscence de la situation carcérale vécue par le prisonnier pourra s'observer lorsque apparaîtront à ce dernier des images qui lui rappellent la formation reçue en prison.

2.3. L'image de soi d'un mineur incarcéré

Emprisonner une personne, c'est la confronter à divers types de personnalités, à un univers tout à fait particulier, bref à une nouvelle expérience. A cette occasion, la personne incarcérée ne manque pas d'avoir des représentations de lui-même d'abord, puis des représentations des autres codétenus, et enfin, des représentations sur ce nouveau monde dans lequel il est appelé, malgré soi, à y vivre. Moumen-Marcoux (1998, p.137) dit à cette occasion que « *pris à même le corps et privé de toute liberté physique, le détenu est confronté à sa propre représentation, à ses sentiments controversés d'isolement et d'appartenance, à son sujet temporel, à son passé, à son ici-maintenant.* »

En effet, les représentations que le mineur a de lui-même et du milieu carcéral, dépendent du choc qu'aura occasionné son arrestation, des préjugés sur la prison, mais aussi des conditions de détention. Sytchov (1997, pp.3-4) affirme que « *chaque homme vivant dans un milieu particulier, son monde intérieur se forme non seulement en fonction des rapports matériels, politiques, et idéologiques caractérisant la société en général, mais aussi, dans une grande mesure, sous l'effet des conditions concrètes d'existence, du système des valeurs, traditions et règles existant dans la cellule sociale.* »

Nous remarquons que le milieu carcéral doit exercer une influence dans le psychisme de l'incarcéré et doit, en outre, influencer ses manières de penser et d'agir.

La notion d'*image de soi* est définie selon L'Écuyer (1978, p. 34) comme un « *ensemble de traits, d'images, de sentiments que l'individu reconnaît comme faisant partie de lui-même, influencé par l'environnement et organisé de façon plus ou moins consistante.* »

Chez le mineur emprisonné, des images qu'il se fait des autres et la façon dont il croit que ces autres s'imaginent de lui, sont confrontées à la période critique de sa quête d'identité dont il est en crise permanente avec tout ce que cette période de vie infantile comporte comme caractéristiques. A cet effet, la recherche de l'originalité et l'affirmation de soi peuvent être freinées et se répercuter sur d'autres modes d'expression, allant de la simple identification aux codétenus, à un repli narcissique sur soi et bloquant ainsi d'autres aptitudes.

Marcelli et Braconnier (2004, p. 45) soutiennent que *« la première caractéristique en est l'incapacité à s'engager de façon authentique avec d'autres, à établir une intimité plaisante (...) à investir la compétition. L'adolescent recherche alors cette intimité avec les partenaires les plus invraisemblables ou s'isole totalement. Son sentiment de continuité, d'identité intérieure se désintègre et s'accompagne d'un sentiment de honte universelle, d'une incapacité à éprouver une sensation d'accomplissement à travers une activité. »*

Les pensées profondes sur l'incarcération, en confrontation au moi narcissique faible, peuvent, en outre, avilir la jeunesse du mineur au point de l'anéantir et engendrer des troubles psychologiques divers, y compris ceux de la personnalité comme le montre ces mêmes auteurs (2004, p.46) : *« Le sujet peut à la fois se sentir très jeune et vieux au-delà de toute possibilité de rajeunissement. A ce désintérêt s'associe parfois un véritable désir de mourir ou une aspiration du moi à se laisser mourir, allant jusqu'à des gestes suicidaires. »*

Cette incompréhension de la situation d'emprisonnement résulte du fait d'un développement psychoaffectif encore faible et immature, ce qui provoque, chez le mineur, une sidération des fonctions supérieures motrices, cognitives et affectives avec des compensations sur un mode d'agitation psychomotrice, pouvant entraîner l'inertie de la pensée.

Pour Moumen-Marcoux (1998, p. 140), *« le temps s'écoule sans repères. Chaque jour, chaque mois, chaque année est identique à l'autre. Le passé est souvenir, le futur est imprévisible et redoutable. On ne peut pas faire des projets. »*

Nous remarquons que la routine des activités en milieu carcéral empêche le détenu de se projeter dans l'avenir, et partant, de ne pas entreprendre des projets même à court terme. De surcroît, l'enfant pourra se réfugier dans d'autres activités où il se sentira libre et sécurisé et cela tant consciemment qu'inconsciemment, lesquelles activités peuvent se révéler de caractère déviant ou pervers.

2.4. Les pratiques perverses et déviantes en milieu carcéral

Les caractéristiques de confinement que présentent les milieux carcéraux, engendrent la surconcentration des détenus et accentuent le stress de la part de ces derniers. L'espace étant limité, des sentiments de rejet, d'insécurité et de confusion altérant l'estime de soi, peuvent émerger. En prison, le principe de « *la survivance du plus apte* » est de rigueur. Les plus forts profitent de la position des faibles pour les dominer. Dans cet état de choses, des perversions et déviations ne sauraient manquer.

2.4.1. L'homosexualité et la masturbation

En milieu pénitentiaire, la privation de liberté s'accompagne d'autres privations. La privation de la satisfaction des besoins sexuels en est des plus remarquables compte tenu de la séparation des hommes et des femmes. Le but d'une telle séparation est souligné, ainsi, par Herzog-Evans (1998, p.84) : « *Ce n'est donc pas en raison de particularités tenant au sexe féminin que les hommes et les femmes sont obligatoirement séparés, mais en raison interne.*» De là, une frustration persistante des désirs sexuels en engendre des perversions diverses.
David (1993, p. 81) mentionne que *« la sexualité est un sujet relativement tabou en milieu pénitentiaire. La vie sexuelle n'existe pas officiellement. ».* En vue d'assouvir à ce besoin sexuel, le détenu peut faire recours à son propre corps ou à son codétenu le plus proche et le plus faible. C'est pour cette raison que l'homosexualité et la masturbation deviennent des moyens de recours les plus sûrs servant d'échappatoire à la vigilance des surveillants.
Welzer-Lang (2004, p.304) dit que « *sous ses multiples formes (consommation de pornographie, masturbation, homosexualité consentie, abus), la sexualité en prison semble ainsi se déployer dans un espace de relative indépendance des détenus, sur lequel les surveillants n'ont guère d'informations et n'interviennent pas ou peu. »*

Les différentes formes de sexualité présentes en prison sont, dans l'ensemble, des actes de substitution. Toutefois, les déviants et les pervers ne l'y sont pas pour autant par nature.
Marcelli et Braconnier (2004, p. 192) affirment qu' « *on ne peut pas qualifier d'homosexuels les adolescents ayant des contacts homosexuels isolés ou chez lesquels alternent des expériences homosexuelles et hétérosexuelles, ni ceux où la répétition de ces expériences n'apparaît pas. »*

Nous remarquons que la privation sexuelle est la source des vices pratiqués en matière de la perversion/déviation.

Toutefois, les relations homosexuelles se présentent sous forme d'abus, où les victimes ne sont pas considérées comme des partenaires dignes. Delville et Mercier (1997, p.145) disent qu'en matière d'abus, *« le partenaire n'est pas considéré comme un sujet, une personne avec ses motivations, ses désirs, ses responsabilités, mais comme un objet permettant d'assouvir des désirs sexuels. »*
Les victimes d'une telle dévalorisation sont des nouveaux venus ignorant les pratiques internes, et des personnes se trouvant dans un état de dépendance économique.

Quant à l'auto-érotisme masturbatoire, de peur de le considérer comme pathologique, celui-ci se fait de même sous un mode substitutif à l'objet manqué. Il peut être organisé surtout pour les détenus qui partagent la même cellule. Ce scénario est tracé par David (1993, p. 89) en ces termes : *« Lorsque la promiscuité s'avère importante et en l'absence de toute conduite perverse de type voyeurisme et exhibitionnisme, les détenus peuvent s'organiser entre eux pour préserver un moment d'intimité et de solitude en organisant un roulement en fonction des promenades afin qu'un des codétenus reste seul en cellule. »*
Le fait de rester seul en cellule peut faire que l'individu se sente très sécurisé de façon à sentir son intimité recouvrée, ce qui peut le conduire à l'exploration du corps et pouvant aller jusqu'à la masturbation. Cet isolement engendre chez l'incarcéré le moment d'entrer en pensée profonde et surtout que dans ces conditions, le passé devient souvenir tandis que l'avenir est incertain. Et, partant, le fait de rester attaché à son passé fait que l'individu se souvienne des moments vécus, qui survivent par l'acte masturbatoire.
Foucault (1975, p. 241) le souligne en disant que *« seul dans sa cellule le détenu est livré à lui-même dans le silence de ses passions et du monde qui l'entoure, il descend dans sa conscience, il l'interroge et sent en lui se réveiller le sentiment moral qui ne périt jamais entièrement dans le cœur de l'homme. »*

Des actes pervers qui caractérisent les milieux carcéraux à promiscuité importante, ainsi que d'autres déviationnels, peuvent s'observer avec tant de conséquences néfastes.

2.4.2. La prostitution et le viol

L'on sait que l'entassement en milieu carcéral des délinquants et criminels ne fait que déshumaniser les jeunes en pleine quête d'identité sociale. La dépravation des mœurs et la perte de contrôle social, ne font qu'exacerber la violence et l'agression sexuelles. Le plus souvent, les mineurs et surtout les nouveaux venus, personnes dépendantes économiquement, en sont les premières victimes.

Les conditions précaires de détention expliquent en partie ces perversions et déviations. Les détenus tentant de surmonter la détresse, peuvent s'adonner à la prostitution. Les femmes et les filles mineures aux moyens économiques précaires, peuvent s'y livrer pour la survie en ce milieu. Doron et Parot (1991, p. 573) disent que *« la prostitution en tant que phénomène social est à replacer dans l'ensemble des rapports hommes/femmes et adultes/jeunes et à situer dans l'exploitation économique du sexe. »*

La prostitution en milieu carcéral s'exerce dans deux objectifs principaux, le premier étant de survivre dans les conditions précaires de détention, tandis que le second donnant lieu à une intention d'une affirmation de soi. Toutefois, la prostitution, tout comme les autres perversions et déviations en milieu carcéral, amènent, les déviants à vivre une suspicion totale des surveillants tout comme ces derniers peuvent en être parfois complices.

La pratique de viol, quant à elle, rentre dans le cadre d'une exploitation sexuelle dévalorisante. Les abus sexuels liés au viol tiennent de la vulnérabilité des mineurs et de leur ignorance pour la vie carcérale surtout chez les nouveaux arrivants, mais aussi, de l'abus du pouvoir pour forcer le consentement du partenaire. Une étude a montré que *« pour qu'il y ait viol, la victime ne doit pas avoir donné son consentement. Ce défaut de consentement peut résulter, soit de la victime, soit de menaces graves, soit de la ruse, soit en abusant d'une personne. »* (Bureau de l'information publique de l'ONUB pour la campagne 2005, p. 18)

Remarquons, à cet effet, que c'est sous ordres, chantages, pressions ou menaces des adultes anciens dans la prison, que les victimes du viol finissent par céder à ces sollicitations. Les conséquences sont ainsi considérables aux plans social et comportemental chez la victime du viol. Signalons que lorsque des tels sévices sont infligés à un mineur, des répercussions peuvent aller jusqu'au déni de l'existence et aux tentatives de suicide.

2.4.3. L'alcoolisme et la toxicomanie

L'usage des stupéfiants et de l'alcool en milieu pénitentiaire constitue l'une des expériences auxquelles les détenus s'entraînent bon gré, dans le but de vivre l'incarcération et surmonter le stress. Sachant que la prison étant, pour nombre de détenus, un lieu nouveau, ceux-ci doivent se plier sous ses contraintes et sous toutes leurs formes.

Welzer-Lang (2004, p. 303) indique que « *(...) tout nouveau détenu subirait, en arrivant en prison, une forme d'acculturation impliquant l'apprentissage et l'intériorisation de rôles, de statuts, de représentations préexistants et en rupture avec ce qui constituait auparavant, à l'extérieur, son identité sociale.* »

Cet argument traduit l'inculturation des normes et pratiques de la prison qui imprègnent le psychisme du détenu et qui finissent par le caractériser dans ses comportements qui, jadis, n'étaient pas les siens.

Face aux conditions négatives de la prison qui finissent par induire des sentiments variés de rejet, d'abandon, d'insécurité et d'inexistence sociale occasionnant une dépression narcissique, recourir à l'alcool et aux produits toxiques apparaît comme solution réactionnelle du détenu. C'est ainsi que certains *choisissent* de vivre la prison sous un état second.

Chabrol (1998, p. 83) affirme qu'avec *« l'usage de drogue ou d'alcool, les comportements de type antisociaux peuvent apparaître comme des moyens de lutter contre les sentiments de honte, l'anxiété et la dépression, et comme des tentatives de tester les limites de la nouvelle organisation familiale.* »

En cas de dépression ou d'affirmation de soi, le recours aux drogues ou à l'alcool comme solution ultime, est un fait marquant, et surtout que le carcéral favorise de telles occasions malgré sa répression. Des effets secondaires après addiction s'observent au plan relationnel entre codétenus. Une étude a montré que « *peu importe la méthode ou le produit utilisé, les drogues modifient le comportement normal de l'individu jusqu'à le rendre inconscient de ses actes. Le raisonnement devient trouble et les émotions incontrôlées.* » (Bureau de l'information publique de l'ONUB pour la campagne 2005, p. 78)

A travers ce constat, nous remarquons que les violences qui se font en milieu carcéral peuvent être le résultat de ces produits qui, consommés, occasionnent la perte de contrôle du moi et par conséquent, en engendrent des perversions de tout genre.



Signalons que l'addiction chez un mineur, expose ce dernier à un risque d'abus divers tels les maladies psychiques et somatiques, les grossesses non désirées, l'instabilité affective et émotionnelle, l'incertitude de l'identité, l'impulsivité, les tentatives d'évasion et de suicide, ainsi que le risque de devenir toxicomane.

Bref, la vie à l'intérieur de la prison étant complexe et variée à analyser, nous saisissons l'occasion pour aborder le domaine relationnel des prisonniers avec le monde environnant.

CHAPITRE III : DU DOMAINE RELATIONNEL EN PRISON

La surpopulation carcérale, de même que le laxisme en matière du contrôle interne des prisons ont fait augmenter et entraîné les détenus à se créer un mode de vie propre à eux, lié à l'état de promiscuité. Toutefois, des modèles d'expression de la relation tant interne qu'externe de la prison allant de la sympathie à l'antipathie peuvent s'observer dans un tel climat. Des relations suspectes et stéréotypées caractérisent ainsi les échanges en prison.

3.1. L'interaction psychosociale entre codétenus

La guerre qu'a connu notre pays, ainsi que la lenteur considérable du système judiciaire, en conjonction avec les multiples facteurs criminogènes, ont fait augmenter excessivement la population carcérale dans son ensemble, de façon à dépasser de loin les capacités d'accueil.

Par exemple, sur une capacité d'accueil de 800 personnes, la Prison centrale de Mpimba regorge en moyenne 3200 à 3700 détenus par mois (D.G.A.P, 2010). C'est un encombrement qui traduit la dureté de vie intra-muros, ainsi qu'une promiscuité pouvant engendrer des types particuliers de relations.

Cependant, la variabilité en ce qui est de l'augmentation ou de la diminution des détenus par rapport à la capacité d'accueil, montre que la population carcérale de Mpimba n'a jamais trouvé de réconfort ni physique ni psychologique. Ainsi, la situation de promiscuité qui caractérise les milieux pénitentiaires, fait que les détenus interagissent de façon particulière entre eux.

Faugeron et ses collaborateurs (1996, p. 49) affirment qu' *« en prison, il n'y a pas beaucoup d'autre chose à observer que des relations. La prison est un lieu saturé de relations d'un type particulier, caractérisées notamment par leur tension, un milieu épuisant par son trop plein de social. Mais à la différence de ce qu'on observe dans d'autres organisations, ces relations ne sont pas un moyen au service d'une quelconque fin commune. »*

En effet, les détenus ne sont pas des êtres inertes, leur cohabitation qu'elle soit en cellule ou en espace ouvert, leur donne une sorte d'interaction basée sur les conditions de détention.

Pour Badin (1977, p. 33), *« les interactions, ce sont les échanges qui s'effectuent au sein d'un groupe. Ceux-ci sont à la fois verbaux et non verbaux (regards, mimiques, postures, etc.) »*

Cependant, en milieu pénitentiaire, la population échange. Ces échanges varient en fonction soit, de la durée d'incarcération, soit de la peine infligée, soit des détenus eux-mêmes. Des relations d'amitié et d'inimitié caractérisent de tels échanges.

D'une part, les détenus accusés des mêmes forfaits peuvent se regrouper autour de ce contexte pour nouer des relations d'entraide. Ces mêmes relations peuvent aussi résulter d'autres caractéristiques similaires telles que le statut social, la provenance régionale, l'appartenance religieuse, politique, etc.

Tandis que d'autre part, l'inimitié entre codétenus peut résulter de plusieurs facteurs, entre autres, la méfiance des anciens détenus face aux nouveaux arrivants, le rejet lié à une maladie (en cas de l'infection à VIH par exemple), le fait d'être d'un âge supérieur ou inférieur par rapport aux autres partageant la même cellule, la gravité de l'infraction (suspicion d'un criminel récidiviste), etc. Au sujet de ces interactions entre codétenus, deux caractéristiques méritent d'être soulignées.

3.1.1. La hiérarchie latéro-verticale entre codétenus

Les rapports en milieu pénitentiaire tiennent compte des forces en présence, lesquelles forces sont caractérisées par le potentiel humain détenu.

Dans l'organisation intra-muros, les règles d'organisation tant « *formelles* » qu' « *informelles* » ont établi des hiérarchies quitte à ce que tout détenu trouve sa place dans cet univers. Des anciens que le monde carcéral appelle « *Général* » (les chefs) aux nouveaux arrivants qu'on nomme « *ibibamba* » (les ignorants), chacun essaie de jouer son rôle au sein de l'organisation interne, et ceci résulte d'une hiérarchie verticale ou « *formelle* ».

La relation verticale, en prison, est la seule capable de réguler l'ordre interne. Foucault (1975, pp. 240-241) en montre la pertinence en disant : *« La prison doit être un microcosme d'une société parfaite où les individus sont isolés dans leur existence morale, mais où leur réunion s'effectue dans un encadrement hiérarchique strict, sans relation latérale, la communication ne pouvant se faire que dans le sens de la verticale. »*

C'est une relation où le respect à l'ordre interne reste maintenu grâce à la hiérarchie reconnue socialement.

Quant à la hiérarchie latérale, celle-ci s'établit informellement entre codétenus qui tentent de s'attribuer des rôles pour dominer les moins vigoureux et les ignorants. C'est une relation où la tendance à la domination reste prégnante. Des relations quasiment instables et inaffectueuses beaucoup plus soupçonnées caractérisent cette hiérarchie. Moumen-Marcoux (1998, p. 143) l'affirme ainsi : *«Pas d'amis en prison, des complices parfois, des copains temporaires auxquels il ne faut pas se confier, la méfiance règne. »*

L'on comprend ainsi que malgré des liaisons d'amitié en prison, ces dernières sont suspectes et engendrent un climat de tension qui peut se répercuter sur d'autres modes d'expression d'ordre pathologique comme l'angoisse sociale, l'agoraphobie, le mutisme ou le repli sur soi. Mais il est impossible d'imaginer qu'une relation humaine dépouillée de toute charge affective puisse persister dans un tel milieu, la hiérarchie verticale étant donc créée « *formellement* » pour juguler cette tension et répondre au besoin affectif dont a besoin tout détenu.

Chappuis (1986, p. 17) écrit à ce propos: *« A une demande de soutien affectif doit correspondre un appui compréhensif et chaleureux; à une demande de l'ordre du savoir doit correspondre l'apport de connaissance. Cette cohérence doit être respectée (...) dans la relation quotidienne.»*

Les prisonniers, tout comme toute personne, ont besoin de trouver quelqu'un à qui s'adresser et doivent être compris. L'appui affectif amène le prisonnier à vivre sa peine, à apprendre à haïr son crime et à se préparer à la réinsertion sociale par le recueillement. L'apprentissage et le respect de l'ordre intra-muros, sont facilités par la compréhension mutuelle et l'entraide interpersonnelle pour trouver des solutions aux problèmes. La mise en pratique est facilitée par la mise en commun des valeurs humaines par des prisonniers en général, et par l'organisation hiérarchique verticale en particulier. Les tenants de cet ordre sont les anciens détenus ayant acquis le sens social et dont la perception du monde a pris le sens de cohabitation.

3.1.2. L'agressivité en milieu carcéral

Dans une situation de tension et de frustration intermittentes, l'agressivité semble la voie de solution pour tenter de survivre calmement et, seuls les plus aptes y parviennent.

L'homme est toujours en relation soit avec lui-même, soit avec les autres, soit avec les objets. Cependant, l'agressivité de celui-ci traduit une excitation psychique orientée vers la source de

stimulation. Toutefois, son agressivité peut s'orienter directement tout comme elle peut dévier de son but. Une personne menacée peut s'auto agresser tout comme elle peut dévier son agression à des objets ou autres personnes innocents.

En milieu carcéral, du fait de la non poursuite des mêmes finalités par les détenus, les répercussions des conditions carcérales pèsent lourd pour certaines gens qui, lorsqu'ils étaient potentiellement prédisposés à l'agressivité déversent leurs conduites agressives sur leurs codétenus comme sur toute autre personne en contact avec eux. Les surveillants eux-mêmes ne sont pas épargnés. Ceci résulte du fait que les prisonniers désirent satisfaire tous leurs besoins mais devenant incapables. La frustration peut ainsi atteindre un niveau paroxystique et finit par se transformer en agressivité.

En effet, les formes d'agressivité sont de plusieurs types. Elles peuvent être physiques telles que les bagarres, la bastonnade, etc. ; elles peuvent être verbales telles les injures, les menaces, le chantage, les harcèlements moraux ou dirigées sur son propre corps telles les automutilations, la tricotillomanie, l'onychophagie…

Le comportement agressif en milieu carcéral s'explique sur des conflits interpersonnels liés aux spéculations des uns et des autres. Le conflit de génération, quant à l'entrée en prison est de mise. L'individu qui, au départ se sentant humilié et rejeté par la mesure judiciaire, se voit, à son tour, menacé par ses codétenus, ce qui le blesse doublement et tente, à son tour, de s'imposer.

A ce propos, Moumen-Marcoux (1998, p.143) explique que *« l'exclusion par les pairs est encore plus dure que celle de la justice, car elle s'exerce dans un milieu clos où tout recours est dangereux et exceptionnel. »*

L'exclusion la plus fréquente est souvent celle des nouveaux arrivants qui, non seulement en sont victimes, mais aussi sont soumis à toutes sortes d'abus et d'exploitations. Les autres catégories de prisonniers souvent exclues sont celles des grands criminels et des malades victimes des maladies incurables et transmissibles comme les personnes infectées par le VIH/SIDA, ce qui leur impose un repli sur soi.

En revanche, les individus agressés développent des mécanismes de défense qui leur permettront de survivre malgré l'anarchie. Ainsi, de l'inquiétude à l'angoisse d'une fin imminente, ces persécutés adoptent les mêmes comportements agressifs pour se venger. Toujours les victimes restent les nouveaux arrivants dont la non maîtrise du milieu étrange

qu'est la prison, les y enfonce davantage, les entraînant à des comportements agressifs ultérieurs.

Signalons que l'absence d'affection qui caractérise pour la plupart les milieux carcéraux peut de même être source d'agressivité. Les détenus conjuguant leurs demandes d'affection de la part de leurs surveillants, sont souvent bloqués par l'indifférence affective de ces derniers et l'interaction conflictuelle émerge imminemment sur un mode d'expression ouvert ou latent. Ce conflit est stéréotypé dans la mesure où le détenu s'imagine que le surveillant ne l'aime pas, tandis que ce dernier est débordé par les demandes conjuguées incessamment, d'où un sentiment d'être incompris, délaissé, menacé...ce qui amplifie la dangerosité du détenu et l'accentuation de la répression par le surveillant.

Signalons que l'empreinte du carcéral sur le psychisme du jeune détenu, confronté à son développement psychoaffectif et cognitif, bloque certaines initiatives de sa part et désoriente sa quête d'identité sociale, car ces moments sont vécus comme une souillure et une dévalorisation, ce qui occasionne des troubles de la personnalité.

3.2. Le microsystème carcéral

Les relations interpersonnelles au niveau du microsystème carcéral sont d'ordre trilogique. Cette trilogie combine de façon décroissante le personnel judiciaire, le personnel carcéral et l'ensemble des prisonniers. Les enjeux des relations, dans ce cadre, prennent une ampleur et une valeur selon les types considérés.

La prison s'intègre dans un système pénal de l'ordre judiciaire, le personnel carcéral qui est sous obligation du personnel judiciaire se plie à ses ordres. De cette façon, elle s'impose comme instrument servant de la répression des infractions répertoriées par la loi et que l'appareil pénal est sensé réduire. Pédron (1995, p. 6) distingue leur rôle en écrivant que « *le rôle de la police est de procéder à l'arrestation des auteurs d'infractions, celui du juge de constater l'existence du délit et d'appliquer la sanction prévue.* » C'est seul le juge qui en ordonne l'arrestation, la garde et la mise en liberté du détenu. L'image du détenu par rapport au juge instructeur de son dossier varie en raison de la sanction qui lui est appliquée.

La plupart du temps, les prisonniers sont à côté du personnel carcéral avec lequel ils passent un moment relativement long et entretiennent des relations plus rapprochées. En effet,

l'organisation de la prison fait qu'il y a présence des agents de garde qui assurent la sécurité tant interne qu'externe pour, non seulement préserver l'ordre social, mais aussi prévenir les évasions éventuelles. Leurs interactions avec les détenus sont sous un modèle de tension.
Herzog-Evans (1998, p.215) nous montre l'enjeu relationnel de cette manière: *« Même s'ils tendent à participer au maintien de l'équilibre, détenus et personnels vivent toutefois dans un état de conflit latent et ceux-ci ne peuvent manquer d'éclater. »*
Ce fait d'être ensemble toujours dans une suspicion généralisée, fait qu'il y a plusieurs types de relations qui s'établissent entre ces deux parties et ceci variant du domaine normal et/ou pathologique à celui de déviance. Les relations du domaine normal concernent les services légaux que doivent faire ces agents de garde aux prisonniers.

Les domaines pathologique et déviationnel, concernent les types d'infractions internes et dont les surveillants peuvent en être des complices et/ou même auteurs. Par exemple, la sexualité, bien que constituant un sujet tabou en milieu carcéral, les surveillants en sont conscients, mais peuvent en ignorer la pratique.
Selon Welzer-Lang (2004, p.304), *« même si détenus et surveillants constituent deux populations* a priori *antagonistes, ce sont tous des hommes qui partagent des valeurs communes (notamment celles liées à la virilité). Par ailleurs, il leur est nécessaire de fonder leurs relations sur un minimum de coopération et de s'accorder mutuellement une marge d'autonomie relative. Dans une large mesure, l'autonomie accordée aux détenus concerne la sphère sexuelle. »*
Ces propos marquent le laxisme qu'affiche le personnel carcéral vis-à-vis de toutes pratiques sexuelles qu'effectuent les détenus. Les pratiques d'homosexualité, de viol, les déviations de type voyeurisme et exhibitionnisme, etc. toutes ces situations sont mises en sourdine.

Cependant, de tels cas peuvent être révélés par certains prisonniers qui ne tolèrent point ces actes. A cet effet, ces gens risquent d'être rejetés par leurs codétenus qui les écartent et les ignorent du fait d'avoir révélé aux autorités pénitentiaires la face cachée de leurs actions.
Selon Welzer-Lang (2004, pp.306-307) le sort qui leur est réservé est lourd. Il précise: *« Les 'pointeurs' sont des sortes de parias de l'univers carcéral, des individus infréquentables. Entretenir un minimum de relations avec eux expose à un soupçon de contamination (...) il ne faut ni leur parler, ni leur serrer la main, ni intervenir en leur faveur lorsqu'ils sont agressés, sous peine de se voir soi- même considéré comme un des leurs. »*

Toutefois, cet écartement et ces agressions qui sont infligés à ces individus pointeurs, les enfoncent davantage dans une frustration accrue et à continuer à dénoncer de tels forfaits. Néanmoins, la poursuite des infractions intra-muros n'est pas pertinente. Se faire ignorant de l'ensemble des perversions intra-muros par le personnel carcéral, engendre et accentue leur pratique, ce qui devient bouleversant pour les jeunes dont la tendance serait de s'y mêler pour ne pas être victimes.

Signalons que la recherche de partenariat entre détenus et agent de garde se fait dans un climat de méfiance, étant donnée la suspicion généralisée qui caractérise les interrelations carcérales.

Faugeron et al. (1996, p. 123) mentionnent qu'*« il est difficile d'instaurer une relation de confiance dans une ambiance de suspicion générale. »*

Entre gardiens et détenus, les interrelations sont suspectes. Le détenu craint que toute information livrée soit transmise à la hiérarchie carcérale tandis que le gardien n'hésite pas à redouter qu'en cas d'intenses relations avec les détenus, son opinion risque d'être diffusée.

Selon Pédron (1995, p. 7), « *pour le détenu, le surveillant est inhumain, despotique. Tandis que pour le surveillant, le détenu est manipulateur et dangereux.* »

Il s'agit d'une perception négative de part et d'autre des acteurs du monde carcéral. Remarquons ainsi, que c'est selon la cohésion du groupe dont on fait partie, qu'il est aisé d'établir et de maintenir l'ordre du microsystème carcéral.

3.3. Interrelations entre détenus et visiteurs

La réinsertion sociale des détenus se prépare naturellement par le maintien des relations avec des personnes demeurées dans le monde libre, notamment la famille. C'est ainsi que les prisonniers ont droit aux visites pendant les jours et les heures prévus par le règlement d'ordre intérieur des prisons. Une approche interrelationnelle entre le détenu et son visiteur est à observer au sujet du scénario et de l'ambiance qui règnent pendant la séance de rencontre.

En effet, même si tout détenu a ce droit d'avoir des visites, certains n'en bénéficient pas le privilège pour plusieurs raisons. C'est le cas par exemple de celui qui est détenu loin de sa région et de sa famille natale, ou qui a été arrêté sans qu'aucun de ses proches ne s'en rende compte, ou bien même les mobiles de son incarcération peuvent bloquer ses relations avec l'extérieur comme le cas des récidivistes dangereux ou des prisonniers politiques. Pour ce type de catégorie ne recevant pas de visite, un sentiment d'abandon suivi de celui de

frustration imbibent leur psychisme au point de développer d'autres mécanismes pour réclamer le soutien moral et/ou matériel.

Parmi la catégorie des détenus ayant le privilège d'avoir occasionnellement des visites, les choses se passent autrement. Le temps de dialogue étant relativement court, l'espace d'intimité non disponible, la fouille du lot qui lui est apporté par son visiteur étant un principe, le non respect des valeurs transactionnelles entre le détenu et son visiteur, etc. Toutes ces pratiques infantilisent les deux populations qui se voient obligées de se plier sous les ordres des détenteurs du pouvoir carcéral.
Plusieurs équipes attendent dehors pour qu'entre une minorité à tour de rôle. Le moment de dialogue devient insatisfaisant chez le visiteur tout comme chez le détenu. Ils se quittent parfois sans se dire au revoir, et des bousculades entre détenus tentant de voir des personnes qu'ils peuvent connaître, bloquent l'ambiance affective du dialogue.
Les visiteurs de la prison sont perçus comme réconfortants et apporteurs de biens. C'est dans ce sens que les détenus, aux visages désespérés et désorientés, demandent incessamment aux visiteurs soit de l'argent, soit de leur laisser l'une ou l'autre chose de leur possession.

Sur le plan affectif, de telles situations ne peuvent manquer de laisser des traces comme affects négatifs dans le psychisme du jeune détenu. Que ce soit en situation de carence de visites ou dans l'opportunité d'en recevoir, le mineur aura une image négative du système carcéral tout comme il peut fonctionner su le mode paranoïde en alimentant le sentiment que le monde étant son ennemi redoutable, et en se conduisant comme perdu, d'où des perversions de tout genre comme moyen de réclamer son autonomie et sa reconnaissance.

Nous venons de voir que l'augmentation des effectifs dans le milieu carcéral fait que les conditions de vie se durcissent et, par conséquent, engendrent des types particuliers de relations à tous les niveaux des intervenants carcéraux. A cet effet, les conditions de vie en détention chez les prisonniers, en général, et chez les enfants emprisonnés, en particulier sont plus que précaires. Ceci mérite une approche particulière.

CHAPITRE IV : LES CONDITIONS DE VIE DES MINEURS EN PRISON

Les conditions de vie des mineurs en prison n'ont pas de signification beaucoup plus particulière par rapport aux autres détenus et surtout en ce qui concerne la gestion du comportement. Aucune des atteintes infligées aux détenus majeurs n'est épargnée à ces enfants privés de liberté. Les détenus peuvent être soumis à des traitements tels que la torture et maintenus en détention illégale dans des conditions terribles et précaires, et ce, pendant plusieurs années, sans inculpation ni jugement. Toutefois, les mineurs sont confrontés à d'autres problèmes particuliers liés en général à leur âge, à leur expérience vécue, et à la promiscuité avec les délinquants adultes, criminels et récidivistes de tout genre. Ainsi, ils apprennent beaucoup de choses en milieu carcéral, ce qui nécessite d'appréhender cette vie selon le statut des jeunes emprisonnés.

4.1. Les mineurs prévenus

Les mineurs prévenus rentrent dans la catégorie des détenus qui relèvent de la présomption d'innocence. Ceci pour dire qu'un prévenu est présupposé comme innocent en même temps qu'il est privé de liberté. La gestion de ce paradoxe reste difficile à maintenir chez les mineurs incarcérés.

Pour certains, la privation de leur liberté, suivie de la rigidité des processus judiciaires, peuvent leur bloquer l'initiative de mener la vie carcérale et leur pousser à commettre d'autres infractions intra-muros telles les tentatives d'évasion, de suicide, le passage à l'acte, l'adhésion à une bande de délinquants internes...tandis que pour d'autres, ayant l'espoir à la poursuite immédiate des processus judiciaires de leurs dossiers, peuvent accepter volontiers de mener adéquatement cette vie carcérale en attente du prononcé du jugement.

Cependant, l'attente peut s'avérer longue sans que le détenu ne devienne condamné ou libéré. Dès lors, un prisonnier mineur peut se trouver majeur, et même vieillir, sans qu'il soit traduit en justice.

En tant que prévenu, le détenu est alors craint et suspecté sous tous ses agissements. Herzog-Evans (1998, p.79) le démontre ainsi : *« (...) d'une certaine manière, les personnels les craignent plus encore que les condamnés. C'est qu'ils sont plus à même de tenter de se suicider et, d'une manière générale, traversent une série de périodes, au début de leur incarcération et avant leur procès, particulièrement explosives. »*

Nous remarquons que les prévenus sont prédisposés au suicide au cas où ils réalisent que leur incarcération n'est pas proportionnelle à l'infraction qu'on leur reproche. Leur séparation avec les proches et leurs biens, ainsi que la représentation de la perte sociale dont ils ne peuvent recouvrir, peuvent accentuer de manière ou d'une autre le suicide ou le passage à l'acte.

Cependant, le choc qu'engendre l'arrestation peut faire souffrir le détenu prévenu qui peut avoir découvert la prison pour la première fois et qui peut, en avoir souffert psychiquement, d'où la manifestation des comportements agressifs et de révolte. Toutefois, ces réactions varient en fonction d'infraction primaire ou récidiviste. Ce fait d'être soupçonné et craint, fait que le mineur prévenu ne bénéficie pas beaucoup de droits par rapport à ses codétenus condamnés. C'est le cas par exemple de l'interdiction des détenus prévenus à la participation aux activités champêtres s'effectuant en dehors de la prison (Article 105 du règlement d'ordre intérieur des établissements pénitentiaires du Burundi, p.19)

Les mineurs prévenus vivent, en outre, des conditions particulières en milieu carcéral. Une étude a montré que « *la majorité des enfants détenus au Burundi, notamment ceux qui sont dans l'attente de leur procès, sont privés des activités qui pourraient contribuer à leur croissance mentale, physique ou psychologique et favoriser leur réinsertion.* » (Amnesty international, 2002).

Les nouveaux arrivants, donc ignorant des pratiques internes, subissent des formes d'abus et d'agression de tous ordres. La même étude (p.1) poursuit en disant que « *(...) leur jeunesse et leur isolement relatif dans le système carcéral les exposent à toute une série d'autres atteintes : Certains se plaignent d'avoir subi des sévices sexuels en détention, beaucoup sont atteints de malnutrition et ont perdu tout contact avec leurs familles* ». Ils peuvent avoir des difficultés de projection dans l'avenir d'autant plus que les procédures judiciaires ne sont pas rapides.

De surcroît, les mineurs prévenus, quand ils n'ont pas encore intégré les valeurs et les normes de la prison, cherchent à perpétuer les actes délictueux qu'ils ont commis avant leur incarcération. A cet effet, des bandes de délinquants sont réunies pour continuer à commettre des infractions *intra-muros*, ce qui peut affiner le caractère délinquantiel de chacun et ceci peut limiter le potentiel de resocialisation en cas de libération.

Signalons, à toutes fins utiles, que même si les conditions sociales des prisonniers sont les mêmes ou voisines, leur psychologie diffère à tel point qu'il est nécessaire d'établir entre eux

des distinctions. En effet, le prévenu, vêtu encore de ses habits civils, soutenu par un espoir d'une sortie prochaine, disposant encore de fréquentes visites et contacts avec le monde extérieur, ne se sent pas encore seul. Il en est de même pour le condamné à une peine bien déterminée qui ne compte que les jours qui lui restent à tenir en prison.

4.2. Les mineurs condamnés

La condamnation d'un prisonnier signifie que celui-ci est sous contrainte de purger une peine qui lui a été prononcée par le juge au regard du fait qui lui est reproché. Les mineurs condamnés rentrent en effet, dans la catégorie des détenus rendus coupables de l'infraction et qui purgent leurs peines.

Cependant, le vécu affectif et relationnel chez un condamné diffère de celui du prévenu, surtout que les condamnations se penchent beaucoup plus sur la durée que va prendre l'incarcération que sur l'amende à payer. Cette dernière étant une peine supplémentaire, les condamnés ne vivant alors que sous le comptage du temps passé en prison et celui qui lui reste dans l'établissement pénitentiaire.

Toutefois, ce vécu diffère selon que les sanctions sont de courte ou de longue durée. La seule différence d'avec les prévenus, résulte au niveau affectif et relationnel, sinon les conditions de détention pour les deux catégories restent les mêmes. Et, Herzog-Evans (1998, p.78) s'en indigne en disant : *« Quant au régime de détention, l'on s'attend à ce que celui des prévenus soit plus favorable que celui des condamnés dont la culpabilité est établie. »*

Les régimes de détention au Burundi n'en font pas une exception. Dans les systèmes pénaux, les prévenus et les condamnés ne sont traités que sous un même régime.

Selon la gravité de la sanction, un mineur condamné peut trouver en justice une sorte d'injustice vis-à-vis de son infraction ; dès lors, toute la période d'incarcération sera vécue comme choquante et douloureuse de façon à chercher à se défaire de cette frustration ; c'est ainsi que le condamné va s'adonner, en guise de compensation, à des pratiques déviantes comme l'alcoolisme, la toxicomanie...en vue de trouver la voie de l'évasion de la réalité. Pour Lafon (1991, P. 203), *« la compensation est un mécanisme permanent, plus ou moins conscient : une frustration, une souffrance intime (sentiment d'infériorité ou de culpabilité, menace à l'intégrité de la personne, besoin hédonique insatisfait) qui pousse à se défendre ou à se satisfaire par une recherche supplétive de jouissance ou de satisfaction.»*

Dans la compensation, l'individu en mauvaise situation se réfugie derrière des pensées ou des actes qui l'aident psychologiquement à retrouver son équilibre ou de se sentir en sécurité, c'est ainsi que les mineurs condamnés s'exercent aux nouvelles expériences dont ils n'étaient pas initiés avant leur incarcération. Ces pratiques sont favorisées par les fausses identités que constitue l'univers carcéral et auxquelles le mineur est confronté et se conforme.
Par ce parallélisme, on se rend compte que ce n'est pas le goût de la cigarette ou d'alcool qui attire à en consommer davantage, mais plutôt la recherche d'un support moral, d'une perte de conscience de leurs problèmes de la vie, donc de vivre un moment dans ce monde idéal ou irréel.

La condamnation d'un mineur peut, en effet, porter sur une longue période ou une lourde amende à payer. Partant, le traumatisme peut se révéler très profond pour l'enfant. Ses initiatives et ses perspectives peuvent être inhibées ou anesthésiées par le jugement, d'où l'élaboration des mécanismes de défense du moi allant de la dépression aux pensées suicidaires.
En cas de dépression, le mineur peut adopter des comportements de repli sur soi, de mutisme ou d'agressivité, tandis qu'en ce qui concerne les actes suicidaires, les évasions ou tentatives d'évasion, les pensées suicidaires sous toutes leurs formes, les grèves bruyantes... en sont des manifestations les plus typiques.
Face à une condamnation donnée, l'immaturité du mineur peut être un facteur bloquant l'équilibre entre la gravité de l'infraction commise et celle du jugement rendu. A cet effet, le mineur condamné pourra se disculper et tentera d'incriminer la justice quant à sa détention.
Une illustration de ce fait est soulignée par Moumen-Marcoux (1998, p. 13) en ces propos :
« L'innocence est un thème récurrent dans le discours des jeunes : projection de la faute ou représentation de leur non culpabilité ? En fait, l'innocence est un état passif, c'est l'injustice qui la rend active. Par l'injustice qui la frappe, l'innocence est ainsi magnifiée, exaltée, survalorisée du point de vue où se place le jeune. »
Partant, la réclamation de l'innocence chez un mineur n'est que le désir de celui-ci de vouloir retrouver ses origines d'autant plus que le milieu où il se trouve lui semble apathique. Ainsi donc, le mineur condamné, condamne à son tour l'institution qui le prive de sa liberté, une chose qui dépasse les capacités de compréhension surtout pour une personnalité immature.

4.3. Les sévices physiques

La vie de promiscuité et d'anarchie ne favorise que les dominants, donc les vigoureux et les expérimentés. Les tendances antisociales qui caractérisent les personnalités carcérales sont accentuées par les conditions de détention et dont les pulsions agressives ne sont déversées que sur des personnalités faibles, ignorantes et/ou sans résistance. Les enfants incarcérés, du fait qu'ils n'ont pas assez de force par rapport à leurs codétenus adultes, deviennent par là même, une cible d'attaques. Les mineurs enregistrent, en outre, une faible résistance quant à cette agression, ce qui les pousse à subir des sévices physiques de manière permanente.

Le milieu carcéral, bien que présentant des caractéristiques de la vie de groupe, constitue moins un endroit propice à l'émergence des tendances de la bonne cohabitation. Toutefois, *« la vie de groupe n'est supportable et favorable au développement de la personnalité que si les individualités peuvent constamment s'affirmer dans toute expérience et dans toute activité importante. »* (Bettelheim, 1973, p. 42)

Remarquons que la vie carcérale, malgré l'entassement de plusieurs types de personnalités, favorise l'émergence des tendances agressives. Dans son étude, Gashaka (1996, p.90) dit que *« si le détenu trouve l'occasion d'être avec un autre plus faible que lui, il en profite pour le maltraiter et le dominer. De là l'origine des agressions contre les nouveaux venus, les plus jeunes, les* plus *faibles et tous ceux qui ne sont pas dans la même situation. »*

Nous notons que l'agressivité en milieu carcéral concerne une catégorie beaucoup plus ciblée de victimes bien quelle n'en constitue pas un phénomène rare au sein des catégories des personnes non incarcérées. C'est chez les hommes comme chez les femmes que de telles agressions s'observent.

Welzer-Lang (2004, p. 305) montre la vie des milieux mono sexués de cette manière : *« Les espaces mono sexués sont importants dans la construction et le maintien de l'identité masculine. Ce sont des lieux où se pratique une compétition permanente entre hommes, dont l'enjeu est la production et la consolidation de l'identité masculine et des privilèges qui lui sont attachés. »*

L'identité masculine est ainsi attribuée à la possession de la force et la domination que la compétition, au sein de la prison, renvoie à la course de la recherche de la suprématie. En effet, tout détenu tentant de faire face à la froideur carcérale, exerce une coercition sur son codétenu faible le plus immédiat. Le monde tant humain qu'animal étant constitué

d'hiérarchies, le plus fort s'impose toujours pour dominer le plus faible. Le milieu carcéral, dont les conditions de vie ne sont pas propices à l'épanouissement humain, favorise de mauvais traitements à l'encontre des plus faibles.

En effet, les mineurs vivent dans une précarité matérielle qui les condamne à vivre dans une dépendance totale ou presque de la part des autres prisonniers pour subvenir leurs besoins quotidiens. Ils peuvent, à cet effet, développer un complexe d'infériorité, et les raisons sont multiples : une dévalorisation systématique volontaire ou maladroite de la société carcérale, un environnement étouffant où les occasions d'exprimer sa personnalité sont rares, une compétition entre les membres, une autorité écrasante, des échecs de la vie, etc. qui peuvent, à la longue, engendrer un comportement de complexe d'infériorité handicapant.

L'on sait que l'incarcération d'une personne implique un processus. L'individu, avant qu'il soit transféré dans une prison comme à celle de Mpimba, celui-ci doit avoir transité par une maison d'arrêt ou un cachot, un moment durant lequel il a pu côtoyer d'autres détenus. Au cours de la phase policière, l'usage de coercition peut aller jusqu'à user de la force pour tenter d'obtenir des informations jusqu'alors inavouées. De là, les sévices physiques qui lui sont infligés peuvent aller jusqu'à occasionner des affections pouvant devenir des prototypes des troubles affectifs d'ordres divers. De surcroît, la vie dans les maisons d'arrêt et cachots étant des plus dures et des plus critiques, le nouveau-venu peut devenir la cible d'agression de la part des anciens.

Toutefois, ceux-ci peuvent l'agresser sans qu'il y ait de motif valable. Ce comportement d'agresser sans motif est souligné par Grapin, Kourilsky et Soulairac (1965, p. 36) en expliquant l'agressivité de l'homme. Ils disent que : « *Seul parmi les êtres vivants, il peut détruire et se détruire, mais encore, conformément à l'étymologie du mot, il est capable d'attaque non provoquée, il peut même éprouver du goût pour la destruction.* »

L'homme agresse son semblable ou s'agresse lui-même dans des circonstances parfois injustifiées. Signalons que les sévices physiques infligés aux mineurs, se matérialisent par des coups qu'ils reçoivent de la part de leurs codétenus adultes, par des agents de garde, par le soutien alimentaire insuffisant et inapproprié à leur santé…bref, par toute atteinte à l'intégrité physique du corps du détenu.

4.4. Les sévices sexuels

La sexualité est un besoin primaire chez l'homme. Pourtant, il est l'un des comportements les plus réprimés en prison. En tant que phénomène tabou en milieu carcéral, la sexualité ne s'exprime que sous le modèle pathologique, déviationnel ou délinquantiel. Les détenus restent tout leur séjour en prison privés de la satisfaction du besoin sexuel dont ils en étaient censés jouir.

La privation sexuelle qui engendre une frustration accrue, occasionne des abus sexuels de tous ordres et surtout que le contrôle carcéral vis-à-vis des abus sexuels n'en est pas sévère. Partant, les victimes elles-mêmes ne trouvent pas l'occasion de plaidoirie. Les sévices sexuels infligés aux mineurs passent inaperçus, parfois, ils sont occultés par une complicité de la part des surveillants.

Beaucoup de facteurs criminogènes à la base d'abus sexuels en prison s'expliquent en grande partie par des conditions de détention caractérisées par la promiscuité et la dépravation des mœurs. En effet, les conditions matérielles précaires de la prison font que le mineur s'accroche aux adultes anciens détenus pour tenter d'apprendre comment s'adapter face à ces conditions. Partant, ces adultes profitent de l'ignorance des jeunes pour les exploiter sexuellement. A cet effet, l'acte sexuel ne s'obtient pas de façon consensuelle, mais par ruse ou par menace, d'où l'on parle d'abus sexuel qui *« a lieu lorsqu'un acte sexuel est perpétré sur quelqu'un qui ne donne pas son consentement à un tel acte. »* (Delville &Mercier, 1997, p. 165)

Ainsi, les violences sexuelles en milieu carcéral envers les jeunes n'exigent pas qu'il y ait consensus. Toutefois, la pression par chantage, menace ou par ruse qu'utilisent les adultes expérimentés, finit par suggestionner les jeunes ignorants et non expérimentés. De surcroît, des retombées néfastes envers ces enfants sont multiples. C'est le cas d'un exercice prématuré de la maternité chez les filles qui peuvent concevoir sans ce désir ; c'est, en outre, le risque fort élevé d'attraper des maladies sexuellement transmissibles en l'occurrence l'infection à VIH/SIDA, qui va constituer une troisième peine après celle de l'incarcération et celle d'être mineur emprisonné.

4.5. Les sévices psychologiques

Les sévices psychologiques sont variés et multiples. Les mineurs emprisonnés se heurtent à divers problèmes qui sont liés surtout à leur âge, à leurs conditions de vie et surtout à leur inexpérience. Cependant, la diversité des populations carcérales fait qu'il y a en même temps, une divergence dans les comportements. Les mineurs incarcérés bien qu'ils aient besoin d'une relation chaleureuse et affectueuse pour consolider leurs personnalités, se heurtent aux divergences de réactions vis-à-vis des codétenus adultes, lesquelles divergences vont de la simple indifférence affective à l'hostilité parente.

Dominés physiquement et psychiquement, les mineurs sont exploités sadiquement. Les formes d'exploitation et de domination s'imposent par les tourments moraux, les injures, les vexations, les chantages, les menaces, l'humiliation...auxquels ils se plient bon gré, et où la moindre contestation se voit sanctionner par l'attaque aux coups par des bagarres.

Les sévices psychologiques qui incombent aux personnalités immatures des mineurs, font que ces derniers choisissent délibérément des modes de vie qui leur permettent de s'évader de ces tensions afin de trouver un apaisement psychique.
Pauchet, cité par Herzog-Evans (1998, p. 130) indique que *« certains détenus qui ne parviennent pas à dépasser la phase de sidération- parfois violente –des premiers temps de l'incarcération, choisissent une stratégie de l'enfouissement qui, outre la consommation chronique des produits psychotropes, s'accompagne d'un retrait dans la chair, le détenu étant alors muré en lui-même. Cela consiste à réduire de soi-même son espace; occuper toujours le même endroit, s'asseoir sur la même chaise, devenir rigide pour minimiser les contacts sociaux, ne pas regarder ses voisins immédiats.»*

Ce repli sur soi adopté par un détenu sous sévices psychologiques, qu'il soit volontaire ou imposé, constitue une stratégie pour trouver asile dans son for intérieur. Cette attitude peut en outre, se révéler favorable quant aux agresseurs qui vont exercer leur domination sans blocage ni résistance. La victime tente alors de mettre fin à sa propre vie en tentant de se suicider ou de s'évader, ce qui l'expose davantage à la mort.

En définitive, le traitement des mineurs incarcérés n'a pas de différence significative pour ceux qui sont condamnés, tout comme pour ceux qui sont prévenus. Ceci fait que les mineurs et autres prisonniers plus faibles subissent de sévices de tout genre. Il reste que, pour toute chose, il y a lieu de poser la problématique de recherche et d'indiquer la méthode ainsi que les techniques auxquelles le chercheur a fait recours pour aboutir aux résultats escomptés.

CHAPITRE V : PROBLEMATIQUE ET CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES

Dans le présent chapitre, nous avons développé le problème à l'étude qui est l'objet même de la recherche. A cet effet, nous avons aussi décrit la méthode et les techniques de recherche qui nous ont servi à mener notre étude. Cependant, notre sujet ne pouvait être abordé que par une étude approfondie de la réalité vécue par les mineurs emprisonnés et la connaissance des faits ne pouvait se faire sans entrer en contact direct avec ces enfants qui ont fait l'expérience personnelle de la prison. Ceci nous a conduit à poser notre problème de recherche.

5.1. Problématique

Le milieu carcéral se présente, dans notre système social, comme un univers ignoré, rejeté, à telle enseigne qu'on fait allusion de ne pas savoir ce qui s'y passe.
Pédron (1995, p. 25) dit à ces propos qu' *« il existe un profond fossé entre l'opinion publique et le monde des prisons. En effet, ce dernier n'apparaît dans l'actualité qu'au travers d'incidents, de mouvements sociaux, d'évasions ou de mutineries. »*
Ce n'est donc qu'à l'occasion d'incidents et propos des médias que nous saisissons les échos des prisons comme si c'était du sensationnel. Or, l'emprisonnement est l'une des expériences de la vie, les plus dures et les plus douloureuses que toute personne peut endurer au cours de son existence. Il suffit d'une contravention aux normes sociales, pour que le système de répression s'impose pour saisir tout contrevenant à l'ordre social. L'emprisonnement constitue en outre, une lourde épreuve de la vie qui peut constituer l'amorce d'un prototype de troubles psychoaffectifs chez un mineur en maturation sur le plan tant physique, cognitif, affectif que social.

Beaucoup d'enfants qui sont détenus, sont en même temps isolés de leur famille, et souffrent de malnutrition, car tous les prisonniers comptent sur la nourriture apportée par leurs proches pour compléter la maigre ration alimentaire fournie par la prison centrale de Mpimba. C'est ainsi que la vie en prison touche non seulement le soma vu les conditions de contraintes carcérales, mais aussi, elle touche le psychique, c'est-à-dire, les états d'âme d'un mineur prisonnier qui se voit privé non seulement de liberté, mais aussi de l'ensemble des autres droits dont jouissent d'autres citoyens.

Séparé de sa famille, de ses biens et de ses amis, stigmatisé comme étant délinquant, le mineur détenu est confronté aux criminels et récidivistes de tous ordres. Toute cette carence et cette nouvelle étiquette influent d'une manière ou d'une autre sur le psychisme du mineur détenu qui développera, dès lors, des mécanismes de défense contre l'angoisse qu'occasionne cet état d'emprisonnement.

Pour Balaam (1997, p. 65), *« (....) tout enfant quel qu'il soit ne se découvre, ne s'affirme et ne s'épanouit que dans et par ses relations. Il a besoin de tout un tissu humain extérieur pour modeler et tisser harmonieusement son identité, sa propre structure personnelle dans la croissance de son autonomie. Mais la prison n'est pas un tissu humain. C'est un entassement sans enrichissement relationnel. Alors, contrairement à une croissance, la prison en arrivera à provoquer une terrible régression chez un enfant. »*

Ainsi, la croissance dans un univers carcéral peut, à certains égards, avilir les initiatives du jeune détenu qui se voit privé de liberté et d'autres droits comme pour tous les autres prisonniers et dont le traitement inhumain et dégradant qui sont les régimes administrés aux prisonniers, produisent de la haine et de l'amertume chez ces derniers, étant donné que l'incarcération n'est pas vécue comme une fatalité mais comme une forme d'injustice occasionnant le deuil pour la plupart des détenus.

Pour Bacqué et Hanus (2005, p. 3), *« il y a des deuils qui ne sont pas liés à la mort, mais à la perte. »* Il ne s'agit non seulement d'une perte de la jouissance de liberté et d'autres droits civils, mais aussi d'interrelations affectives entretenues auparavant avec les parents, les voisins, les amis…

D'aucuns savent que la famille est un milieu essentiel à l'évolution des jeunes dans la société. En l'absence de celle-ci, ceux-là risquent de perdre leur véritable repère social. Cette privation de l'amour familial peut, d'une certaine manière, détruire la personnalité du jeune détenu qui peut être anéanti dans toutes ses fonctions. Cette situation développe et réactive, en outre, chez le sujet, des pulsions suicidaires, du passage à l'acte, des sentiments d'humiliation, etc. dont l'adhésion aux consommations des stupéfiants ou à l'adoption de nouvelles conduites pathologiques et perverses s'imposent sur le plan fantasmatique comme moyen de lutter contre l'angoisse de mort et d'abandon.

La vie affective en prison est bouleversée et perturbée à cause d'un manque absolu d'intimité et de dignité du détenu. Moumen-Marcoux (1998, p. 141) le montre en ces

termes : *« Le détenu n'a pas d'intimité, même s'il est seul dans sa cellule, il n'a pas d'espace à lui : qu'il dorme ou qu'il soit assis sur le siège des W.C, la porte s'ouvre soudain. »*
L'on voit, à travers ces propos, que le prisonnier peut être fouillé jusqu'à être mis à nu devant quelqu'un du même ou d'âge différent, ce qui humilie et blesse davantage le jeune détenu. La blessure narcissique qu'occasionne cet état de choses chez le mineur, reste d'un caractère indélébile et choquant. Les séquelles qui s'y rapportent sont nombreuses et variées.

Selon Sakubu (2010), *«les séquelles de la carence affective sont variables et non spécifiques. Certains enfants peuvent développer, au cours de leur existence, des états psychotiques où ils régressent à un stade antérieur pour se défendre contre l'angoisse et la dépression. Et, à l'âge adulte, il y a possibilité que ces enfants soient abandonniques ou psychopathiques. »*
L'on observe, ainsi, que les jeunes qui croissent en prison, sont prédisposés à la perversion et à la dépression. Cette perversion/dépression est produit de la déshumanisation du milieu carcéral dont les relations interpersonnelles sont dépourvues de la chaleur affective, ce qui appauvrit la consolidation de la personnalité de l'enfant.
Pour Bettelheim (1973, p. 64), *« un enfant peut devenir un véritable automate s'il n'a pour tout système de référence que des règles et des prescriptions dépersonnalisées auxquelles s'adapter passivement. »*

La nécessité et la pertinence d'entreprendre une étude comme celle-ci, consistent en l'étude du vécu psychoaffectif d'un enfant en situation de détention. C'est notamment analyser et comprendre sa perception de soi par rapport à lui-même et par rapport au monde, découvrir ses impressions sur le monde de la prison, les répercussions de cette dernière sur sa personnalité en structuration, les probables séquelles traumatiques que peut occasionner l'emprisonnement sur sa personnalité immature et à risque et enfin, ses perspectives d'avenir.

De la très brève analyse qui précède, et en tenant compte des aspects du support théorique de recherche, et particulièrement sur la vie affective des mineurs emprisonnés, nous nous sommes posé la question problématique générale suivante :

- Quel est le vécu psychoaffectif d'un enfant emprisonné ?

De cette question, se sont dégagées d'autres interrogations spécifiques:

- Quels sont les sentiments qu'éprouve un enfant emprisonné ?

- Quelle est l'image de soi qu'il se donne par rapport à soi-même ?
- Comment se représente-t-il le monde de ses codétenus et celui des personnes libres ?
- Les conditions précaires de détention, n'engendrent-elles pas des troubles de la personnalité chez l'enfant emprisonné?
- Quelles sont les perspectives psychosociales d'un enfant emprisonné ?

Voilà donc brièvement posées les questions de recherche qui ont retenu notre attention dans ce travail. Et, pour comprendre cette polémique, nous sommes certes conscient, que nous n'avons pas pu cerner tous les aspects du phénomène, mais qu'une méthodologie objective nous permettra d'appréhender la présente étude.

5.2. Objectifs de recherche

5.2.1. Objectif général

Pour notre recherche, l'objectif général est d'*étudier le vécu psychoaffectif d'un enfant emprisonné.*

5.2.2. Objectifs spécifiques

Nos objectifs spécifiques sont les suivants :

- *Cerner les sentiments qu'éprouve un enfant emprisonné.*
- *Connaître l'image de soi d'un enfant emprisonné par rapport à soi.*
- *Montrer l'image de soi de l'enfant emprisonné par rapport au monde.*
- *Découvrir les éventuels troubles de la personnalité chez l'enfant emprisonné.*
- *Dégager les perspectives psychosociales de l'enfant emprisonné.*

5.3. Méthode et techniques de recherche

5.3.1. Méthode qualitative

Toute recherche en sciences sociales exige des précautions de la part du chercheur. L'une des précautions les plus prégnantes qui s'imposent au chercheur scientifique est celle

de prévoir la méthode de recherche appropriée. La notion de méthode est soulignée par Mucchielli (2004, p. III) qui indique qu' *« une méthode scientifique est une procédure de réflexion guidant un ensemble de techniques de recueil de données et d'analyse qui mène à une meilleure connaissance d'un phénomène. »*

Cependant, c'est la nature du phénomène à l'étude qui dicte le choix de la méthode à utiliser. Chaque méthode ayant des limites, aucune ne peut s'appliquer dans tous les domaines avec la même efficacité. En sciences sociales, deux méthodes fondamentales sont utilisées. Il s'agit de la méthode quantitative et de la méthode qualitative. Pour ce qui est du présent travail, nos perspectives étant d'étudier la vie subjective des enfants emprisonnés dans le but d'obtenir des informations susceptibles de révéler l'expérience vécue par chacun en prison, c'est ainsi que nous avons opté la méthode qualitative étant donnée que cette méthode est inductive et non déductive.

A cet effet, nous avons accordé moins d'importance à la standardisation des résultats et à l'interprétation statistique, au profit de la qualité d'informations. C'est ainsi que nous avons choisi une approche qui s'inscrit dans l'ordre des méthodes qualitatives, à savoir l'étude de cas.

Eisenhardt cité par Mucchielli (2004, p. 92) mentionne qu' *«on ne peut pas juger de la valeur d'une étude de cas avec des critères de validité statistique. La question de la représentativité perd alors de son sens au profit de la question de la qualité du cas lui-même pour l'enrichissement qu'on peut en tirer dans le processus de construction d'une théorie. »*

Ainsi donc, chaque mineur emprisonné vit de façon subjective la prison et l'appréhende de manière qui lui est unique, d'où une telle approche. Son importance et sa pertinence sont encore soulignées par Mucchielli (ibid.) en ces termes : *« La méthode de l'étude de cas consiste donc à rapporter une situation réelle prise dans son contexte, et à l'analyser pour voir comment se manifestent et évoluent les phénomènes auxquels le chercheur s'intéresse. »*

En vue de mettre en œuvre la méthode, il importe d'utiliser les meilleures techniques. La méthode qualitative que nous avons privilégiée pour cette étude exige elle aussi de telles techniques. Pour Mucchielli (2004, p.151), *« une méthode qualitative de recherche est une stratégie de recherche utilisant diverses techniques de recueil et d'analyse qualitatives dans le but d'expliciter, en compréhension, un phénomène humain ou social.»*

En effet, les diverses techniques de recherche étant variées, nous avons privilégié la technique de l'observation directe et celle de l'entretien semi-directif. Ce choix a été guidé par les caractéristiques du terrain d'enquête, de la population d'enquête elle-même et de la nature même de l'étude.

5.3.2. L'enquête par l'observation directe

La complexité de l'être humain fait qu'il pose d'autres comportements non verbaux mais riches de sens. C'est ainsi que nous avons jugé bon d'utiliser l'observation directe en tant qu'instrument de collecte des données relatives à la vie des mineurs en prison. Le souci étant de comprendre les non-dits, les attitudes, bref, des informations complémentaires pour la phase suivante.

Étant donné que cette technique permet au chercheur d'observer la situation sans pouvoir la changer ni l'influencer, Mace et Pétry (2000, p. 93) disent que *« l'observation directe consiste pour un chercheur, à observer directement son objet d'étude ou le milieu dans lequel le phénomène se produit afin d'en extraire les renseignements pertinents à sa recherche. »*

En milieu carcéral, certains aspects sont significatifs de sens en ce qui est du vécu d'un détenu. Son apparence physique, sa tenue vestimentaire, ses interrelations avec son entourage ainsi que son aspect du langage et ses perturbations émotionnelles, peuvent témoigner de son for intérieur.

Cependant, comme certaines des activités auxquelles se livrent les enfants emprisonnés sont qualifiées de hors normes et qu'ils s'y adonnent discrètement, notre présence en tant que chercheur non détenu ne pouvait pas manquer d'exercer une variable parasite et ainsi gêner le cours normal de leurs activités. Ce risque de compromettre les activités du groupe est souligné par Festinger et Katz (1974, T_2, p.473) lorsqu'ils affirment qu'« *il est tout à fait vraisemblable que la présence d'un observateur dans un groupe ait constituée une variable non négligeable. Tout dépend de la nature du groupe, du type d'observateur et de l'activité à laquelle se livre le groupe.* »

En vue de contourner ce problème, nous avons passé quelques jours à l'observation directe des interrelations à la Prison centrale de Mpimba, sans que notre population cible des mineurs en sache qu'elle était objet d'observation. Pour réussir cette observation, nous étions

dans un premier temps accompagnés des agents du service social de Mpimba, puis, dans un deuxième temps, nous étions seul.

5.3.3. L'enquête par l'entretien semi-directif

L'entretien dans l'enquête sociale met en présence deux interlocuteurs dont un interviewer et un interviewé. Toutefois, *« l'entretien d'enquête n'est pas une situation de bavardage à bâtons rompus entre amis ni une simple discussion de palier avec ses voisins. Ce n'est pas non plus un échange d'arguments pour convaincre ou pour controverser, ni un interrogatoire policier ou une confession. »* (Berthier, 2009, p. 69).

L'entretien suppose la mise en confiance préalable de l'interlocuteur. L'attitude à adopter est soulignée par Festinger et Katz (1974, T_2, p. 394) lorsqu'ils signalent que *«quand le sujet a accepté de se laisser interroger, l'entretien commence par des questions qui ont pour but de provoquer en lui un intérêt direct (...) le but que l'on cherche ainsi à atteindre est de motiver le sujet en lui montrant l'intérêt de l'interview, c'est-à-dire le rapport étroit qu'elle présente avec ses intérêts et ses désirs. »*

Comme notre étude s'intéressait à la vie subjective des mineurs incarcérés, le fait que l'entretien touchait davantage sur ce qui se passe chez eux, les expériences qu'ils endurent mais aussi la manière dont ils éprouvent la situation carcérale du moment, l'entretien semi-directif nous a semblé le mieux indiqué. Celui-ci est *« une technique qualitative fréquemment utilisée. Il permet de centrer le discours des personnes interrogées autour des différents thèmes définis au préalable par les enquêteurs et consignés dans un guide d'entretien. »* (http://fr.wikipedia.org/wiki/entretiensemidirectif, 06/06/2011 à 19 heures 25 minutes T.U.)

Cependant, certains thèmes pouvaient toucher profondément le moi de nos interlocuteurs à telle enseigne qu'ils pouvaient fournir des réponses délibérées pouvant désorienter l'objet d'étude. Ainsi, les propos suivants de Mucchielli (1979, p. 66) nous ont motivé dans le choix de cette technique : *« Il n'y a pas d'autres moyens pour savoir comment un sujet humain éprouve un événement, une situation, une difficulté de sa vie (...) que de le lui demander et d'essayer de reconstituer le plus complètement possible son point de vue. »*

Au cours de nos échanges, nous avons privilégié la libre expression de nos enquêtés, et partant, pour ne pas les orienter ni les interrompre dans leurs expressions, nous ne sommes pas resté esclave de l'ordre et du contenu des thèmes rédigés à l'avance, seulement, l'orientation de l'interviewé dans le sens qui ne dévie pas des objectifs était le trame de l'enquête. De Ketele & Roegiers (1996, p. 171) disent qu' *« un entretien semi-dirigé est identifié par la présence de deux caractéristiques :*
-il produit de la part de l'interviewé un discours qui n'est pas linéaire, ce qui signifie que l'interviewer réoriente l'entretien à certains moments ;
-les interventions de l'interviewer ne sont pas toutes prévues à l'avance. Tout au plus, celui-ci prévoit-il quelques questions importantes, ou quelques points de repère. »

Nous avons, pour cela, élaboré un guide d'entretien que nous avons utilisé et dont, nous n'étions pas tenu de suivre scrupuleusement. Ces propos de Delefosse et son équipe (2001, p. 19) en montrent la démarche : *« Muni de ce guide d'entretien, l'enquêteur commence par poser la question la plus générale (...), dans l'espoir qu'elle suffira à produire le flot d'informations, attendu que, dans la mesure du possible, il ou elle se gardera bien d'interrompre. Si besoin, il relance par de brèves expressions et des gestes d'encouragement ou bien il reformule et aide à préciser des propos peu clairs ou à produire des exemples à titre d'illustration. On doit surtout se garder de presser le sujet et de poser plus d'une question à la fois. »*

Signalons, à toutes fins utiles que, l'entretien, pour ne pas être déformé ou omis, nous sommes passé à l'enregistrement de l'échange sur bande-cassette. Celle-ci nous a permis d'en retranscrire entièrement le contenu pour faciliter le traitement des données.

5.4. Milieu et population d'enquête

Le Burundi compte plusieurs maisons pénitentiaires. Onze prisons et plusieurs cachots détiennent tant de prisonniers mélangés de prévenus, condamnés et innocents, entres autres les nourrissons.
Cependant, toutes ces maisons pénitentiaires ont largement dépassé les capacités d'accueil. Selon le rapport de la D.G.A.P. de décembre 2010, sur une capacité d'accueil de 4050 personnes, la population carcérale du Pays atteignait 9844 personnes détenues. Ce large

dépassement des limites implique la dureté des conditions de vie en prison, suivie d'une dépravation des mœurs et d'apprentissage d'expériences délinquantielles diverses.

Toutefois, entreprendre une étude pareille sur toutes les maisons pénitentiaires, ne serait pas chose facile pour nous chercheur débutant. C'est pourquoi nous avons ciblé la Prison centrale de Mpimba comme notre milieu d'enquête. La préférence de ce milieu tient compte de sa facilité d'accès quant à nos moyens, mais aussi de l'hétérogénéité des personnes incarcérées et de sa surpopulation carcérale. Toutefois, le présent travail pouvait s'effectuer dans n'importe quelle prison qui abrite une telle catégorie de détenus mineurs intéressant notre recherche.

La Prison centrale de Mpimba compte 11 quartiers, parmi lesquels, notre population cible des mineurs n'habite que dans deux seulement, à savoir, le quartier dit *« Mineurs enfants »* et celui dit *« Quartier femmes »*. Ce sont seulement ces deux endroits qui ont intéressé notre recherche. Les mineurs logent dans le premier qui n'est fermé que la nuit ou momentanément pendant la journée. C'est un quartier où il n'y a aucun lit, il n'y a que quelques matelas posés à terre. Dans le *« Quartier femmes »*, les mineures partagent, avec leurs codétenues adultes de même que les nourrissons, et le logement et le lit.

En ce qui est de la population d'enquête, Mucchielli (1970, p. 13) indique que c'est *« la totalité du groupe humain sur lequel porte l'enquête, groupe lui-même caractérisé par des critères objectifs »*. Ainsi, nous avons considéré d'enquêter sur les mineurs prévenus et/ou condamnés ayant passé au minimum une semaine dans ladite prison et dont l'âge au moment de l'enquête, était compris entre 15 ans et 18 ans, 15 ans étant l'âge de la majorité pénale partielle et 18 ans celui de la majorité pénale totale.
Après avoir consulté le registre d'enregistrement des mineurs incarcérés tenu par le service social de la Prison centrale de Mpimba, nous avons trouvé qu'au cours de la période qui couvre le mois de juin 2011, la population carcérale des mineurs à Mpimba, était de 204 mineurs dont 184 garçons et 20 filles. Parmi ces 204 mineurs, 50 garçons et 6 filles avaient dépassé l'âge de 18 ans, tandis que 2 autres garçons et une fille n'avaient pas atteint l'âge de 15 ans.

5.5. Travail de terrain

5.5.1. Préenquête

Avant de nous lancer dans une enquête proprement dite, nous avons opéré une préenquête. C'est une exploration préliminaire qui nous a permis de faire reconnaissance avec le terrain d'enquête, d'identifier et de prendre contact avec les sujets intéressant notre recherche et, enfin, cette étape nous a permis de vivre les réalités du terrain.

Pour Mucchielli (2004, p. 153), la préenquête dans une recherche qualitative est une *« petite immersion dans le milieu (invitation, journée de visite...). Il s'agit d'une prise de contact avec le terrain destiné à évaluer les difficultés de recherche. »*

Cette étape nous a donc permis d'éprouver la valeur du protocole de recherche, avant qu'il ne soit utilisé à des fins de l'enquête proprement dite.

Festinger et Katz (1974, T1, p. 102) démontrent ainsi, la finalité de cette épreuve préalable qui a un triple but :

« 1°. Elle sert à mettre au point les procédures d'application de l'instrument en cause : on cherchera, par exemple, à savoir le nombre de questions que l'on peut poser au cours d'une interview, dans le temps dont dispose l'enquêteur ;

2°. Elle sert à vérifier si l'énoncé des questions est facilement compréhensible pour les sujets interrogés ;

3°. Elle sert, enfin, à s'assurer que les questions posées ou les observations faites atteignent vraiment la variable que l'on veut mesurer. »

Ainsi, nous avons mené la préenquête du 20 au 24 juin 2011. A ce moment, la population carcérale des mineurs de la Prison centrale de Mpimba était si homogène qu'il ne nous était pas facile d'identifier les sujets répondant à toutes les caractéristiques de notre étude, étant donné que la vie diurne à la Prison centrale de Mpimba est caractérisée par de vastes mouvements de va-et-vient laissant la circulation libre. Toutefois, comme nous avions annoncé au préalable aux autorités carcérales notre population cible, celles-ci, en conjonction avec le chef des mineurs (*Général*), nous ont guidé dans l'identification des sujets d'enquête.

Pour trouver ces sujets, nous nous sommes d'emblée, dirigé à la D.G.A.P. pour demander l'autorisation d'effectuer une enquête à la Prison centrale de Mpimba. Cette direction nous a confirmé l'existence des mineurs en prisons et nous a accordé l'autorisation. En second lieu,

nous nous sommes présenté aux autorités carcérales pour négocier les modalités d'entrée. Au premier jour, nous leur avons présenté et expliqué notre objectif et notre mission, et où, nous leur avons décrit les types de sujets intéressant notre recherche :

-Etre âgé entre 15 ans et 18 ans ;

-Etre fille ou garçon ;

-Etre prévenu ou condamné ;

-Avoir passé au minimum une semaine à la Prison centrale de Mpimba.

A cause de l'indisponibilité de ces autorités à nous conduire à l'intérieur de la prison ce jour même, nous avons été obligé de retourner le lendemain pour effectuer la première observation directe sur les sujets d'enquête. Nous sommes ainsi retourné le jour suivant où nous avons rejoint le quartier *« Mineurs enfants »* et celui de femmes en compagnie d'un agent du service social de cette prison. Le *Général* des mineurs s'est empressé à nous demander qui nous sommes et à quoi notre recherche servira aux mineurs incarcérés. Nous nous sommes présenté et lui avons expliqué notre objectif et ce dernier a été motivé qu'il n'a pas tardé à nous être coopératif dans l'identification des enfants incarcérés et répondant à nos caractéristiques de recherche.

Cependant, notre étude se voulant de nature qualitative, nous avons choisi des cas sur lesquels nous voulions appliquer notre protocole de recherche. A cet effet, la question de l'échantillon représentatif n'a pas été prise en compte, étant donné que notre objectif n'était pas de généraliser les résultats, mais de comprendre et d'expliquer le vécu subjectif des enfants emprisonnés. Pour Berthier (2009, p.178), *«l'objectif est de comprendre les situations, non pas d'estimer des valeurs dans une population d'enquête. Le nombre de sujets pourra être plus réduit, mais bien choisi (de façon raisonnée et non plus selon une méthode d'échantillonnage représentatif).»*

Ainsi, puisque notre présence escortée au milieu des enfants ne pouvait pas manquer d'exercer une influence sur leurs comportements, nous avons pris délibérément le troisième jour comme repos pour ne pas attirer leur attention à notre égard, étant donné que tous les mineurs que nous avons rencontrés dans leurs quartiers ont été impressionnés par notre visite improvisée. Ceux-ci demandaient à notre guide le pourquoi de notre visite en prison. Cette inquiétude est soulignée par Mucchielli (1970, p. 30) lorsqu'il annonce que *«(...) l'observateur qui se présente et se situe en qualité d'observateur perturbe la vie de goupe et*

induit malgré lui et malgré le groupe, des réactions nouvelles, non seulement défensives mais simplement provoquées par le changement de la situation globale du groupe.»

Cependant, étant donné que nous disposions de deux techniques que nous devions mettre en valeur, ces dernières ont été appliquées séparément sur deux sujets NIC et KIV selon que ces derniers présentaient toutes les caractéristiques diversifiées quant à nos critères de choix. Le premier était un garçon âgé de 15 ans, incarcéré depuis 8 mois et qui reste toujours prévenu. Le second sujet était une fille âgée de 18 ans, incarcérée depuis 3 ans 6 mois et elle a été condamnée à 4 ans de prison ferme.

Au quatrième jour, nous avons opéré une observation directe sur les deux sujets NIC et KIV et, cette fois-ci, nous étions accompagné par le *Général* des mineurs. Ce jour là, notre observation a été rendue riche par une visite d'une délégation des agents de la Fondation Terres des Hommes, qui était venue faire une évaluation des festivités ayant caractérisé la *«Journée mondiale de l'enfant»* qui a été célébrée le 14/06/2011 à la Prison centrale de Mpimba. Cette journée se célèbre chaque année le 16/06. A cette occasion, nous avons récolté beaucoup de détails sur le comportement de NIC et KIV au milieu de tous les autres enfants détenus et en présence des visiteurs, puisque tous les mineurs avaient été rassemblés dans une tente installée dans le *«Quartier femmes».*

Au cinquième jour de notre travail sur le terrain, nous sommes passé à l'entretien avec ces deux sujets NIC et KIV. Nous leur avions au préalable demandé rendez-vous pour l'entretien après deux journées d'observation et ceux-ci ont répondu favorablement à notre invitation à nous accorder cet entretien. Ce dernier s'est déroulé dans une salle se trouvant dans le *«Quartier femmes»,* salle appelée *«atelier»,* puisqu'il s'agit d'un seul endroit qui pouvait rassurer notre interlocuteur quant à son intimité. Néanmoins, pendant l'entretien avec notre deuxième sujet KIV, une formation sur la prévention de la propagation du VIH/SIDA en milieu pénitentiaire, s'est déroulée dans cette salle même, ce qui nous a poussés à libérer cette dernière pour continuer notre entretien dans la tente installée dans la cour du *« Quartier femmes ».*

Signalons que la technique de l'observation directe a été longue puisque nous devions entrer à l'intérieur de la prison pendant les heures incluant les moments de levée et de visite, c'est-à-dire de 8 heures 30 minutes jusqu'à 13 heures. Nous devions, en outre, nous mettre à l'écart du sujet observé et nous devions porter des habits qui n'impressionnent pas les détenus qui sont pour la plupart habillés en haillons.

Nous signalons que, nous n'avons pas opéré de modification ni au niveau du guide d'entretien, ni au niveau de la grille d'observation.
En fin de compte, cette étape nous a été bénéfique car, elle nous a permis de nous rendre compte de la vie réelle à l'intérieur de la prison, et nous a également aidé à effectuer les modalités d'accès à l'intérieur de la prison qui ne sont pas faciles avec tout le processus qu'elles exigent. Nous avons pris connaissance de la manière dont les enfants vivent la vie carcérale et les sentiments qu'ils éprouvent, l'image de soi qu'ils se donnent ainsi que leurs perspectives psychosociales. Ceci nous a permis de passer à l'enquête proprement dite.

5.5.2. Technique du choix des enquêtés et déroulement de l'enquête

Dans une enquête sociale, le chercheur peut faire son étude sur l'ensemble de la population cible. Il suffit que le temps et les moyens dont il dispose le lui permettent. Cependant, après avoir délimité la population à l'étude, le chercheur peut se rendre compte qu'il n'est pas possible de rassembler des informations sur chacune des unités qui la composent. Ainsi, il devient nécessaire pour lui d'opérer un choix de l'échantillon sur lequel va porter l'analyse.

Pour Nisabwe (2008-2009), *« l'échantillonnage suppose que le chercheur décide des personnages à observer ou à interviewer, mais aussi, des milieux, des événements et des processus.»*
Ainsi, en sciences sociales, deux techniques courantes sont à la portée d'utilisation pour constituer l'échantillon. Celui-ci peut se faire selon la méthode probabiliste, tout comme il peut se faire selon la méthode non probabiliste. Cela dépend du sujet à l'étude d'une part, et de l'objet d'étude, d'autre part.
La première est basée sur le type d'échantillonnage de probabilité et relève donc de la loi du hasard. Celui-ci suppose que chaque unité ait la même chance d'être sélectionnée, tandis que la seconde méthode, elle, n'est pas basée sur la théorie de probabilité et suppose que la distribution des caractéristiques à l'intérieur de la population est égale.

Selon De Ketele et Roegiers (1996, p.18), *«la population sera déterminée soigneusement, soit par une technique d'échantillonnage, soit au contraire par une sélection précise de personnes bien déterminées en fonction de l'objectif à atteindre.»*

Nous avons, à cet effet, choisi d'utiliser la méthode non probabiliste avec la technique de l'échantillonnage typique. Pour Niyongabo (2005-2006) *«Ce type d'échantillonnage est souvent qualifié de* «choix raisonné» *parce que les unités choisies sont sélectionnées sur la base d'une analyse des caractéristiques qu'elles présentent et non tirées au hasard. Il s'agit de privilégier autant que possible des unités typiques ou encore des personnes qui répondent au* «type idéal» *par rapport aux objectifs de la recherche.»*

Ainsi, nous avons choisi de passer par la voie d'indication des mineurs incarcérés, parmi lesquels nous avons opéré un choix raisonné. Après que le *Général* des mineurs nous ait montré les enfants ayant entre 15 ans et 18 ans, prévenus et condamnés, nous nous sommes servi de la grille d'observation en tenant compte des traits physiques et comportementaux de l'individu pour être sujet d'étude. Les principaux critères sur lesquels nous nous sommes basé sont les suivants: l'amaigrissement, l'accès en colère, les cicatrices au niveau du corps, l'humeur dépressive, l'hyperthymie, l'irritabilité, la manière de parler, le retrait ou l'attachement envers les autres. Nous avons gardé les sujets qui présentaient au moins deux de ces caractéristiques.

Après deux jours d'observation sur chaque sujet, nous devions lui demander rendez-vous pour passer à l'entretien. Pour les mineurs emprisonnés, l'important pour eux est de recouvrer leur liberté dans l'immédiat ou de purger leurs peines. Cette attitude a renforcé leur caractère coopératif à telle enseigne qu'ils nous ont accepté l'entretien sans difficulté.

Du quartier «*Mineurs enfants*» vers celui de femmes, nous rencontrions les enfants dans leur vie quotidienne. Certains pouvaient être endormis, d'autres en train de faire leur cuisine, d'autres jouant au dé et aux cartes, tandis que d'autres ne faisaient que circuler à travers les corridors de la prison. Il nous fallait beaucoup de temps pour comprendre les attitudes et comportements des mineurs dans leur mode relationnel avec le monde carcéral et extra carcéral.

Au premier jour du 2 août 2011, pendant que nous nous entretenions avec le *Général*, une petite fille d'une humeur dépressive et d'une maigreur prononcée se tenait dans un coin. Le *Général* nous a confirmé de son âge réel et nous l'avons suivie dans ses mouvements. Cette dernière est AR. Le lendemain du 3 août 2011, nous avons trouvé deux garçons qui jouaient en pleine matinée au dé, ils se sont chamaillés jusqu'à se battre et ce comportement nous a attiré. Les deux garçons sont RE et NI. En date du 6 août 2011, nous avons demandé au

Général de nous montrer des mineurs ayant des troubles mentaux; il nous a conduit dans la cour intérieure située au quartier des hommes. Là, nous avons trouvé une fille maniaque, cette dernière est MI. Le lundi 8 août 2011, en nous promenant dans le quartier *«Mineurs enfants »*, dans une petite chambrette, quelqu'un y dormait vers 10 heures. Il s'est réveillé, et nous l'avons suivi dans ses mouvements. Il s'agit de LI. Quant à FL, chaque fois qu'elle nous voyait entrer, elle s'empressait de nous saluer, son caractère d'attachement à notre égard nous a poussé à enquêter sur elle.

Signalons que pour les sujets que nous avons retenus pour l'étude, le *Général* des mineurs nous indiquait quant à leur âge réel.

Voici le calendrier de l'enquête proprement dite :

Sujet	Jour d'observation	Jour d'entretien	Durée D'enregistrement	Lieu d'observation	L'entrée et la sortie de la prison
AR	Le 2/8/2011 & 3/8/2011	Le 4/8/ 2011	7 min	*Quartier femmes*	8h30min à 13h
RE	Le 3/8/2011 & 4/8/2011	Le 5/8/2011	8 min	Quartier *« Mineurs enfants »*	8h30min à 13h
NI	Le 4/8/2011 &5/8/2011	Le 8/8/2011	25 min	Quartier *« Mineurs enfants »*	9 h à 12 h
LI	Le 8/8/2011 & 9/8/2011	Le 10/8/2011	11 min	Quartier *« Mineurs enfants »*	8h 30min à 13h
MI	Le 9/8/ 2011 &10/8/2011	Le 11/10/2011	10 min	*Quartier femmes*	8h 30min à 13h
FL	Le 10/8/2011 &11/8/2011	Le 12/10/201	7 min	*Quartier femmes*	9 h à 12 h

Cependant, nous devions appliquer l'observation directe et l'entretien semi-directif sur des garçons et des filles âgés entre 15 ans et 18 ans, prévenus et condamnés, et ayant passé au minimum une semaine à la Prison centrale de Mpimba. Nous disposions d'une grille

d'observation sur laquelle nous marquions toute information nécessaire. De même, à l'aide d'un guide d'entretien que nous avions conçu au préalable, nous nous sommes entretenu avec six sujets, entre autres, AR, RE, LI, NI, MI et FL dans une ambiance affective. Cependant, AR, RE, NI et MI sont des prévenus tandis que LI et FL sont des condamnés. AR vient de passer 2 mois en prison, RE, 4 mois, LI, 6 ans et 9 mois, NI, 6 ans et 11 mois, MI, 3 mois et FL, 5 mois.

Cependant, notre échantillon n'étant pas constitué au préalable, nous avons retenu six cas dont trois filles et trois garçons, puisque avec notre sixième enquêté, aucune production nouvelle de données n'enrichissait notre recherche.

Ainsi, par exemple, à notre deuxième question libellée de la manière suivante: *« Ubona gute icaha wagirizwa ugereranije n'igihano c'umunyororo urimwo ? »*

C'est-à-dire :«*Comment apprécies-tu l'infraction qu'on te reproche par rapport à la peine d'emprisonnement que tu endures?»*, les réponses obtenues de la part de tous les sujets traduisent l'innocence et l'injustice. Nos enquêtés ont fourni des réponses tenant à montrer qu'ils ne sont accusés de rien et qu'ils sont seulement persécutés. Ne voulant pas admettre les faits qui leur sont reprochés, AR, RE, et MI plaident pour l'innocence, LI, NI et FL plaident pour l'innocence et l'injustice. Aussi, dans leur expression, les sentiments de non-valeur et de la douleur morale s'exprimaient à travers les propos de nos enquêtés a l'exception de RE et NI qui affirmaient que seuls la TV et le jeu au football contribuent à leur épanouissement.

Ainsi, après avoir constaté qu'il n'y avait plus de résurgence d'idées nouvelles, nous avons dû nous arrêter sur ces six sujets. Les propos de Nisabwe (2008-2009) nous ont guidé pour mettre à terme notre enquête. Ceux-ci précisent que *« lorsque les périodes d'observation deviennent de moins en moins fructueuses, les données de plus en plus répétitives, et que la cueillette des renseignements rapporte un rendement décroissant, il vaut mieux s'arrêter car la prolongation de la recherche ne produira aucune information nouvelle. »*

C'est donc sur ces six cas que nous nous sommes arrêté et dont leurs propos ont fait objet d'analyse et d'interprétation.

5.6. Contraintes méthodologiques

Au terme de cette première partie de notre travail, nous aimerions mentionner les difficultés que nous avons rencontrées et que nous avons essayé de contourner pour mener à terme notre recherche. D'emblée, les autorités carcérales ne nous ont pas reçu un jour

puisqu'elles avaient d'autres visiteurs de la prison. Nous avons, pour cela, demandé à ce que nous puissions entrer avec eux un autre jour pour faire notre recherche.

Une autre difficulté tient au fait des sujets qui avaient accepté l'entretien et qui avaient fait l'objet d'observation, mais que nous n'avons pas pu trouver au moment où nous y sommes rendu pour l'entretien. D'autres sujets qui nous avaient intéressés pour leurs comportements, ont refusé que nous nous approchions d'eux. Leur *Général* nous a affirmé que ceux-là avaient des troubles psychiques à tendance autistique et qu'ils n'aiment pas qu'on s'approche d'eux. Aussi, il ne nous était pas facile de rencontrer tous les enfants dans leurs quartiers. Nous aurions aimé faire une observation durant la journée tout entière, mais nous nous sommes conformé aux exigences des autorités carcérales parce que ce sont elles qui devaient nous faciliter l'entrée et la sortie.

En fin de compte, notre première partie a tenu à élucider les concepts-clés et a montré la vie psychosociale en prison, puis, a démontré les types de relations établies en prison ainsi que les conditions de vie des mineurs emprisonnés. Nous avons posé, à cet effet, le problème de recherche, indiqué les procédés méthodologiques auxquels nous avons fait appel. A la suite, nous avons présenté les cas, analysé les données et interprété les résultats de recherche.

DEUXIEME PARTIE :

PRESENTATION DES CAS, ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS

Dans ses relations avec les autres, AR est imperturbable. Elle rejette l'approche des autres codétenus mais elle marque un attachement excessif vis-à-vis des personnes visitant la prison ainsi que le personnel carcéral. A force de causer avec ce dernier, AR s'irrite de façon à éclater en sanglots. Son humeur reste dépressive.

ARI affirme qu'elle ne connaît pas son âge réel. Toutefois, elle précise que c'est son grand frère qui lui a dit qu'elle a 17 ans. A cet effet, AR ne cesse de se plaindre de sa petite taille par rapport aux autres codétenues mineures qui ne cessent de se moquer d'elle.

Cependant, AR fait partie des détenus les plus vulnérables qui bénéficient de la nourriture cuite qui est apportée chaque mercredi par la congrégation des Sœurs de Saint Vincent de Paul. Cette catégorie des plus vulnérables est constituée des prisonniers vieux de 40 ans et plus, les sans visites, les femmes allaitantes, ainsi que les nourrissons.

AR indique qu'elle est toujours angoissée depuis qu'elle est emprisonnée et qu'elle a des sentiments controversés. Ainsi, dit-elle : *«Kubera nyene ariho nari ngishika ng'aha, nagumanye ubwowa bwinshi, narara ntasinziriye , n'ubu hose ndara ntasinziriye kubera ntari muhira. Mukuru wanje aje kundaba nca ngomba dutahane, ngaca nza ndarira gushika ng'aha kubera nca mbona aransize, ngaca nshaka dutahane. Ivyiyumviro ni vyinshi. »*

Ce qui se traduit ainsi : *« Puisque je venais d'entrer ici, je suis restée angoissée, je passais des nuits blanches jusqu'aujourd'hui même parce que je ne suis pas à la maison. Quand mon grand frère vient me rendre visite, je désire que nous rentrions ensemble, je reviens du parloir en pleurant jusqu'ici. Quand je le vois partir en me laissant seule, je veux que je rentre avec lui. Mes pensées sont nombreuses. »*

AR ne s'est donc jamais sentie avoir intégrée la prison qu'elle doit vivre jusqu'à ce que son jugement soit rendu.

6.2. CAS RE

RE est un jeune garçon âgé de 15 ans incarcéré à la Prison centrale de Mpimba depuis avril 2011. Il est accusé de viol à un enfant de 4 ans de son patron quand il était un domestique en Commune urbaine de Kamenge au quartier Kavumu. Il reste prévenu et son procès est mis en délibéré.

CHAPITRE VI : PRESENTATION DES CAS

Le présent chapitre vise à présenter les cas sur lesquels notre étude a porté dans le but de comprendre la manière dont un enfant incarcéré vit de façon individuelle la vie carcérale. Ainsi choisis grâce à leurs caractéristiques typiques à notre sujet, nous les avons désignés sous forme de pseudonymes. Leurs comportements manifestés dans leur vécu carcéral quotidien, ont attiré notre attention. Nous avons présenté une brève historique individuelle qui a trait au comportement actuel.

6.1. CAS AR

AR est une jeune fille âgée de 17 ans. Elle est incarcérée à la Prison centrale de Mpimba depuis juin 2011 et est prévenue. Originaire de la Commune Vumbi de la Province de Kirundo, AR est issue d'une famille de six enfants et elle est la deuxième. Son père et sa mère vivent encore mais elle précise qu'aucune personne des siens n'est venue la voir un jour. AR est pour toujours, objet d'une angoisse d'abandon. Elle l'indique dans ces termes :
« Jewe ni uko nshaka ko twosubira mu hira. Oya ndi ng'aha, kandi mpfunzwe ? Abantu nta n'ivyo bazi. »
Ce qui veut dire : *« Je désire que nous regagnions la maison. Puisque je suis ici, étant emprisonnée ? Les gens ne le savent même pas. »*

Arrêtée au Quartier Asiatique, elle a été accusée de vol qualifié dans un ménage où elle était une bonne à tout faire, AR est arrivée en prison en compagnie de deux autres jeunes garçons qui sont accusés du même forfait.
Son apparence physique traduit une petite fille de courte taille et d'une maigreur prononcée. Son visage reste coincé et elle reste pensive à tout moment. Elle a chaque fois une mine renfrognée et préfère rester seule. Pendant que les autres femmes et mineures de son quartier s'occupent de la cuisine, AR se retire pour les contempler et assister aux mouvements des visiteurs. Interrogée sur cette attitude de retrait, AR explique qu'en prison, personne ne peut l'aider dans ses besoins. Au niveau du visage, AR exprime une hypothymie. Sa démarche nonchalante et son ralentissement psychomoteur, traduisent le fait que la prison est dure pour elle. Son cou est couronné de chapelet, ceci fait penser qu'elle place son espoir en une idée abstraite. Ne portant pas de costume pénal, AR porte des habits bien lavés comme pour la plupart de ses codétenues mineures.

RE est de taille élancée et présente une maigreur prononcée. Il ne porte jamais de costume pénal comme pour la plupart de ses codétenus mineurs et ses habits sont déchiquettés et ne sont pas lavés. Lui-même présente de l'incurie à son corps et se promène pieds-nus.

Originaire de la Commune Ndava en Province de Mwaro, RE est issu d'une famille de sept enfants et occupe la position dernière de la naissance. Orphelin total, RE affirme que personne n'est venu lui rendre visite. Il précise : *« Nta migenderanire n'imwe ihari. Umaze gupfungwa nta n'umwe ashobora kuza kukuraba. Bose musubira kubonana ari uko upfunguwe. Eka jewe nta n'umwe araza kundaba. »*

Ce qui se traduit par : *«Je n'ai aucune relation. Une fois que tu es incarcéré, personne ne peut venir te rendre visite. Tout le monde, tu le retrouves au cas où tu es libéré. Non, personne n'est venu me voir. »*

Ainsi, RE vit de manière particulière la vie carcérale. Il compare cette vie de prisonnier comme un monde inhumain dépourvu d'affection. Dans ses relations avec le monde intra et extra carcéral, RE ne présente pas d'affection. Il manifeste peu d'échanges avec ses codétenus et marque aussi peu d'intérêt pour les visiteurs de la prison. C'est à peine qu'il nous a salué lorsque nous lui avons tendu la main. Son humeur est dépressive, il marque une indifférence affective vis-à-vis de tout individu de son entourage. Il reste pensif et son attitude autistique fait qu'il développe un mutisme lorsque nous avons tenté de lui parler pour la première fois.

A la question de connaître les impressions qu'il a eues sur la vie de la prison dès son entrée, RE affirme qu'il a subi un choc affectif. Ainsi, dit-il : *« Ivyiyumviro nagize jewe, ni uko ubuzima naciye mbona umenga burahagaze kuko banshikanye muri* pirizo *kandi mbona ivyo ng'aha bigoye. Ibindi vyibazo nagize, ivyo ng'aha dufungura ubugari n'ukurya ibiharage vyonyene bitagira amavuta, naciye mvuga nti aha karabaye. »*

Ce qui se traduit de cette manière : *« Les impressions que j'ai eues, c'est que j'ai estimé que ma vie s'arrêtait parce qu'ils m'ont fait emmener en prison au moment où les choses d'ici sont difficiles. D'autres impressions que j'ai eues, ici, nous ne mangeons que de la pâte et des haricots seulement et sans huile. Je me suis dit alors que c'en était fini. »*

Ainsi, RE vit une carence affective et nutritionnelle préoccupante. La peur du lendemain a anéanti ses initiatives de mener la vie carcérale. Il préfère se retirer des autres qu'il considère comme absents et incapables de l'aider.

6.3. CAS LI

LI est un jeune garçon âgé de 18 ans, de taille assez grande et de grand gabarit. Il présente des cicatrices couvrant la grande partie du corps. Il affirme que ce sont des séquelles physiques dues aux sévices physiques qu'il a subis au cours de ses incarcérations antérieures par ses codétenus et par les agents de la police. Avant d'arriver à la Prison centrale de Mpimba, LI a d'abord transité par la prison de Bubanza vers celle de Ngozi, avant de retourner à Bubanza.

LI fut arrêté à Bubanza dans sa Commune natale de Bubanza pour avoir commis un meurtre d'un jeune homme qui fut son camarade d'école. Condamné à perpétuité depuis septembre 2004, LI mène une vie à part. Il loge dans une chambrette de 1 mètre de largeur sur 2 mètres de longueur. Cette dernière est l'unique dans tout le quartier. Elle fut construite à l'intérieur du quartier *« Mineurs enfants »* comme cellule d'isolement pour tout mineur hors normes. LI porte toujours d'une *culotte pénale* que le jargon carcéral appelle « *inkondane* » (le condamné) et une chemise déchiquetée.

LI est issu d'une famille nombreuse de 10 enfants et il en occupe le quatrième rang. Il explique qu'il n'a jamais reçu de visite. Même pour sa mère qui avait essayé de venir le voir en prison, elle s'est vue refusée le voir. Il dit ceci : *« Maze gushika muri* pirizo *i Bubanza, banshikije mu gasho nyene. Narakubiswe vya cane, aha hose, ibi vyose, si ivyakera. Gushika n'aho Mama ava i Mwaro aza kundaba, baranka ko tubonana arasubira aragenda. Yamaze imisi itatu i Bubanza, aca arasubira i Mwaro. I Bubanza, kubera maze gushika muri buno buzima mu kwezi kw'icenda, Mama yaragarutse aza kundaba, naho nyene ntivyakunze ko tubonana, na* visite *ntiyigeze yinjira. »*

Ce qui se traduit ainsi : *« Lorsque je suis arrivé en prison à Bubanza, on m'a fait entrer en cellule. J'ai été sérieusement battu, tout ceci, ne date pas de longtemps. Ma mère a quitté Mwaro pour venir me voir mais on a refusé que nous nous rencontrions et elle est repartie. Elle a passé trois jours à Bubanza et elle est retournée à Mwaro. A Bubanza, après que j'aie*

intégré cette vie au mois de septembre, ma mère est revenue me voir mais en vain. Même pour une simple visite, elle n'a pas pu entrer. »
LI vit, en effet, une angoisse de séparation qu'il veut tenter de surmonter en retrouvant sa famille.

Dans ses relations avec les autres, LI présente une attitude de rejet envers ses codétenus et envers la police. Il reste coincé dans sa chambrette que ses codétenus surnomment *« blindé »* dont il ne sort que pour ses toilettes. Cependant, LI est impressionné beaucoup par les visiteurs auxquels il s'attache souvent. Il informe à tout visiteur de son état pour tenter un éventuel changement désireux. Son humeur reste dépressive avec une hypotonie dans les comportements qu'il pose. Sa perturbation émotionnelle s'observe lorsque ses codétenus trébuchent contre lui. Il accède facilement à la colère et ne cède à aucune agression. Il menace ses codétenus de les tuer en cas de manque de respect à son égard.

Quant aux impressions qu'il a eues sur le monde de la prison dès son entrée à Mpimba, LI indique qu'il croyait en une mort fatale. Il le dit ainsi : *«Jewe ku vyiyumviro nagize, urumva nyene maze kubona nshitse ng'aha mu Mpimba, kubera nka jewe ninjiriye i Bubanza, aha nagize* transfert. *Navuze nti nsa n'umuntu agiye gupfa kubera banshikije ahantu mu gasho gatoyi, ata n'umuntu w'iwanje mbona ng'aha. »*
Ce qui se traduit par: *« Les impressions que j'ai eues en arrivant ici à Mpimba, d'abord je suis entré en prison à Bubanza, ici je n'ai fait qu'un transfert. Je me suis dit que je ressemblais à une personne qui allait mourir puisqu'on m'a fait entrer dans une petite cellule, sans aucun de mes proches que je voyais ici. »*
Cependant, bien qu'il soit condamné à perpétuité, LI projette son espoir en une idée abstraite. Il indique que seul Dieu le libérera de la prison.

6.4. CAS NI

NI est un jeune garçon âgé de 18 ans, incarcéré à la Prison centrale de Mpimba depuis juillet 2009. Accusé d'avoir violé un enfant, NI a été arrêté au quartier Kigobe de la Commune Gihosha en mairie de Bujumbura dans un ménage où il était un domestique. Il est en attente de son procès, il a été proposé par le Ministère public pour 20 ans de prison ferme. Il est jusqu'alors prévenu.

Son apparence physique est celle d'un jeune musclé, de taille élancée avec un air jovial. NI est relativement propre, ses habits sont bien lavés. Lui-même se maquille et porte beaucoup de bracelets et chaînettes au cou.

Dans ses relations avec les autres, NI présente un attachement vis-à-vis de ses codétenus mineurs et adultes. Il s'attache aux visiteurs en s'approchant d'eux pour dialoguer. Il a un comportement de rejet face aux agents de garde. Il ne s'approche pas d'eux lorsque ceux- ci entrent à l'intérieur de la prison. NI a une hyperthymie avec bonne humeur. Son expression verbale témoigne d'une bonne entente avec ses codétenus. Son langage est ouvert avec une certaine cohérence dans ses idées.

NI est originaire de la Commune Mbuye en province de Muramvya. Il est issu d'une famille de quatre enfants et il est l'aîné. Orphelin de mère depuis l'âge de quatre ans, NI affirme qu'il n'est pas victime de son incarcération et qu'il reçoit des visites de la part de ses amis. Il dit ceci : *« Je* vraiment, *abo hanze ntabeshe, abagenzi baramaze kuza kundaba. »*

Ce qui se traduit ainsi : *« Vraiment, les gens de l'extérieur de la prison, sans mentir sont venus me voir.»*
Ces visites que NI reçoit renforcent ses conditions de vie en prison et l'aident à survivre dans un milieu qu'il supposait au départ, être un lieu perdu et qu'il ne pouvait pas supporter. La force et le courage de celui-ci tiennent de ce soutien affectif et matériel venant de l'extérieur. De ses premières impressions sur le monde de la prison, il indique qu'il ne s'imaginait pas de son issue. Ainsi, déclare-t-il : *« Ngishika ng'aha, je naragize ivyiyumviro vyinshi, ndiyumvira nyene ingene nzobaho biransiga. Nkabona ivyokurya badufungurira ng'ahanye* kweri, wapi...*Hama mu nyuma ni ukuvuga ivyiyumviro vyarabandanije, nk'abo twaziye rimwe nkabona baratashe, nanje nkiyumvira ingene nzotaha, ugaca usanga ni ibindi bibazo, rimwe rimwe nkaca nza ndavyikuramwo. »*

Ce qui veut dire : *« Quand je suis arrivé ici, j'ai eu nombre de pensées. Je pensais comment je vivrais et cela m'échappait. Je regardais la nourriture qu'on nous donne ici, vraiment c'était insupportable...Par après, les pensées ont continué, par exemple, ceux qui étaient arrivés en même temps que moi, je les voyais rentrer, et moi pensais comment je pourrais rentrer, ce qui faisait que les pensées étaient nombreuses. De temps en temps, j'essayais de les oublier. »*

NI s'est en effet, préparé à exécuter les conditions dures de la prison. Ce caractère déterminé est renforcé par les visites qu'il reçoit, ce qui fait qu'il s'adapte mieux en prison tout en préparant son avenir. NI profite de l'argent qui lui est laissé par les siens après chaque visite pour exercer un petit commerce à l'intérieur de la prison. Il vend des cigarettes et est, en même temps, coiffeur. Ceci lui permet de gagner un peu d'argent qui l'aide à améliorer sa maigre ration alimentaire offerte par la prison. Aussi, cet argent lui préserve de céder aux sollicitations des adultes qui profitent des conditions économiques précaires des jeunes pour les duper en vue de leur infliger des sévices sexuels.

6.5. CAS MI

MI est une jeune fille âgée de 17 ans, originaire de la Commune urbaine de Kamenge en mairie de Bujumbura. Elle est incarcérée à la Prison centrale de Mpimba depuis mai 2011. Elle est accusée de coups et blessures volontaires, après lui avoir versé de l'eau chaude, une personne de son entourage lors d'une bagarre qui les opposait. MI est prévenue et n'a jamais comparu devant le juge du tribunal.

De taille élancée, MI ressemble à une personne adulte. Elle porte toujours des habits qui couvrent tout le corps sauf le visage. Elle ne porte le costume pénal que lorsqu'elle va se faire soigner « *chez Le Gentil* ». Cependant, elle souffre momentanément d'un trouble neurologique qui fait qu'elle tombe par terre lorsqu'elle est en face d'un bruit intense ou, par contact des ondes de la radio à très grande intensité, ou bien lorsqu'elle ressent des odeurs piquantes comme celles du parfum.
MI passe relativement la grande partie de son temps à se maquiller et à faire la toilette de ses cheveux. Son excentricité vestimentaire traduit un comportement hystériforme. Beaucoup de bracelets et chaînettes couvrent son corps.

Dans ses relations avec les autres, MI est agressive envers ses codétenues femmes. Elle est en conflit permanent avec les mineures. Elle se chamaille et se querelle avec elles chaque fois qu'elles sont ensemble à la cuisine. Elle arrive à se battre contre celles qu'elle sous-estime, ce qui la pousse à être sous le contrôle permanent de sa *Générale*. Avec les agents de garde et le personnel carcéral, MI rejette leur contact, elle se retire jusque dans son lit lorsque ceux-là s'approchent d'elle. Au cours de notre enquête, nous avons observé MI dans la cour intérieure située dans le quartier des hommes. Dans cette cour, les hommes y circulent

librement pendant la journée pour attendre une femme qui viendrait pour un échange érotique contre l'argent. Cette pratique est appelée dans le jargon carcéral de *« Ukwembemba »* (se prostituer). En effet, les femmes sont libres pour quiconque les désire, de quitter leur quartier pour se rendre dans la cour du quartier des hommes, tandis que l'inverse est impossible sauf pour les visiteurs. Toutefois, MI marque une préférence quant aux visiteurs de la prison. Elle préfère se mettre à l'endroit où elle peut les voir.

Sa perturbation émotionnelle s'observe lorsqu'on lui pose tant de questions en rapport avec son incarcération. Elle s'irrite de façon à éclater en sanglots. Son langage est faible avec une tonalité roque.

Les mobiles qui poussent MI à toujours fréquenter le quartier des hommes, c'est parce qu'elle ne reçoit pas de visites de la part de sa famille et de ses amis. Ainsi, dit-elle : *« Nta migenderanire n'imwe ihari. »*

Ce qui se traduit ainsi : *« Il n'y a aucune relation. »*

Ainsi, avec l'extérieur, même pour son ancien ami, MI se plaint de cet abandon à son égard, ce qui l'a entraînée à chercher des partenaires invraisemblables pour qu'au moins, elle puisse retrouver l'affection perdue. Elle l'affirme dans ses propos : *« Uwo twakundana hanze yari ariho, ariko ntaraza no kundaba. Nta n'umusi wa rimwe araza ng'aha kundaba. »*

Ce qui signifie: *«Celui avec qui nous nous aimions au quartier est toujours là, mais, il n'est jamais venu me voir. Aucun jour il n'est venu me voir ici. »*

Cette carence affective a plongé MI dans une course effrénée à la recherche des partenaires multiples capables de l'aider dans ses conditions de détention. Ainsi, précise-t-elle :

« Maze gushika ng'aha naciye ntangura ubuzima bushasha, nca ntangura gukundana n'umuhungu wo ng'aha aza aramfasha ivyo bindi. Uwambere twarahebanye, ubu dukundana n'uwundi. Kubera ariyo terme (kwembemba) *babihaye, urumva ni uko nyene !»*

Ce qui veut dire : *« Lorsque je suis arrivée ici, j'ai mené une nouvelle vie. J'ai commencé à m'amouracher avec un garçon d'ici qui m'aidait en tout. Je me suis séparée d'avec le premier, maintenant, je suis avec un autre. Puisque c'est ce terme (prostitution) qu'on a attribué à cette pratique, tu comprends que c'est comme ça ! »*

L'arrivée de MI en prison l'a choqué émotionnellement. La séparation d'avec les siens l'a plongé dans une dépendance économique excessive et ses pensées ont vite changé. Les impressions qu'elle a eues dès son arrivée en prison l'ont entraîné dans une angoisse de

séparation. Ainsi, ajoute-t-elle : *« Nagize ivyiyumviro bibi kubera nyene nje mw'ibohero. Urumva ivyiyumviro noba nari mfise hanze vyategerezwa guca bihinduka ! Urumva igituma vyarahindutse, muhira nari namenyereye kurya nsumiwe n'abavyeyi, canke imiryango, ata kintu kingora, isabuni ndayigurirwa n'abavyeyi, amavuta, ikambambiri. Urumva maze gushika ng'aha, ba bavyeyi si bo bakimfasha vya bindi ? »*

Ce qui veut dire : *« J'ai eu de mauvaises pensées du fait que je suis entrée en prison. Tu comprends que les pensées que j'avais ailleurs devaient changer! Tu comprends pourquoi elles ont changé, à la maison, j'étais habituée à manger grâce à mes parents ou bien les familles proches, rien ne me posait problème, du savon, de la crème de beauté, les babouches, tout m'était offert par mes parents. Tu comprends que depuis que je suis ici, ce ne sont plus ces parents qui m'aident encore ? »*
Ainsi, MI vit la prison dans une ambivalence sentimentale. Elle collabore momentanément avec ses codétenus dont elle ne tarde pas à se débarrasser aussitôt.

6.6. CAS FL

Née à Nyabihanga en Province de Mwaro, FL est une jeune fille âgée de 18 ans, issue d'une famille de cinq enfants, elle est la dernière. Orpheline de père, FL a quitté la campagne en abandonnant les études qu'elle avait menées jusqu'en 7ème année lorsqu'elle est allée à Kiriri pour exercer le métier de bonne à tout faire. Cette lueur d'espoir n'a pas tardé à s'estomper parce qu'elle a quitté le travail après cinq mois seulement. Accusée de vol d'une somme de 200 Euros, FL est incarcérée à la Prison centrale de Mpimba depuis mars 2011 et a été condamnée à 2 ans de prison ferme.

FL est de taille élancée avec une maigreur prononcée et présente un air jovial. FL ne porte pas de costume pénal, elle préfère s'habiller en pagnes. Toutefois, elle présente une hygiène corporelle assez marquée et porte des bijoux ornant son corps.

Dans ses relations avec les autres, FL présente un rejet envers ses codétenus. Toutefois, elle manifeste un attachement envers les visiteurs, elle s'attend à un éventuel apport nouveau qui puisse améliorer ses conditions de vie carcérales. Lorsqu'elle est à la cuisine, FL entre facilement en colère surtout quand ses codétenues utilisent ses ustensiles de cuisine sans son accord. Son langage étant ouvert et spontané, FL mène, de façon adéquate, la vie prisonnière.

Ceci est du fait qu'elle reçoit un appui extérieur de la part de ses parents, malgré l'ignorance de ses anciens amis sur sa situation actuelle.

Elle l'affirme dans ces termes : *« Jewe* famille *yanje, abavyeyi rimwe na rimwe baronse uburyo barandungikira amafaranga nko kw'iterefone. Abagenzi na bo hariho bamwe batazi n'uko ndi ng'aha, nta migenderanire dufitaniye na bo kuko ntibazi ko ndi ng'aha kandi ntibaza no kundaba, nanje sinsohoka, kandi ntaho nzi. »*

Ce qui signifie : *« Ma famille, mes parents, de temps en temps, lorsqu'ils en ont les moyens m'envoient de l'argent via le téléphone. Les amis quant à eux, il y en a qui ne savent pas que je suis ici. Je n'entretiens pas de relations avec eux parce qu'ils ne savent pas que je suis ici. Ils ne viennent pas non plus me voir, de même, je ne sors pas, je ne sais pas où je les trouverais. »*

Ces propos traduisent le rejet dont FL est victime de la part de ses anciens amis qui ne viennent jamais la voir. Elle ne cesse de penser à son passé tout comme elle s'indigne de son avenir. Au premier abord quand elle est arrivée en prison, FL avait pensé à sa fin tragique. Elle l'indique ainsi : *« Ngishika ng'aha niyumviriye ko mpfuye nyene ; ngiye mu Mpimba, ngiye kubaho nabi canke ngiye gupfa. Niyumvira nyene ko nzohera ng'aha, ntazotaha, kandi n'ubu ni vyo. None ndataha ? »*

C'est-à-dire : *« Lorsque je suis arrivée ici, j'ai eu l'impression que j'allais mourir, en allant en prison, c'était pour moi vivre mal ou mourir. Je pensais que je resterais ici pour de bon et que je ne rentrerais pas. Et d'ailleurs c'est vrai. Suis-je déjà rentrée ? »*

Cependant, chaque jour que FL passe en prison est vécu comme une lourde peine pour elle. Bien qu'elle soit condamnée pour 2 ans, FL n'espère pas rentrer saine et sauve. Elle veut retrouver à tout prix sa famille.

En fin de compte, voilà donc brièvement la synthèse des cas ayant été l'objet de notre étude. D'après les résultats obtenus par l'observation directe et par l'entretien semi-directif, il nous a été opportun d'en effectuer une analyse pour enfin, dégager une discussion sur la vie psychoaffective de l'enfant emprisonné. De surcroît, notre analyse a porté sur les sentiments controversés éprouvés par l'enfant emprisonné, ses perceptions du monde intra et extra carcéral, les structures psychopathologiques développées, ainsi que ses perspectives psychosociales. Ceux-ci sont les thèmes qui ont retenu notre attention.

CHAPITRE VII : LES SENTIMENTS EPROUVES PAR L'ENFANT EMPRISONNE

La prison en tant qu'univers concentrationnaire, place le jeune détenu dans une auto-perception stigmatisée suite aux caractéristiques de la prison ainsi qu'aux conditions de détention. Cette empreinte affecte cependant, l'aspect somatique et psychologique de l'enfant et influe sur ses représentations mentales. A cet effet, les sentiments qu'il éprouve dans ces conditions carcérales sont multivariés. Pour l'enfant privé de liberté et placé dans une prison, cette double peine s'accentue par les préjugés que d'aucuns peuvent avoir sur ce monde d'enfermement.

7.1. Le sentiment de non-valeur

La personnalité de l'enfant se consolide au fur du temps en fonction des divers stimuli sociaux qui l'influencent. Du moment que l'enfant est sous le coup de la peine d'emprisonnement, sa personnalité peut perdre la valeur narcissique qu'elle avait jusqu'alors acquise de façon à se considérer comme invalide aux plans psychologique et social.

L'incarcération marque, cependant, une période ne pouvant pas permettre au jeune détenu de se considérer comme un citoyen digne de ce nom. La prison est considérée comme un monde virtuel chez l'enfant détenu et ainsi, la victime de la loi se place au bas de l'échelle de l'espèce humaine. L'enfant détenu n'estime guère, être une personne de valeur. Ses rapports au monde sont inversés, et sa place devient minime.
Ces propos de LI en sont explicites : *« Je ndumva ko Igihugu atakamaro ndagifitiye kubera ndi ahantu nugaranywe, ata kintu na kimwe nshobora gukora. Nta n'ikintu nimariye. Ndumva ko atakamaro mfitiye igihugu ni ukuri ! Sinize ngo nshike imbere, ntere imbere nk'abandi, nta n'akazi mfise nkora hanze novuga nti bazombona bavuge bati ndakora neza canke noba ndi umuntu akerebutse. Eka ndi umuntu w'aha nyene. Numva nta kazoza mfise. »*

Cela signifie : *« Je sens que je n'ai aucune utilité au pays parce que je suis enfermé et comme je ne peux rien faire. Je ne vaux même rien pour moi. Je sens vraiment que je n'ai aucune valeur ! Je n'ai pas fréquenté l'école de façon à progresser comme les autres, je n'ai même pas de travail à l'extérieur dont je dirais que je serai apprécié positivement ou bien que je pourrais être considéré comme une personne dynamique. Je ne suis qu'une personne cloue ici- même, je ne sens aucun avenir en moi. »*

LI regrette, cependant, la prison qu'il a intégrée sans laisser des biens à l'extérieur. Les études qu'il avait menées jusqu'en 3ème année l'ont laissé dans une amertume incomparable. L'emprisonnement, pour lui, a renforcé le caractère dévalorisant de façon à se sentir l'unique personne inférieure au rang de toutes les autres. Il éprouve, à cet effet, un sentiment de non-valeur, imprégné par les conditions d'incarcération. Son moi étant altéré de manière persistante aussi durant son incarcération qu'il trouve aliénante, il a développé un sentiment de non-valeur. La situation d'incarcération reste, à cet effet, une épreuve lourde, bloquant l'enfant à se considérer comme apte à quelque chose. La perte de valeur narcissique risque de poser des problèmes de taille sur sa personnalité adulte dont les probabilités peuvent être une régression mentale.

Pour Lemay (1973, p. 176), un individu atteint d'un sentiment de non-valeur *« oscille entre le doute, le mépris de soi et des ambitions démesurées qui contribuent elles-mêmes à augmenter son sentiment de non-valeur puisqu'elles ne peuvent jamais être réalisées. Tout ceci aboutit à lui donner l'impression pénible d'être exclu, de n'avoir sa place nulle part, et provoque une attitude de repli rancunier fort pénible à supporter pour toute personne vivant auprès de lui.»*

La prison pour ce jeune enfant, marque une tache aliénant son narcissisme. Les valeurs acquises sur sa personnalité deviennent amoindries suite à l'incarcération dont le traitement des détenus ne favorise guère ni la libre circulation, ni l'initiative de projet, être prisonnier, devenant pour le mineur, synonyme d'être rejeté, ce qui crée des sentiments d'abandon.

7.2. L'angoisse d'abandon

La sensation interne de l'enfant détenu, résulte de la séparation physique et réelle de ses biens et de ses proches. L'enfant se sent abandonné et frustré parce qu'il n'accède pas facilement à ce dont il a besoin. Son entassement dans un univers désaffectueux qu'est ce monde de la prison, incite l'enfant à se sentir abandonné par sa famille qui, pour la plupart, cesse de venir lui rendre visite pour des raisons multiples.

L'absence de la présence de la famille auprès de l'enfant détenu, implique une rumination du passé et le désir ardent de retrouver, dans l'immédiat, aussi bien sa famille, ses biens que ses amis. Dès lors que la satisfaction de ces désirs est inaccessible à cause des barrières

carcérales, l'enfant détenu sent en lui une profonde frustration et, par conséquent, une sensation désagréable affligeant son moi.

Chez AR, la sensation désagréable du moi induisant la frustration, se traduit dans ces propos : *« Nta na kimwe kinezera, kubera ata n'umwe w'iwacu turi kumwe, kandi ng'aha nta muntu n'umwe ahari yogufasha, umuntu wese arimenya muri vyose, nta muntu n'umwe usaba ikintu ngo akiguhe. »*

C'est-à-dire : *« Rien ne me plaît puisque je ne suis avec personne parmi les miens alors qu'ici, nul ne peut t'aider. Chacun se débrouille en tout, personne ne peut te donner ce dont tu as besoin. »*

Ainsi, AR souffre d'une angoisse d'abandon dont elle ne saurait recouvrir tant qu'elle reste emprisonnée. La vie de la prison reste une condition lourde pour elle et insupportable quitte à se replier sur soi comme moyen de surmonter le stress carcéral. Le manque de soutien tant matériel qu'affectif, au regard d'un monde jugé d'inhumain, l'a plongée dans une angoisse d'abandon.

Pour Lemay (1973, p. 177), *« l'abandonnique supporte très mal d'être seul ; il a besoin d'une présence, tout en étant insatisfait de cette présence. La solitude le conduit à se retrouver face à lui-même, c'est-à-dire à un monde chaotique où les rêveries masochistes sont nombreuses. Cette crainte d'être seul, jointe à la crainte de s'engager dans des groupes, suscite des comportements contradictoires où tantôt le sujet s'étourdit dans un état d'excitation, tantôt il se replie sur lui-même. »*

Cependant, tout comme les conditions d'incarcération diffèrent du point de vue qualitatif à l'endroit des détenus, le mineur qui ne bénéficie pas de soutien moral et matériel de la part des siens, éprouve une angoisse d'abandon. La détention devenant rigide, l'enfant ne ressent pas de proportionnalité quant à l'infraction commise, infraction qu'il ne tarde pas de minimiser. A cet effet, il s'imagine une injustice et une persécution que le pouvoir public lui inflige.

7.3. L'injustice et la persécution

A moins d'être récidiviste, l'enfant détenu pour la première fois, trouve les conditions matérielles et psychologiques carcérales dures et insupportables, et considère son infraction comme minime par rapport à la peine endurée qui détruit sa personnalité.

Ainsi, il se considère innocent, niant les faits qui lui sont reprochés et, par conséquent, il reproche les organes de la répression d'avoir été injustes à son égard et d'être persécuteurs. MI l'illustre dans ces propos : *« Ku bw'umunyororo banshizemwo, kandi umuntu yaravuwe, twaramuvujije agakira, ndabona y'uko harimwo akarenganyo ! Barabesha nyene kubera igituma, ni uko bavuga ngo nateruye isafuriya ndamumenako kandi gusa naramusugumye agwa mu mbabura. »*

C'est-à-dire : *« Par rapport à cette incarcération que j'endure, au moment où la victime a été soignée et qu'elle est guérie, je vois qu'il y a de l'injustice! Ils mentent d'ailleurs puisqu'ils disent que je lui aurai versé dessus de l'eau chaude alors que je l'ai juste bousculée mais qu'elle est tombée dans un braisier. »*

Cette attitude démontre la minimisation de certains actes que cet enfant commet envers les biens ou autrui sans avoir mesuré les conséquences allant jusqu'à la peine d'emprisonnement. Il s'agit d'un type de sujet inadapté socialement dont la conscience au sujet de la répression des délits et crimes, n'est pas encore imprégnée dans son psychisme. MI a l'impression qu'une simple bagarre avec son voisin pouvait se régler à l'amiable sans intervention judiciaire. Ceci lui fait penser que le monde est son persécuteur.

Dans de telles conditions de non reconnaissance de l'ampleur des faits pour un inadapté social, celui-ci accuse le monde extérieur sans se mettre personnellement en cause. Il rarement le sentiment d'avoir tort aussi longtemps qu'il balance son infraction par rapport aux conditions carcérales.

Ce point de vue est affirmé par Faugeron et ses collaborateurs (1996, p.111) qui indiquent que les détenus *«n'assument pas, ou en partie seulement, la responsabilité de l'acte reproché, ne reconnaissent pas avoir commis l'acte dont on les accuse, ou bien reconnaissent en être l'auteur mais cherchent à justifier leur geste de délinquance en mentionnant des circonstances particulières (acte involontaire, colère, passion, vengeance, autodéfense) ou atténuantes (sous la pression d'un homme, par complicité ou sous l'effet de la drogue, de calmants). La sanction imposée leur parait excessive ou injuste. »*
Les organes chargés de la répression peuvent, en outre, être accusés de favoritisme à l'égard des criminels, mais tout en écrasant les innocents. C'est ce qui ressort des propos de FL lorsqu'elle l'indique de cette manière : *« Je ndababazwa n'ingene tubayeho, hariho abazira*

ubusa, hariho abazira ico bakoze, ivyo birambabaza. Mbabazwa n'uko bamwe bazira ubusa badataha n'ugutaha, batanasamba ngo batahe, abakoze ivyaha binini binini bagataha, abakoze bitobito bakagumayo. »

Ceci veut dire : *« Je déplore la manière dont nous vivons ici. Il y a des innocents et des coupables. Je déplore que les innocents ne rentrent pas, ni ne comparaissent jamais pour plaider, mais que les coupables ayant commis des crimes sont libérés. »*

Cette rigidité de sentiment d'injustice, renforce l'inadaptation au monde de la prison et, peut avoir des conséquences néfastes au cas d'une éventuelle mise en liberté de l'enfant détenu. Les manières de penser et d'agir durant la peine d'incarcération, traduisent la jalousie et la haine vis-à-vis de ses codétenus et/ ou du monde extra carcéral.

7.4. Le sentiment de jalousie

Les conditions de misère et de frustration que connaissent les détenus en général et les mineurs en particulier, impliquent une envie effrénée de ce que les autres personnes non détenues reçoivent, ce qui crée un sentiment de jalousie qui est cette envie d'avoir ou de posséder ce dont le détenu aurait voulu obtenir ou posséder, en l'occurrence la liberté.

D'emblée, le cloisonnement dans les quatre murs de la prison, constitue le premier facteur aliénant l'enfant, au point de ne pas considérer ses codétenus comme subissant le même sort. Pour NI, ses codétenus anciens sont sans problème. Il les considère comme déjà être familiers de la prison et que ce temps d'occupation a facilité une imprégnation de ce lieu qu'ils ont fini à considérer ce dernier comme leur propre demeure définitive. Ainsi, il explique de cette manière : *« Abanye, hariho nk'umuntu usanga yaramenyereye, apfunzwe nk'imyaka nka cumi na(...) Dufate nka* dix-huit ans, dix-sept ans *!Urumva ko iyo myaka ari myinshi uri ahantu hugaranye kandi urumva ko uba waramenyereye ? Benshi usanga ari ba basombasomba basohoka hanze. Barya bobo nta nakimwe bibabwira. Ni nk'umwe n'aho womubwira uti taha yokwanka gutaha ! Je ingene ndabiyumvira, ndabiyumvira bobo, kazoza nkeka ngira bagafise ng'aha sinzi ? »*

Pour dire : *« Parmi ceux-ci, il y en a qui sont habitués parce qu'ils sont emprisonnés depuis longtemps, depuis plus d'une dizaine d'années(...) Prenons dix-huit ans, dix-sept ans étant*

enfermé, donc tu y es déjà habitué ? La plupart sont ces porteurs de charge qui peuvent sortir. Pour ceux-là donc, la prison ne leur dit pas grand chose. C'est comme si une fois qu'on leur disait on leur disait de rentrer chez eux, et ils refuseraient ! J'ai l'impression qu'ils ont préparé leur avenir ici, je ne sais pas ? »

Ainsi, NI éprouve une jalousie vis-à-vis des anciens de la prison du fait qu'ils peuvent se mouvoir jusqu'à l'extérieur mais devenant incapables de regagner leurs familles. Par ailleurs, dans le cas d'une frustration accrue, l'enfant peut avoir de la jalousie vis-à-vis d'un autre enfant non emprisonné du fait d'un traitement qu'il estimerait lui revenir. Ces propos de AR l'illustrent : *« Itandukaniro ririho nyene ! Wewe ko ari kumwe n'abavyeyi! Kuko agwaye baramuvuza, ashonje bakamugaburira. Muga jewe iyo nabuze ivyo ndya, nca nguma ng'aha. »*

C'est-à-dire : *« Il y a une nette différence! Lui, il est aux côtés de ses parents. Lorsqu'il est malade, on le fait soigner et lorsqu'il a faim, on lui donne à manger. Mais pour moi, quand il me manque de quoi manger, je reste là comme ça. »*
Cette jalousie résulte du fait des besoins élémentaires d'ordre nutritif et social que la prison ne saurait combler, ce qui engendre chez NI des réactions de révolte et de haine.
Ce point de vue nous est partagé par Maisonneuve (1966, p. 100) lorsqu'il indique qu' *« il est vrai que dans certains états de misère et de frustration individuelle ou collective, l'homme est disposé à s'insurger contre le monde entier, contre n'importe qui; c'est alors que sa haine est susceptible de se fixer sur le premier objet venu. »*

La jalousie éprouvée dans les conditions carcérales pousse l'enfant à se sous-estimer au point de se considérer comme invalide au regard de son utilité à la société. Son narcissisme engendre ainsi, une détérioration du processus de personnalisation, ce qui le pousse à éprouver des sentiments de frustration et de douleur morale.

7.5. La frustration et la douleur morale

Le traitement des enfants emprisonnés ne diffère guère de celui des détenus adultes tant au plan nutritionnel, affectif que social. En effet, les désirs de l'enfant restant inassouvis, celui-ci cherche constamment à satisfaire ses besoins, mais les conditions requises devenant un obstacle à cette réalisation.

Cependant, le mineur qui est incarcéré, bien qu'il soit soumis au traitement quelque minime soit-il, en éprouve une frustration occasionnant une sensation interne douloureuse. A cet effet, ces enfants enquêtés affirment qu'ils n'éprouvent jamais de sentiment de satisfaction dans leur vie quotidienne, mais qu'ils ressentent une douleur morale dont les conséquences au plan d'une adaptation aux conditions carcérales sont aussi lourdes.

MI indique que sa vie dans les conditions carcérales est ressentie comme incertaine ; elle ne voit dans son avenir qu'un pessimisme marqué à telle enseigne qu'elle est angoissée au quotidien. Démontrant son affliction engendrée par les conditions carcérales, elle dit ceci : *« Nobifata ko ari nka vyose. None nk'ibintu vyo ng'aha nyene bitegerezwa kukubaza kubera urashobora nko gusanga mushwanye n'abantu ku buryo mutoshwanye, ugasanga uriko uriyumvira ibintu bitandukanye. Dufate n'uwo muntu uba wizeye uti arampa kirya, kubera nawe aba apfunzwe, birashika akakibura, ntabwo biguha umunezero bica bituma ubabara ukavuga uti none ni ku mpamvu nki? »*

Ce qui se traduit ainsi : *« Je considère que tout m'afflige. Les choses d'ici doivent m'affliger dans la mesure où nous pouvons nous chamailler sans raison apparente pour des vétilles, de façon à penser de manière confuse à beaucoup de choses. Par exemple, celui à qui tu avais confiance peut ne pas manquer à t'offrir quelque chose puisqu'il est lui-même emprisonné. Cela ne me rend pas gaie; seulement je me pose des questions sur la cause de tout cela ? »*

Cependant, MI ne trouve pas dans la prison des êtres capables de la comprendre et de l'aider. Cela renforce sa frustration au point d'en souffrir moralement. Toutefois, cette frustration peut, en outre, résulter des conditions physiques, matérielles et sociales de la prison qui ne sont pas propices à l'épanouissement de l'enfant.
FL déplore, elle-même, la situation carcérale en manifestant sa douleur morale ressentie de la manière suivante : *« Nta Kinezera na kimwe kirimwo, kubera tubayeho nabi, turashwana,*

turabura ivyo dufungura, turamerewe nabi; nyene umuntu agumana intuntu, agumana umubabaro kubera amerewe nabi, ntituronka n'aho turyama neza, nta muntu yohashima. »

C'est-à-dire : *« Rien ne me plaît ici. Puisque nous vivons mal, nous nous querellons, il nous manque de la nourriture, vraiment nous restons dans l'amertume. Nous restons affligés puisque nous vivons mal, nous n'avons pas de logement, personne ne peut apprécier ce lieu. »*

Cependant, la prison, de par ses conditions de traitement, ne guérit pas les délinquants, au contraire, elle abrutit et fait récidiver ces derniers qui apprennent à devenir méchants au point d'infliger à leurs codétenus, des sévices d'ordre psychologique et/ou physique occasionnant des effets néfastes chez les victimes.

Pour Maisonneuve (1966, p. 50), *« la douleur appelle la tristesse qui incline à la haine, à l'inquiétude et au désespoir : c'est la sphère du refus, de l'isolement, de la défiance, la sphère du "non". »*

Ainsi, aussi longtemps que les besoins primaires ne sont pas satisfaits chez l'enfant, sa frustration engendre une sensation de douleur morale à telle enseigne que la sphère affective soit affectée. Ceci fait que l'enfant vit de façon pénible la vie carcérale, une vie qui sera comparée à un calvaire.

En fin de compte, le fait d'avoir tant de sentiments mêlés de désespoir et de frustration chez un enfant détenu, affecte non seulement le soma et le psychisme de celui-ci, mais encore, affecte l'aspect relationnel avec le monde environnant à lui ainsi que le monde extra carcéral ce qui pose des problèmes de taille en ce qui concerne son image de soi envers ces derniers et/ou inversement.

CHAPITRE VIII : ATTITUDE PERCEPTIVE DE SOI ET DU MONDE INTRA ET EXTRA CARCERAL

La détention implique un processus d'imprégnation des normes et valeurs de ce nouveau monde, faisant office de représentations de soi-même, d'une part et des autres, d'autre part. Le traitement reçu en milieu pénitentiaire ainsi que les stéréotypes sur le monde de la prison, influencent *ipso facto* la perception individuelle et collective de l'enfant emprisonné. Cette perception reste un facteur aliénant ou consolidant la personnalité de l'enfant détenu.

8.1. L'image négative de la prison

Par ses finalités, la prison constitue un espace d'isolement de tout individu jugé ou supposé de délinquant. A cet effet, la prison est assimilée à un dépotoir. De même, l'interdiction, par le code pénal burundais, de certains droits dont jouissent d'autres citoyens aux prisonniers, démontre la manière dont tout occupant de la prison devient marginalisé.

Le détenu marginalisé par la loi, se marginalise à son tour en éprouvant une image négative de sa propre personne de même que le reste du monde tant interne qu'externe de la prison. Ainsi, le marginal éprouve des difficultés d'intégration et de projection dans un avenir qui reste incertain pour lui. Ceci grave dans son psychisme une marque indélébile pouvant avoir des conséquences néfastes sur la réalisation de soi.
Les propos de FL témoignent une incertitude et une marginalisation de la vie d'un prisonnier. Ainsi, elle indique ceci : *« Numva ko ngowe kuko kuba mu Mpimba si iteka ryiza umuntu yovuga. Biramaramaje n'ukubivuga uti nahora mu Mpimba kuko ni ahantu bose bazi ko hameze nabi. Numva mbabaye, intuntu ikambana nyinshi, bigashika n'ukuvuga simvuge, ntihagire na kimwe kinezera, nkama mu mubabaro gusa. »*

C'est-à-dire : *« Je me sens malheureuse puisque être en prison n'est pas un honneur à dire. C'est honteux de dire même que tu aies été à Mpimba puisque c'est un endroit dont plus d'uns ont une image négative. Je me sens affligée, avec beaucoup d'amertume, il m'arrive parfois de sombrer dans le mutisme de façon à ne rien apprécier, je reste toujours angoissée. »*

Ainsi, l'enfermement a bouleversé la personnalité de FL quitte à penser d'être en rêve. Elle redoute cet univers que d'aucuns redoutent. Elle estime avoir eu une malédiction sur sa personne qui est le résultat de sa première incarcération.
Cependant, l'image négative peut se traduire par cette perception erronée qu'on est dans un autre coin extra terrestre.

RE, quant à lui, affirme avoir intégré un monde nouveau. Il estime que ceux qui ne sont pas emprisonnés vivent dans un pays, au moment où, eux, ils vivent ailleurs. Il dit ceci : *« Ndabiyumvira y'uko bobo bibereye mu gihugu, twe natwe tukaba muri ino* pirizo *dupfunzwe, nk'ukunye ataho dusaganiriza. Ndabiyumvira ko bafise ubuzima bwiza kandi babayeho neza. »*

Ce qui signifie : *« Je pense que, eux, ils vivent au pays au moment où nous sommes dans cette prison sans le moindre mouvement. Je pense qu'ils ont une bonne vie. »*
Cependant, l'attitude de RE lui a fait penser à l'inexistence. Il vit une rêverie dont il ne pense pas pouvoir se débarrasser. Cette incarcération l'a choqué émotionnellement.
Pour Montaron (1997, p.171), *« la première fois que l'on tombe, on le vit au début comme un rêve, et puis, brusquement, l'on prend conscience de l'endroit où on est, du vide sentimental, de sa honte et puis l'on s'aperçoit que l'on est mort, que l'on vit entre parenthèses, un endroit réservé, un lieu dont les gens bien ne parlent jamais. »*

La prison est un monde que pas mal de gens ne peuvent désirer. La marginalisation liée au mythe de cette dernière implique une entache négative qu'elle recouvre dans la pensée des gens. Le détenu lui-même éprouve du mal à vivre dans cet univers qui le pousse à rester sous une tension psychique liée à la carence familiale dont il souffre surtout dans le cas d'un jeune enfant.

8.2. La carence familiale, source de tensions psychiques

L'emplacement de la Prison centrale de Mpimba démontre une longue distance à parcourir par rapport à plusieurs lieux d'où proviennent nombre de détenus. En plus de cette longue distance séparant la prison des familles d'origine, l'image négative que revêt la prison à l'endroit du monde extra carcéral fait qu'elle est considérée comme un monde rejeté que les gens évitent d'en entendre parler.

A l'occasion, les motifs de l'éloignement peuvent devenir ainsi une raison justifiée par les proches du détenu pour parler de leur absence à ne pas rendre visite. Ceci fait que l'enfant incarcéré souffre d'une carence familiale excessive tout en désirant souvent retrouver sa famille. LI souffre beaucoup de la carence familiale. Ainsi, il révèle ceci : *« Jewe ivyipfuzo mfise gusa biza, ni uko nobonana n'umuryango wanje ni vyo nipfuza. N'aho noguma mpfunzwe, mugabo umuryango wanje ukandaba uko nipfuza. »*

Ce qui se traduit ainsi : *« Mes souhaits primordiaux, c'est de retrouver ma famille seulement. Même si je pouvais rester emprisonné, mais que ma famille m'assiste tout comme je le désire. »*

Ainsi, LI en tant que condamné à perpétuité, n'éprouve pas de la souffrance liée à sa peine, ni même aux conditions de vie *intra muros*, mais plutôt, à la carence familiale. Cette carence fait qu'il souffre psychiquement de façon à ne plus se sentir à l'aise ou à s'épanouir. Il ajoute ainsi : *« Nk'ubu kuva aho nshikiye ng'aha, nta kintu na kimwe je mbona kinezera. Oya, urumva umuryango w'iwanje nta n'umwe mbona. Urabona ng'urya* Général *uze umubaze ! Kuva ncinjira mw'iri bohero, nta muntu n'umwe yigera ava i Bubanza ngo aze kundaba. Hari ico je nobona kinezera kiriho ng'aha ? Oya ! »*

C'est-à-dire :*« Depuis que je suis arrivé ici, je ne vois rien qui me plaît. Non, je ne vois personne de ma famille. Tu vois ce* Général, *demande-lui ! Depuis que je suis entré dans cette prison, personne n'a quitté Bubanza pour venir me rendre visite. Est-ce que je trouverais quelque chose qui me plairait ici ? Non ! »*

LI souffre d'une carence familiale intense à telle enseigne qu'il se sent anéanti. Sa mère qui avait essayé de lui rendre visite, s'est vue refusée par les corps de garde, cette situation a détruit LI du point de vue sentimental. Ainsi, l'importance qu'il attache à sa mère est détruite par cette carence jusqu'à se sentir affecté désagréablement par la prison. Il ressent, en outre, une sensation de douleur morale aussi longtemps qu'il n'est pas assisté par sa mère.

Pour Balaam (1997, p. 55), la relation mère- enfant reste la plus intime et primordiale pour la consolidation de la personnalité de ce dernier. Il l'indique ainsi : *« Une maman, c'est toujours une relation vitale, une mystérieuse source de vie et détruire l'auréole dont l'enfant entoure sa maman, c'est détruire l'enfant lui-même. »*

Soulignons que pour LI, aussi, l'angoisse d'abandon quant à ses proches, implique une sensation douloureuse émotionnelle. Cette blessure narcissique est amplifiée par le rejet de l'enfant par ses codétenus majeurs dont la plupart sont des récidivistes et criminels de tous ordres.

8.3. Le rejet des enfants emprisonnés

Les enfants emprisonnés éprouvent des difficultés à se retrouver auprès d'un monde humain dépourvu d'humanité où *« chacun est pour soi et Dieu pour tous»*. Les conditions de vie ne favorisant pas nettement tous les détenus, ceux qui sont loin de leurs proches se voient infliger de sévices d'ordre psychologique. C'est une mise au ban des enfants par les adultes qui sont, pour la plupart, des criminels et/ou des récidivistes.

Mis à part ce rejet, les enfants sont, en outre, la cible de sévices sexuels qui leur sont infligés par les adultes. La plupart sont sodomisés par leurs codétenus adultes qui profitent de l'état de misère qu'ils vivent. Pour NI, les pratiques déviantes sont plus que détestables. Il indique ainsi : *« (...) ng'aha hariho ikintu bita ngo* abakondane, *rero* sasa *abo* bakondane, *cane cane babonera abantu bitwa* abaminere *bo muri* quartier *iwacu, canke umuntu wese bumva akiri mutoyi. Sinzi ko uhora wumva ikintu bita ngo* Kurya akameka *? Ivyo bintu rero ivyo bintu, birarya umuntu mu mutwe* sana *kubera hoho baguhengera ukenye utari nk'umuntu wihangana. »*

C'est-à-dire : *« Il y a ici des gens qu'on appelle les* condamnés. *Ces derniers torturent souvent les mineurs de notre quartier ou toute autre personne qu'ils estiment faible. Je ne sais pas si tu aurais entendu la chose dite* sodomisation *? Ces choses sont un casse-tête puisqu'ils profitent de l'état de misère si tu n'es pas quelqu'un de résistant. »*
Il s'agit, en effet, d'une chasse à l'homme infligée par les adultes à l'endroit des mineurs pauvres et ignorant les pratiques carcérales. Ces derniers se laissent entraîner à cause de la carence nutritionnelle que la prison ne saurait combler suffisamment. C'est le point de vue de Balaam (1997, pp. 50-51) qui affirme que *« l'ambiance d'oisiveté et d'avachissement du corps, jointe au besoin de protection tout autant qu'à la compression physique et psychologique d'une agressivité refoulée, pousse également les jeunes, surtout les plus*

silencieux et les plus timides, à se laisser entraîner comme une chiffe entre les mains des majeurs pour leur permettre d'assouvir leurs désirs. »

Les enfants détenus ne sont pas, en effet, considérés comme des humains par les adultes codétenus. Ils sont exclus par une dévalorisation systématique à tout contact avec ceux-ci.

NI l'explique davantage ainsi: *« Birashika kenshi ugahura n'umuntu ugaca wumva ngo* « Ehe uwo mwana! » *Ugaca uja ng'aho nyene ukiyumvira uti naje nzokura, kandi nintakurira ng'aha nzokurira hanze, Imana izobikora. »*

Ce qui se traduit ainsi : *« Il arrive souvent qu'en croisant une personne, celle-ci peut s'écrier* « Voici cet enfant! » *Je réfléchis beaucoup à ce propos en me disant que moi-même je pourrai grandir un jour. Même si cela n'arrive pas maintenant et ici, ce sera ailleurs et Dieu le fera. »*

Cette moquerie humilie l'enfant qui se retrouve face aux conditions difficiles de la prison. Il lui arrive, cependant, de rejeter à son tour le monde de ces adultes de manière à les considérer comme celui des malfaiteurs et/ou des criminels impardonnables. LI l'indique de cette manière : *« Jewe nk'abantu bakuze ng'aha, abenshi ndazi ko ari abantu b'inkozi z'ikibi. Abantu benshi bakuze ng'aha, ivyiyumviro vyabo ni ivyo kwica abana. Nk'ubu ubuzima bw'umwana ng'aha, jewe maze kuraba, na twebwe n'aho turi* abakondane, *tumaze igihe turi ng'aha, umwana akiza ng'aha, ata nguvu afise, baramufata bakamugirira nabi, baramwonona birya bita* kurya akameka, *aravye nabi ugasanga aragwaye urusina canke akahandurira n'umugera. Abo rero ni co jewe tudashobora guhurizako. »*

Ce qui se traduit ainsi : *« Pour moi, les adultes d'ici, je sais que la plupart d'entre eux, sont des malfaiteurs. Ces adultes n'ont d'autres pensées que celles de tuer les enfants. Prenons l'exemple de la vie d'un enfant d'ici, même pour nous qui sommes condamnés ayant passé beaucoup de temps ici, lorsqu'un enfant arrive sans force, il est pris pour être sodomisé et, en cas de malheur, celui-ci peut attraper de l'ascite ou le VIH/SIDA. C'est pourquoi je ne peux être en accord avec eux. »*

La considération de ses codétenus adultes comme d'inhumains, pousse l'enfant à se replier sur soi et à désinvestir toute sensation de plaisir suivie d'un désinvestissement affectif à l'égard de ces adultes. A cet effet, aucun stimulus tant interne qu'externe n'excite sa vie affective de façon à éprouver de la joie. L'enfant détenu a donc au monde de ses codétenus adultes, une image reflétant le carnage, d'où le repli sur soi est devenu la solution.

Néanmoins, les répercussions sur les plans affectif et social sont plus que lourdes de conséquences.
Pour Mucchielli (1976, p. 165), *« dans tous ces cas malheureux, la personnalité réagit par la rupture du lien avec l'univers et avec autrui, elle régresse vers l'autisme, vers le narcissisme ou évolue vers les maladies mentales, psychosomatiques ou sociales. La relation avec le monde objectif et avec la société se dénature, s'atrophie, aboutit à des monstruosités morales. »*

Ainsi, le rôle ou la conséquence du rejet des enfants par la société presque tout entière, devient l'isolement qui conduit aux troubles de la personnalité. A cet effet, l'enfant qui, au départ, se considérait en émergence, voit anéantir ses initiatives de mener relativement sa vie quitte à ne trouver que du soutien affectif de la part de ses proches, une condition qui reste primordiale à son adaptation aux conditions carcérales.

8.4. Le réconfort matériel, une condition d'adaptation à la vie carcérale

L'engorgement des prisons pose de lourds problèmes aux conditions de vie des enfants détenus. L'espace devenant exigu suite au surnombre, la situation alimentaire elle-même insuffisante, ceci crée une frustration qui engendre des types particuliers de relations entre détenus. Ainsi, les vols répétitifs et l'exclusion mutuelle sont, en effet, les conduites les plus typiques de la vie en prison.

Cependant, les conditions devenant dures pour les prisonniers, seuls ceux qui bénéficient du soutien moral et matériel de la part de leurs proches, parviennent à s'adapter à la vie carcérale. Pour NI, vivre en prison avec quelques sous, permet de s'y adapter. Il indique, cependant, ceci : *« (...) jewe nko muhira baje kundaba bagenda bansigiye nk'ivyo bihumbi bitatu canke bine. Ntabwo ndabirya ku musi umwe ngo ndabimare. Ni ukuvuga nk'iyo ndiye amajana atanu, ejo ndarya ayandi, kumbure simba nabuze ikindi gihumbi ciyongerako uko kwezi kukaba kuvuyemwo ! Ni ukuvuga n'aho kazoza ntokaronka ng'aha, muga nkabaho neza* ntatesetse *!»*

C'est-à-dire : *« Lorsque ceux de ma famille viennent me voir, ils me laissent trois ou quatre mille francs. Je ne peux pas les épuiser en une seule journée. Ainsi, si je dépense cinq cents aujourd'hui et encore demain, il peut y avoir un autre millier de francs qui peut s'y ajouter et*

c'est le mois qui s'écoule ! Donc, même si je n'envisage pas mon avenir ici, je vis sans peine ! »

Le réconfort matériel, qui est tributaire d'une assistance morale et matérielle de la part des proches, contribue à l'adaptation à la vie carcérale, mais aussi, permet à l'enfant des se projeter positivement dans un avenir meilleur. L'enfant détenu a donc besoin, à cet effet, d'un soutien affectif intense qui sera le leitmotiv de cet accomplissement. Le manque de soutien affectif et matériel conduirait à une éventuelle dépression dont la tendance au suicide serait une solution pour mettre fin à la souffrance morale. Ainsi, la famille, de même que les codétenus coopératifs, restent les piliers de l'adaptation aux conditions de la prison.

8.5. La perception stigmatisée

La dévalorisation des détenus par les pratiques carcérales, implique d'emblée, un sentiment de honte chez l'enfant détenu. Celui-ci perd son estime de soi puisqu'il est placé dans un monde dont nombre de gens ont une image négative. Le monde extra carcéral stigmatise à tort ou à raison l'ensemble des détenus comme étant délinquants ou criminels même si la véracité des faits ne peut pas être, souvent, établie.

Cependant, le monde extra carcéral peut, s'adonner à penser que tout détenu est marginal; il stigmatise ce dernier au point de le considérer comme un animal. C'est ce qui ressort des propos de NI qui croit à ce que pense de lui le monde des personnes libres. Ainsi, il explique : *« Hariho nk'umuntu ashobora kuba adapfunzwe akiyumvira nabi umuntu apfunzwe akavuga ati :* « Eh, umuntu arinze apfungwa, yee, asohotse yoca agutema ! » *Ni ukuvuga rero amaze kwiyumvira ico ciyumviro, aca yibaza y'uko upfunzwe uba uri nk'igikoko. »*

Ce qui veut dire : *« Quelqu'un qui n'est pas détenu peut s'imaginer du détenu en disant :* « Eh, lorsqu'une personne est incarcérée, après sa sortie, elle peut te tuer! » *Ceci pour dire que dans ce cas, il a l'impression que tout détenu est comme un animal. »*
Cette stigmatisation implique un sentiment de honte et d'inquiétude chez le mineur détenu qui finit par se stigmatiser lui-même. MI, par exemple, confirme qu'elle présente cette image virtuelle auprès du monde extracarcéral. Elle le dit ainsi : *« Ivyo vyovyo birazwi. Batwiyumvira nk'abamenja, ko twamenje ».*

Ce qui signifie : *« Cela est reconnu évidemment. Les gens pensent que nous sommes des traitres, que nous avons trahi »*

Il s'agit, d'une stigmatisation qui constitue un prototype d'une barrière à la réintégration sociale de l'enfant après son éventuelle mise à la porte du pénitencier. C'est ainsi que ces enfants détenus ne cessent de réclamer qu'ils soient compris par le monde des personnes libres. Ces propos de NI le démontrent ainsi : *« Hariho nk'umuntu wo hanze adashobora kumenya y'uko ng'aha hariho abantu bakijijwe kandi gose. Nk'akarorero, nk'umuntu amaze kumva ngo urapfunzwe aca yiyumvira ati :* « Umuntu arinze apfungwa akaja mu mpimba, ni umumenja » *kumbure nawe nkeka no mumutima urera kandi nawe aragusumvya ivyaha. »*

Pour dire : *« Certaines gens ne peuvent pas s'imaginer qu'ici il y a des personnes pieuses. Par exemple, si quelqu'un entend que tu es emprisonné, il peut se dire :* « Quand quelqu'un est déjà incarcéré à Mpimba, celui-là n'est qu'un traître » *alors même que tu es innocent, au moment où c'est lui avec tant de péchés. »*

Ainsi donc, l'enfant éprouvant des difficultés à vivre le monde de la prison, éprouve de même des difficultés à être compris par le monde extra carcéral et est stigmatisé comme un inhumain. Ceci engendre, chez lui, un choc psychologique qui peut avoir des répercussions négatives à l'âge adulte.

Mucchielli (1976, p. 165) explique un tel choc de la manière suivante : *« Un autre choc peut venir de la dévalorisation de la personnalité de l'adolescent par l'entourage : la raillerie, l'ironie, l'humiliation, le mépris qu'il rencontre dans ses déclarations lui donnent d'autrui et de l'univers, une perception contrastant tellement avec l'image romantique, qu'il en éprouve une sorte de fêlure dont les retentissements seront graves à la fin de la crise d'adolescence. »*

Soulignons que la stigmatisation auprès des enfants détenus constitue un processus de confinement de ces derniers dans un monde de délinquants dont l'adaptation à la vie carcérale et la préparation à la réinsertion post carcérale, risquent d'être difficiles à réaliser.

Le séjour en prison pour l'enfant, implique des représentations de soi mais aussi des images envers le monde tant intra qu'extra carcéral. L'enfant détenu se voit attribuer une image négative sur ce monde que plus d'uns redoutent. Cette image devenant virtualisée par la carence affective dont il souffre, ainsi que le rejet de celui-ci par les adultes détenus, cet enfant se stigmatise soi-même à son tour. Ainsi, son vécu devient désorienté par l'ambivalence des sentiments éprouvés entre ces deux mondes, le risque étant donc de pouvoir développer des troubles de la personnalité diversifiés

CHAPITRE IX : LES STRUCTURES PSYCHOPATHOLOGIQUES

Au cours de son incarcération, l'enfant éprouve beaucoup de tensions psychologiques. Les conditions matérielles et nutritionnelles devenant difficiles à cause d'une promiscuité considérable, la naissance de la frustration accrue liée à la carence affective qui s'impose aux personnalités immatures, en adjonction au caractère coercitif de la machine pénitentiaire, finissent par désorganiser le jeune détenu qui devient contraint de surmonter la situation pénible. A cet effet, sa personnalité peut réagir par l'adoption des conduites dont les unes sont adaptées, d'autres pathologiques. L'absence ou la présence de la conscience du caractère morbide du trouble, détermine le type de structure pathologique développée.

9.1. Les troubles obsessionnels

Dans une situation de tension psychique, l'individu tente de surmonter le stress qui assiège sa conscience. Au cours de cette lutte individuelle avec la conscience de l'état morbide, l'individu se place au plan d'une névrose. Dans une prison où des tensions liées au désir de vouloir recouvrir la liberté sont assez fréquentes, les obsessions imprègnent le psychisme de l'enfant de façon à se répercuter sur le plan psychosomatique.
Les obsessions en tant qu'idées, sentiments ou images souvent absurdes ou incongrus, qui surgissent dans la conscience de l'individu et l'assiègent sans que le sujet puisse s'en débarrasser malgré leur caractère anormal, diffèrent du simple désir qui peut être apaisé par le simple refoulement en cas d'insatisfaction.

Pour l'enfant détenu, l'obsession peut s'atteler à tel ou tel autre aspect du domaine de la vie, soit par exemple, sur son vécu antérieur, immédiat ou bien sur son avenir. Des enfants détenus en tant que prévenus, ont développé une obsession sur des faits différents de celle des condamnés. Ils s'imaginent de temps en temps l'éventuelle condamnation qu'ils vont avoir tandis que les condamnés sont hantés par la durée de la peine qui leur reste.
NI explique qu'en attente éventuelle de son procès, il est toujours habité par l'angoisse d'une éventuelle condamnation. Ainsi, il précise ceci : *« Nk'ikintu niyumvira nkarara n'ukuryama ntaryamye kenshi, ni ikintu bita* condamnation*! Hamwe mbona imyaka bampaye, menye imyaka je ndiko ndakora hama menye nimba nsigaje iyi n'iyi, nimba nzoguma ng'aha ngume ng'aha ! »*

Ce qui signifie : *« La chose qui me hante souvent jusqu'à passer des nuits blanches, c'est la condamnation! Que je voie les années que j'endure en prison et que je sache combien il m'en reste ou si je resterai pour de bon ! »*

Ainsi, chez NI, l'attente d'une éventuelle condamnation a ouvert une psychogenèse d'une névrose obsessionnelle, qui, à son tour, a occasionné des troubles du sommeil. Pour lui, la majeure partie de la nuit s'écoule sans sommeil. Cette obsession revient même au cours des activités distractives. Ainsi, il ajoute ceci : *« (...) Hariho n'umupira bakina ng'aha, umuntu agashigikira imirwi. Ni ukuvuga iyo bakinye hoho, muri uyo mwanya umuntu aranezerwa. Mugabo n'aho unezerwa urumva vya bintu vy'ivyiyumviro vy'iwanyu biragaruka ? »*

Ce qui veut dire : *« (...) Ici, on joue même au ballon et nous soutenons des équipes. Quand on joue, à ce moment on éprouve du plaisir, mais tu comprends que les pensées de chez vous reviennent souvent ? »*

NI ne trouve jamais d'occasion de rester dans une situation paisible sans tension psychique. De nuit ou de jour, les idées obsédantes liées à une condamnation qui tarde à venir, font toujours irruption dans sa conscience.

Le fait de penser à une éventuelle condamnation attendue anxieusement, apparaît comme une condition difficile pour affronter la vie carcérale, en même temps qu'une source de tension psychique. Néanmoins, cette condamnation tant attendue peut poser problèmes si elle advient sans coïncider avec l'attente réelle. Elle peut poser certains risques à l'endroit du jeune détenu. Ainsi, nous le montre Herzog-Evans (1998, p. 245) dans ses propos : *« La condamnation ouvre une nouvelle phase de risques, à moins que la peine ne soit inférieure aux prévisions. Dans les autres cas, c'est l'accablement et la révolte. L'accablement lorsque le condamné mesure enfin avec précision combien il passera réellement derrière les barreaux ; accablement encore lorsqu'il réalise que, cette fois, les contacts avec l'avocat sont finis, qu'il est seul et qu'il n'y a certes plus rien à craindre, mais aussi plus rien à espérer. »*

Cependant, l'attente anxieuse d'une condamnation prédispose ainsi le mineur aux troubles obsessionnels dont les retentissements sur le plan psychosomatique ont de lourdes conséquences, entre autres, la perte de l'élan vital et la perturbation du sommeil, son estime de soi pouvant s'anéantir au cas où la peine est lourde. Par ailleurs, la condition de vie des prévenus reste un élément catalysant l'apparition des troubles obsessionnels, ce qui

prédispose ainsi l'enfant à d'autres troubles de comportement dans ses relations avec ses codétenus.

9.2. Les troubles du comportement

Le caractère de promiscuité et le laisser-aller qui sont les caractéristiques de la Prison centrale de Mpimba, ne laissent indifférent l'enfant détenu qui peut se sentir désorganisé. La frustration devenant irrésistible, l'enfant envisage une agression sur son codétenu faible. A cet effet, les conduites agressives divergent selon le rapport de force. Cependant, les conduites agressives peuvent être verbales ou physiques, les injures étant la forme d'agression la plus intense en prison.

L'insatisfaction affective découlant de la dégradation des relations entre codétenus, le sentiment d'abandon éprouvé chez l'enfant, expliquent en partie, l'apparition d'un état profond de malaise avec manifestation des troubles du comportement qui peut paraître comme bizarre.
En prison, les conduites agressives tant physiques que verbales sont autant de régimes quotidiens infligés aux individus les plus faibles. Les agressions de type verbal étant monnaie courante, les détenus s'agressent souvent pour s'humilier mutuellement. FL montre que les conditions matérielles insuffisantes sont la source de chicanerie. Ainsi, elle dit ceci : *« Nta kinezera na kimwe kirimwo, kubera tubayeho nabi, turashwana, turabura ivyo dufungura, turamerewe nabi. »*

Ce qui veut dire : *« Rien ne m'intéresse, puisque nous vivons mal, nous nous chamaillons, il nous manque de quoi manger, nous sommes malheureux. »*

Les chicaneries observées en prison, sont le résultat de frustration latente qui explose à la rencontre d'un élément déclencheur, dont la victime peut en être innocente. Toutefois, ces chicaneries peuvent advenir sans raison apparente. NI l'indique ainsi : *« Hari igihe mushobora gushwana bivuye ku bintu vy'ishavu ry'ubwo nyene mugabo mutankana. »*

Ce qui signifie : *« Il y a des fois où nous pouvons nous quereller suite à une passion exagérée sans que nous soyons des ennemis. »*

Ainsi, la vie tout entière des détenus étant caractérisée par les relations de type dominant-dominé, ceci favorise et entraîne les plus forts à s'attaquer tant verbalement que physiquement aux moins forts et particulièrement les plus vulnérables. C'est ce qui ressort des propos de Lemay (1973, p. 173) lorsqu'il constate que *« dans un groupe de jeunes inadaptés, il est impressionnant de voir combien le carencé est généralement taquin à l'égard des camarades sans défense, plus vulnérables que lui. Il y a une sorte de complaisance sadique à faire mal aux plus déshérités qui sont presque toujours méprisés. »*

La réponse-type d'agression verbale en milieu pénitentiaire apparaît comme une lutte permanente de surmonter le stress engendré par les conditions difficiles de la prison. Il importe ainsi, d'analyser ces conditions de vie sur la désorientation de la personnalité du jeune enfant.

9.3. Le syndrome de dépersonnalisation

Chez les enfants emprisonnés, la monotonie de la vie carcérale implique une désorientation dans le temps et dans l'espace. L'impossibilité de se mouvoir à l'extérieur de la prison favorise le développement d'un syndrome de dépersonnalisation. Il s'agit, en effet, d'un trouble de la conscience au cours duquel le sujet éprouve le sentiment angoissant d'avoir perdu son identité physique et psychique avec une impression d'étrangeté par rapport à lui-même et au monde extérieur.

Cependant, le vécu quotidien de même que l'exiguïté de l'espace carcéral faisant office d'une cage, font du mineur détenu une personne pouvant avoir des pensées d'étrangeté vis-à-vis de son corps avec la peur du lendemain.

Pour NI, rester longtemps à l'intérieur des quatre murs de la prison sans pouvoir voir l'extérieur, a provoqué une altération oculaire. Il précise ainsi : *« (...) Ni ukuvuga ko nka twebwe turi ng'aha, n'amaso yaramenetse kubera ukuguma turaba ibihome. Iyo mba ndi mu barimyi bo basohoka hanze, noshobora kuraba kure hamwe nzotaha naramenyereye. »*

Ce qui signifie : *« (...) C'est pour dire que pour nous qui sommes ici, même nos yeux sont abîmés puisque la vue est limitée aux murs. Si je pouvais faire partie de la catégorie des cultivateurs, eux qui peuvent sortir, je pourrais voir loin de façon que je pourrais rentrer étant habitué. »*

Ainsi, NI ressent avoir perdu la vision puisqu'il est privé des possibilités de sortir vers l'extérieur. Il sent un vide intérieur au plan oculaire, ceci l'enfonce dans une angoisse de s'adapter à la vie extra carcérale après sa mise en liberté. C'est une angoisse qui est liée à l'inertie qu'impose la prison. Soulignons qu'à la Prison centrale de Mpimba, seuls les condamnés peuvent avoir l'opportunité de participer aux activités champêtres au détriment des prévenus qui ne peuvent pas avoir cette opportunité.

Toutefois, l'enfant pense souvent à son passé et à sa situation actuelle d'être prisonnier, et éprouve ainsi, des difficultés à se considérer comme une personne à part entière. Les plaintes d'avoir perdu toutes capacités physiques et intellectuelles sont plus qu'énormes. Il s'agit, en effet, d'un *« trouble psychique de la conscience de soi qui associe des sentiments d'étrangeté, de vide intérieur, de doute sur l'identité de soi, d'indécision dans l'action pouvant aller jusqu'à des sentiments de pensée automatique et d'anéantissement. »* (Doron & Parot, 1991, p. 195)

Ce trouble se manifeste, par exemple, dans les propos de LI qui affirme avoir été handicapé par les conditions de la prison et qu'il indique ainsi : *« Ukunda kwiyumvira, mu mutwe uragira ingorane rwose, kubera nka jewe narahakuye n'ubumuga. »*

C'est-à-dire : *« A force de penser, tu éprouves beaucoup de problèmes dans ta tête. J'ai, moi-même, développé un handicap. »*

La prison a progressivement anéanti le processus de personnalisation de cet enfant dans la mesure où le rythme de vie en prison ne montre aucun changement. Les jours, les mois tout comme les années sont identiques. A force de vivre cette vie inchangée, la personnalité de LI présente un fort risque d'agir et de penser en automate. Ce point de vue nous est partagé par Balaam (1997, p.65) lorsqu'il constate une éventuelle régression. Ainsi, il indique ceci: *« Contrairement à une croissance, la prison en arrivera à provoquer une terrible régression chez un enfant (...) comme un retour inconscient au stade utérin, les murs clos de la prison faisant office de matrice. Tout y est subi. Le cordon ombilical de la dépendance fonctionne à l'envers : au lieu d'être nourricier, il* « bouffe » *progressivement toute la personnalité encore inchoative du gamin et finalement le processus de personnalisation est complètement anéanti. »*

Cependant, aussi longtemps que la mesure carcérale se limite à la simple privation de liberté sans offrir l'occasion à l'enfant de pouvoir se divertir en vue de s'épanouir, le

processus de personnalisation s'anéantit pour tourner dans le sens contraire au point d'évoluer vers des maladies mentales et/ou psychosomatiques dont les retentissements seront graves au cours de son évolution ultérieure.

Soulignons que, lorsque les conditions de détention deviennent insupportables pour l'enfant, les troubles de la personnalité à caractère névrotique ou psychotique potentiellement maintenus depuis son arrestation, trouvent ainsi le terrain de s'extérioriser. Dans une telle lutte, l'enfant envisage d'autres mécanismes de défense pour vivre sa peine.

9.4. Le refoulement comme mode de défense à la frustration carcérale

La vie de fer imposée par la prison risque de produire des effets pervers à la vie de l'enfant si les conditions d'adaptation ne sont pas dosées par certaines conduites pour s'adapter à cette dure expérience carcérale. A cet effet, l'enfant qui est privé de la possession de ses biens, ni même de se retrouver face à ses parents et à ses amis, vit difficilement ces conditions carcérales de manière à se sentir rejeté par la société, ce qui présage un avenir entaché d'angoisse.

Cependant, le refoulement en tant que mécanisme de défense contre la frustration, aide l'enfant détenu à ne pas s'atteler au vécu carcéral, ce qui risque d'occasionner des troubles mentaux. Les déclarations de NI sont illustratives. Ainsi, ce sujet indique ceci : *« (...) Ibintu vyo ng'aha ni ukuvuga ni ivyo kuvyihanganira. Umuntu yibutse nk'umunyororo bamuhaye, n'ugusara yoca asara. Aha benshi barasaze, n'abana tungana kubera ivyiyumviro. Muga nawe uca ugerageza kwihangana kugira ntusare ! »*

Cela veut dire : *« Les choses d'ici, c'est à transcender. Quand quelqu'un pense à la peine lui infligée, il peut être perturbé mentalement. Ici, il y en a beaucoup qui sont troublés mentalement, y compris les enfants de mon âge à cause des pensées. Mais, moi, je m'efforce de me retenir pour éviter les troubles. »*

Ainsi, l'attitude de poser un comportement psychopathologique, reste la solution envisageable chez une personne ayant une personnalité immature, donc incapable de résister à la raideur de la prison.

Roumajon tel qu'il est cité par Lemay (1973, p. 514) affirme un tel point de vue. Il signale qu'en prison *« (...) les contraintes de tous les ordres, les frustrations matérielles et affectives*

renouvelées, l'hostilité vigilante de certains gardiens ou de certains codétenus, facilitent le système de projections agressives réciproques et entretiennent, sinon aggravent le désinvestissement affectif jusqu'au point où la construction délirante apparaît comme le seul mode de relation possible avec son entourage. »

La privation de l'amour parental, dont souffre l'enfant détenu, reste un choc émotionnel et si elle est accentuée, elle peut pousser le jeune détenu à oublier les siens par le mécanisme de refoulement. Chez NI, le fait que son père n'est jamais venu lui rendre visite en prison a créé une tension psychologique. Toutefois, il refoule l'idée de pouvoir avoir une rancoeur à l'égard de son père. Cela transparaît dans ces propos : *« Papa sinomushavurira kubera n'aho nomushavurira ntaco noshikako. Kuko ngiye kumushavurira, ivyo vyoba ari vyavyiyumviro nyene ngomba nitere. Nca nishiramwo nti harya ko ariwe yamvyaye,* fin des fins *azoza. Ni ataza naho nzomusanga mu hira. »*

Ce qui veut dire : *« Je ne peux pas avoir de rancœur vis-à-vis de mon père. Même si j'en avais, je n'aboutirais à rien. Car si je me fâche contre lui, je serais assailli par les mêmes pensées angoissantes. Je me dis alors, comme il est mon père, que fin des fins il viendra. Et, s'il ne vient pas, je le retrouverai à la maison. »*

Pour NI, la contrainte de pouvoir manifester une réaction à l'endroit du parent qui ne lui rend pas visite, fait qu'il se réfugie derrière l'idée de penser à rentrer. Se voyant incapable de contester, il trouve le refoulement à l'idée de rancœur comme une solution adaptée pour continuer à vivre la peine carcérale. C'est ainsi qu'il ne préfère qu'à penser à vivre l'immédiat.

En de tels cas d'éventuels désirs qui ne peuvent trouver satisfaction, Montaron (1977, p.170) montre l'attitude que posent certains détenus et indique qu' *« il ne faut pas penser à l'extérieur au monde vivant, il faut jouer le mort, arriver à ne plus penser, arriver à oublier les siens, à réagir en égoïste, on doit penser à soi, pour soi. »*

La peine d'emprisonnement qui transcende la privation de liberté, s'étend aussi au niveau mental pour poser d'autres réactions à l'endroit de l'enfant. Celui-ci devenant incapable de surmonter le stress carcéral, peut trouver d'autres mécanismes pour s'y adapter, comme l'attitude dépressive.

9.5. L'attitude autistique

L'autisme reste un syndrome manifesté par une personnalité déprimée. Il s'agit d'un retrait physique et psychologique vis-à-vis du monde environnant dont le sujet n'éprouve pas d'intérêt à s'engager dans la coopération avec les autres. Ce retrait s'accompagne souvent du mutisme où le sujet refuse en même temps de communiquer avec les autres. Il s'agit, en effet, d'une atteinte à la personnalité ayant le manque de soutien affectif.

Cependant, les conditions difficiles de la prison, le manque d'épanouissement, l'incapacité à trouver un soutien affectif et matériel, ainsi que le désinvestissement affectif du monde des codétenus entre eux, sont des facteurs psychogènes influençant sinon aggravant le repli sur soi de l'enfant éprouvant des difficultés à affronter cette vie dure.
Ces enfants sont donc contraints d'affronter seuls la vie carcérale puisqu'ils sont situés loin de leurs familles. En cas de maladie, ils ne sont soignés que superficiellement, il leur manque de ration alimentaire suffisante et souffrent de la carence de visites régulières de la part de leurs proches. Aussi, face aux codétenus relativement absents à leur apporter un soutien matériel et affectif, la vie en prison pour ces enfants, reste critique. MI rejette ses codétenus en déclarant ainsi : *« Aba dupfunganywe ntaco ndabiyumvirako kuko ng'aha* kira *muntu wese arimenya* ihari *yiwe. Tubanye ukunyene utubona ! »*

Ce qui veut dire : *« Je n'ai aucun sentiment envers mes codétenus puisque ici chacun vit pour soi. Nous cohabitons tels que tu nous vois ! »*
Rappelons que la vie diurne à la Prison centrale de Mpimba est caractérisée par de vagues mouvements de va et vient sans rapport affectif. C'est une vie de tensions latentes, ce qui fait que les plus faibles se réservent de trébucher contre les adultes vigoureux. Ainsi, tous ces facteurs conduisent à l'apparition, chez l'enfant détenu, d'une attitude autistique puisque ce dernier peut penser à une absence de ses codétenus dont le contact est plus que précaire.

Aussi, la peur d'affronter les adultes ainsi que la sensation d'être persécuté par le pouvoir public, suivi de l'incapacité à transcender ces affects, conduisent la personnalité de l'enfant incarcéré à adopter une attitude autistique pour réaliser son adaptation au monde carcéral.
Pour AR, l'injustice ressentie, suivi du manque d'avocat pour plaider à son égard, l'ont conduit à se replier sur soi. Elle l'indique ainsi : *« Kubera bariko bampora ubusa, nca*

ninumira vyose kubera nta n'umuntu n'umwe dufise yotuburanira tuvuge ngo tuzotaha, nta n'umwe ! »

Ce qui se traduit ainsi : *« Puisque je suis innocente, je me résigne pour tout, parce que nous n'avons pas d'avocat pour plaider en notre faveur de façon à dire que nous pourrons rentrer, personne donc ! »*

Ce repli narcissique, démontre l'intolérance à l'égard du monde environnant à AR dont les possibilités de nouer des contacts affectifs et chaleureux restent difficiles à réaliser. Le manque de soutien juridique pour être libérée du joug carcéral, enfonce cet enfant vers le repli narcissique, les autres devenant par ailleurs quasi inexistants à son image.

Selon Mucchielli (1976, p.171), les individus éprouvant une carence affective, redoutent le monde environnant. Il indique qu' *« ils en viennent à penser que les autres sont obnubilés de mauvaise foi ou, aveuglés par des préjugés stupides. De là, des entreprises diverses, des refus définitifs de communiquer, les mécontentements agressifs contre des personnes de leur entourage qu'ils jugent particulièrement incompréhensives et, en même temps, une recherche anxieuse de ceux ou celles qui pourront les libérer de leurs propres raisonnements en les comprenant. »*

Soulignons que les conditions exécrables dans lesquelles sont hébergés les enfants détenus, en confrontation au moi narcissique faible qui est contraint d'endurer sa peine d'emprisonnement, désorganisent la personnalité du mineur au point d'en inverser le sens quant à sa structuration. Aussi, l'apparition chez l'enfant, de troubles de la personnalité, qui est une réponse *normale* au traitement carcéral, conduit à la désadaptation à la vie carcérale et, ainsi, cette situation implique une entrave à la réalisation des perspectives psychosociales.

CHAPITRE X : LE MINEUR DETENU ET SES PERSPECTIVES PSYCHOSOCIALES

L'emprisonnement des enfants requiert un certain allégement quant à la durée d'incarcération. Le code pénal burundais, dispose en son article 29, que nul acte criminogène ne peut conduire à l'emprisonnement à perpétuité pour un enfant.
Cependant, le vécu dans une prison pour l'enfant, implique une préparation à la réinsertion sociale. C'est un processus incluant beaucoup de mécanismes entre autres, les conditions de détention, les stéréotypes sur le monde de la prison ainsi que le poids déterminant de la machine sociale judiciaire. L'image de soi du jeune enfant détenu reste primordiale pour préparer son avenir.

10.1. La prison, une machine aliénante

De par son organisation et son fonctionnement, la prison ne favorise guère tout le monde. Les faibles personnalités se voient amoindrir toute capacité cognitive et affective à cause de l'inertie du monde qui ne présente qu'un rythme régulier de la vie quotidienne. Les jours, les mois et les années devenant quasi identiques, le détenu éprouve, à cet effet, des difficultés à établir un lien entre le passé, le présent et l'avenir.

Toutefois, l'ambiance d'oisiveté aliène progressivement la personnalité de l'enfant détenu de manière à se considérer inapte à réaliser tout acte. Ainsi, sa vie durant l'incarcération, est remplie de pessimisme qu'il a du mal à se projeter dans l'avenir. Les propos de LI en sont ainsi explicites. En démontrant la différence entre lui-même avec un enfant qui n'est pas encore emprisonné, il trouve que la prison l'a aliéné au point d'avoir une régression mentale sans égale. Ainsi, déclare-t-il : *« Itandukaniro ririho cane. Ririho gose kubera umwana adapfunzwe aridegemvya, yarakurikiranye ivyigwa aramenya. Mugabo kubera jewe naho nova ng'aha, nzoshika hanze naramaze kuba ikintu c'ikijuju, mu mutwe mfise ivyiyumviro vy'umunyororo, ata kintu ngikora. »*

Ce qui signifie ainsi : *« Il y a une nette différence puisque l'enfant qui n'est pas emprisonné, lui, est en liberté. Il a poursuivi les études et il a réussi. Mais, quant à moi, même lorsque je quitterai cet endroit, j'arriverai à l'extérieur étant un déficient mental, n'ayant que des pensées de la prison seulement, sans que je ne puisse rien faire. »*

La prison qui rompt le cursus scolaire de l'enfant, plonge celui-ci dans un processus de régression mentale dans la mesure où il n'y a pas d'infrastructures aménagées au sein de la prison pour favoriser l'apprentissage qui était en cours. Ainsi, lorsque la prison se limite à la simple privation, celle-ci ne sera pas vécue comme une réponse de la société à la répression de son infraction, mais comme un dépotoir dont l'enjeu n'est de produire que des automates et non des personnes socialisées.

Pour NI, croître en prison aliène les capacités intellectuelles et motrices. Il a du mal à se projeter dans un avenir dont il n'espère pas affronter la vie quotidienne *extra muros* pour son développement. Il l'indique de cette manière : *« Nka jewe, nzogira umwanya w'aho norondereye, tuvuge urumva y'uko nzova ng'aha narakuze, nkeka n'ivyo kurondera binca intege ! Mugabo sinzi ? Bavuga ngo umuntu wese iyo agiye ni yo aronderera. Umuntu wese harya ahantu ari ahacira ubwenge, sinzi ko natwe tuzova ng'aha twaraciye ubwenge ? »*

Ce qui signifie : *« Par exemple, lorsque j'aurai le temps de chercher, disons que je quitterai ici étant adulte, peut-être même sans courage de chercher ! Mais je ne sais pas ? On dit que toute personne cherche à partir de l'endroit où elle se trouve. Toute personne développe de l'intelligence à partir de son emplacement, je ne sais pas si, nous autres, nous rentrerons avec les acquis? »*

L'enfant détenu projette son avenir comme incertain, la prison étant estimée comme un rongeur de ses aptitudes quitte à anéantir toutes ses capacités physiques et cognitives. Ces propos démontrent l'incertitude éprouvée quand on reste emprisonné. NI dans ces conditions, a une attente anxieuse de développer une intelligence avec des capacités supérieures mais, éprouve des difficultés d'atteindre ce plafond. Il a, en outre, des difficultés de se projeter dans un avenir imprévisible et préfère ainsi, se retirer dans le monde immédiat entaché des traces du passé.

Pour Lemay (1973, p.180), *« vis-à-vis de son avenir, le carencé éprouve également de grandes difficultés parce qu'il a beaucoup de mal à faire le lien entre aujourd'hui et demain. En fait, il est incapable de développer un concept réaliste de lui-même dans son devenir. Comme moi idéal, il n'a souvent eu qu'une succession d'images fuyantes et parfois contradictoires dont seuls émergents, comme souvenirs, les plaisirs procurés par les illusions du moment. »*

Soulignons, en fin de compte que l'imposante machine carcérale risque de produire des personnalités autres que celles visées par ses finalités. L'enfant qui se voit contraint de séjourner pendant un temps quelconque dans la prison, éprouve des difficultés à établir des liens entre son infraction et les conditions de traitement carcéral. Il vit désagréablement sa peine, ce qui fait de lui une personne agissant en automate. Ainsi, le processus d'adaptation à la vie carcérale devient difficile et pose, en outre, des problèmes de taille sur les perspectives psychosociales. Il se sent vieux sans force de créer des initiatives.

10.2. L'oisiveté carcérale, une atteinte à la réinsertion socio-professionnelle

Les quelques activités productives qu'offre la prison ne sont pas profitables à l'endroit de tous les détenus. Les prévenus sont loin d'espérer une lueur quant au profit de ces activités. Pour ces prévenus qui sont présumés innocents, ceux-là ne peuvent pas exercer des travaux ni d'intérêt général, ni profitables à la prison. Toutefois, ils encourent la même peine d'emprisonnement, c'est-à-dire qu'ils sont privés de liberté que leurs codétenus condamnés, eux, dont la culpabilité est déjà établie.

A l'exception de quelques condamnés ayant des prérogatives de participer à certains travaux tels que la menuiserie, la couture et le travail dans les champs, la majeure partie des détenus, y compris les enfants, passent la grande partie de leur peine sans profiter de cette occasion. Ils restent, ainsi, oisifs tout au long de leur incarcération. Montaron (1977, p. 171) montre cependant que *« dans la majorité des cas, les détenus restent oisifs ou s'ils travaillent, ce n'est que pour tuer le temps et pour eux, ces occupations ne leur apportent strictement rien. Chacun a l'impression de perdre son temps puisqu'il se dit qu'il pourrait très bien être dehors à travailler, gagner de l'argent et apprendre des choses de la vie. »*

Cependant, le surnombre de la Prison centrale de Mpimba, fait que la situation deviendrait incontrôlable si l'on tentait d'enrôler tous les détenus dans des travaux productifs. La majeure partie d'entre eux restent, cependant, oisifs quitte à sentir ce temps comme une perte irrécupérable.

En effet, le désir de rentrer chez soi, donne à RE l'idée de pouvoir s'insérer professionnellement en vue de récupérer le temps perdu lors de son incarcération. Ainsi, il l'indique de la manière suivante : *« Jewe ndiko ndiyumvira, ndashobora kwiyumvira nti*

nk'ubu nk'icondekura ngataha nkaja gukora akazi ngapfuma ndonka aho nkora ahandi hantu. »

Ce qui se traduit ainsi : *« Quand j'y réfléchis, je m'imagine si quelque chose pouvait me libérer pour que je rentre en vue d'aller exercer un travail dans un autre endroit. »*
L'on remarque que RE veut, à tout prix, regagner sa famille et s'insérer professionnellement, mais ne désire pas regagner la profession antérieure de domestique qu'il exerçait avant son incarcération.
Cependant, la prison stigmatise, ainsi, le mineur au point qu'il haïsse la profession antérieure qui peut avoir été la cause de son incarcération. Le temps qu'il passe en prison reste, en effet, une entrave pour l'enfant, d'espérer retrouver ses aptitudes au travail. A ce constat, NI indique ceci : *« Ikintu narahiye* vraiment, *Imana niyamfasha, ndibaza nta muntu nzosubira gukorera akazi ko munzu. Nzogenda nce ubwenge ukonyene, nimba ari ako kazi ko kumwa, umuntu azoba yarakamenye, vyanse nje mubushoferi, canke vyanse gose nje ahandi. Noneho ntawankirwa na vyose. »*

Ce qui veut dire : *« J'ai juré qu'avec le soutien divin, je ne retournerai jamais au service de domestique. Je vais me perfectionner comme ça et si c'est pour le métier de coiffeur, là je serai habitué, si j'échoue, j'irai dans la conduite automobile ou dans un autre métier. Et d'ailleurs, on ne peut pas échouer en tout. »*
Toutefois, l'enfant détenu, se projette de manière floue dans son avenir. Son intégration socio-professionnelle est très redoutée aussi longtemps que le poids de la prison pose sur sa personne. C'est l'exemple de MI qui éprouve une ambivalence par rapport à son devenir. Confuse, elle indique ceci : *« Kazoza kanje urumva, hamwe nosohoka ndibaza ko vyohinduka, ngatangura gushakisha kazoza. Ubu ndi nko ng'aha, ntako ntegura kuko ntaco nogateguramwo. Urumva ndapfunzwe, sinzi umwanya n'isaha nzovira ng'aha ? »*

C'est-à-dire : *« Pour mon avenir, je pense qu'au cas où je serais libérée, les choses pourraient changer pour que je commence à préparer mon avenir. Maintenant que je suis ici, je ne le prépare pas à base du néant. Tu comprends, d'abord, je suis emprisonnée, je ne sais ni quand ni l'heure de ma libération ? »*
Rester sans occupation empêche le mineur de bien préparer son avenir, et même de se projeter dans un futur inespéré. L'inertie imposée par la prison empêche aussi le développement des capacités intellectuelles dont la logique consiste à déployer des efforts pour se préparer à

exercer un métier procurant du revenu. Ceci fait que le mineur détenu se désintéresse devant un tel projet.

Pour Lemay (1973, p.180), *« faire appel, par exemple, à un devenir professionnel pour augmenter les motivations, aboutit souvent à un échec car le sujet n'est ni apte, ni intéressé à se regarder dans un futur nébuleux. »*

Soulignons, que la vie dans la prison, apparaît chez l'enfant comme sans signification et sans orientation. Au lieu d'interpeller celui-ci pour réparer sa faute pour se préparer à travailler pour le compte du pays, le mineur, lui, éprouve des difficultés à se projeter dans un avenir qu'il entrevoit de manière confuse. Ainsi, il désinvestit son espoir à l'ordre juridique, pour s'investir dans une idée abstraite de la toute puissance qui pourra décider de son sort.

10.3. L'attente d'une libération messianique

Le processus d'incarcération et les conditions de traitement des prisonniers font que ces derniers désinvestissent leur espoir dans le monde humain pour placer leur espoir dans une idée abstraite qui reste la seule solution ultime pour leur libération.

N'ayant confiance en qui qu'il soit, le jeune détenu éprouve de grandes difficultés à se rassurer si le juge ou autre amnistie, pourra faire quelque chose de bien à son sort. C'est ainsi que l'enfant place une idée abstraite au centre de tout intérêt. Dans ses idées, comme dans son expression verbale et dans sa tenue vestimentaire, l'enfant détenu démontre un attachement excessif à un libérateur imaginaire.

Ainsi, par exemple, dans une attente anxieuse de son procès, AR place Dieu au centre de toute décision finale. Elle l'indique ainsi : *« Ni uko nokwihangana gushika aho Imana izovuga iti taha ! »*

Ce qui veut dire : *« J'aimerais me réserver jusqu'au moment où Dieu m'ordonnera de rentrer ! »*

A cette occasion, AR trouve les conditions de la prison dures et insupportables, ce qui la pousse à se résigner. Elle estime que seul l'ordre divin sera décisif pour la faire sortir de la prison. Elle n'éprouve cependant pas de ressentiment quant au juge instructeur de son dossier puisqu'elle n'a point d'espoir en lui. Toutefois, la décision que prendra la justice sera, à son égard, imputée d'un ordre divin si elle est favorable, mais dans le cas contraire, elle sera l'émanation des humains.

Cependant, l'angoisse mêlée d'espoir de se voir rentrer un jour, reste une préoccupation majeure chez l'enfant prévenu tout comme chez l'enfant condamné. Ces deux individus alimentent ainsi, l'espoir de retourner dans leurs familles sous la grâce divine. Devant cette ambiguïté, l'enfant attend impatiemment la décision divine qu'aucune personne sur terre, sous quelque autorité qu'elle puisse détenir, ne peut contrecarrer.

Pour LI, son avenir est placé dans les mains de Dieu. Bien qu'il soit déjà condamné, il s'attend à une éventuelle intervention divine. Dans ses propos, il l'indique ainsi : *« Jewe kazoza kanje, urumva ndagategura neza ku buryo Imana ibikoze nkava ng'aha, ndashobora gukora kubera twebwe amatongo turayafise. »*

C'est-à-dire : *« Je prépare bien mon avenir à condition que Dieu le réalise pour que je quitte cet endroit, je peux travailler puisque chez nous, nous avons des propriétés foncières. »*

Ainsi, ces enfants détenus se réfugient derrière les religions pour ressentir un soulagement quant à leur affliction. Ils s'abstiennent de l'*injustice* qu'ils rencontrent dans les décisions judiciaires, quitte à ne considérer la seule puissance divine comme étant la plus juste. Ces propos de NI démontrent aussi cette attitude : « Vraiment, *ni ukwihangana kubera je barandenganije. Muga je nzovyakira uko biri, ingene Imana izobimpa ni ko nzobifata jewe. Ego, nzihangana, none ko ntari bwiyahure ? »*

C'est-à-dire : *« Vraiment, je dois me retenir parce qu'on m'a fait de l'injustice. Mais je tiendrai les choses telles qu'elles sont, tout comme Dieu me les donnera, je les prendrai ainsi. Oui, je me retiendrai, puisque je ne peux pas me suicider? »*

NI lutte acharnement contre l'*injustice* qu'il trouve dans son incarcération. Devant ce théâtre de lutte inachevée, il se replie sur lui-même pour n'attendre que la seule libération divine, qui, pour lui, ne sera entachée d'aucune irrégularité. Toujours en attente de cette libération inconditionnelle, NI ignore ce qu'il en sera le lendemain avec son sort. Son avenir est devenu illusoire sans rapport avec la réalité concrète. Ceci l'a poussé à trop investir dans l'imaginaire.

Pour Durkheim (1975, p.150), *« un Dieu c'est un être vivant avec lequel l'homme doit compter. Mais c'est encore quelque chose de plus : c'est un être vivant d'une puissance qui passe l'ordinaire. Cette idée, les hommes l'obtiennent en constatant dans certains grands phénomènes la manifestation d'une volonté beaucoup plus puissante que la volonté humaine, par conséquent, beaucoup plus respectable. »*

Pour ces enfants détenus enquêtés, la religion est ainsi assimilée à une drogue dont l'évasion de la souffrance carcérale est investie dans la toute puissance divine. Soulignons, à toutes fins utiles, que le poids de la peine à encourir en prison reste la condition nécessaire pour déterminer l'adaptation ou l'inadaptation à la vie carcérale mais aussi à un éventuel reclassement post-carcéral.

10.4. Le système judiciaire, facteur du reclassement social

Le système judiciaire implique une interdisciplinarité incluant le juridique, le social et le carcéral. Toute personne incarcérée est donc en même temps sous surveillance de la justice, de l'établissement pénitentiaire et de la société. L'établissement de la peine devrait ainsi tenir compte de la complémentarité de ces disciplines mais aussi, devrait établir le régime de traitement que doit subir l'inculpé. Néanmoins, cela reste un leurre pour les prisons burundaises qui accusent une forte densité de détenus mêlés de prévenus et de condamnés.

Cependant, la lenteur ou la rapidité dans le prononcé du jugement, en adjonction à la teneur de la peine, constituent des facteurs favorisant ou bloquant le reclassement social du jeune détenu. Lorsque celui-ci est encore prévenu, il vit une attente anxieuse de son sort, ce qui bouche ses horizons. C'est ainsi qu'une condamnation reste un fait désireux.
Pour NI, l'éventuelle condamnation tant attendue lui permettra de se projeter dans l'avenir. Ainsi, indique-t-il dans ces propos : *« None nk'ubu banzaniye* condamnation, *ngasanga hariko nk'imyaka itatu, itanu, wumva vyomera nka kumwe noba ndiko ndiyumvira yayindi ? Umunezero woca usumba, kandi ikintu niyumvira rero kenshi, ni* condamnation. *Nkabona imyaka bampaye, kumbure n'iyo banyakubahwa basanze ufise umunyororo mutoyi, urashobora no kugenda hariya mu biro ukamwandikira* audience, *akagushira hamwe n'abandi. Urabona mu barimyi n'aho y'uko uba utanguye kubona hanze ? »*

C'est-à-dire : *« Et si par exemple, on me condamnait maintenant, il y a moyen que j'en aie pour trois ou cinq ans, tu vois que ce ne serait pas la même chose avec l'autre peine plus lourde ? A ce moment, j'éprouverai beaucoup de plaisir. Mais, une autre chose qui me hante souvent, c'est la condamnation. Je veux voir la peine à écoper, peut-être à ce moment, quand le chef te voit à une peine de courte durée, tu peux lui demander une audience pour qu'il t'insère dans la catégorie des cultivateurs. Dès lors, tu peux voir l'extérieur ? »*

Ces propos traduisent l'impossibilité de NI à éprouver une situation de calme sans avoir été au courant de la durée de son incarcération.

L'enfant éprouverait du *plaisir* aussi longtemps qu'il vivrait en prison en ne comptant que le temps écoulé et celui qui lui reste. Toutefois, le prévenu reste dans une attente anxieuse étant donné que son avenir se présente comme un vague projet mêlé de crainte et de pessimisme. Cela est le point de vue de Herzog-Evans (1998, p.245) en montrant que *« le prévenu ignore ce qu'il en sera de son* affaire, *et à quel moment précis il sera fixé, attend ainsi toujours des nouvelles, tantôt du juge d'instruction ou de l'avocat. Il lui est donc difficile de se projeter dans l'avenir, alors même que le temps existe encore et se rappelle cruellement. »*

Ce malaise disparaîtrait, si le système carcéral pouvait disposer d'un arsenal d'instruments permettant le divertissement de l'enfant sans toutefois le laisser sous les décombres de l'angoisse liée aux conditions difficiles de la prison.

La prison sera considérée comme aliénante et humiliante, ce qui ferait une entrave au reclassement social après libération de l'enfant.

Pour NI encore, certaines occupations distractives permettent de mieux vivre en prison avec le minimum de contribution au reclassement social post-carcéral. Dans son expression, il indique ceci : *« Hariho umusi mukuru wabaye ng'aha ejo bundi, twaravugije ingoma. Uwo musi nk'ubu ni ukuvuga waravuyemwo umuntu anezerewe neza. Ego nyene izo ngoma rimwe rimwe ziraduteramisha, nahone ni rimwe rimwe. Haza imisi mikuru biratuma, kubera umuntu aca aguma yizeye kubera hari igihe uwo musi mukuru uhera nimba wagize nk'utuntu dutwenza, bakagusigira nk'amahera y'isabuni canke bakaduha nk'isabuni imwe imwe, ugaca ubona kwambara agahuzu kameshe, urumva n'aho woba upfunzwe ntiwoca wifata nabi ? »*

Ce qui veut dire : *« Dernièrement, il y a eu une fête ici et nous avons joué au tambour. C'est pour dire que ce jour-là, nous avons été émus. De temps en temps, ces tambours nous distraient, mais c'est occasionnellement. S'il advenait souvent des fêtes, ce serait mieux puisque nous pourrions avoir de l'espoir. Il peut y avoir à ce moment que tu aies présenté des choses amusantes quitte à recevoir de l'argent pour le savon ou bien on peut nous donner un savon par chacun pour que nous puissions porter des habits propres. Tu comprends même que malgré notre emprisonnement, nous ne pouvons pas avoir une mauvaise tenue ? »*

Ainsi, le système judiciaire devrait s'amender quant au traitement des détenus. Ces propos démontrent la façon dont les enfants désirent rester dans un réconfort moral sous la seule privation de liberté. Néanmoins, la prison loin de se transformer en un espace de loisir, doit tenir compte, en effet, de la sphère affective de l'enfant dont la personnalité encore inchoative a besoin d'une stimulation aussi gratifiante pour le préparer au bon reclassement à la société civile qu'il a quittée précocement.

En conclusion, nous pouvons dire que les conditions de détention constituent pour l'enfant, un facteur important pour déterminer l'adaptation ou l'inadaptation à la vie carcérale et ainsi pour se projeter dans un avenir. L'enfant éprouve des difficultés à vivre la situation carcérale, il éprouve en outre, de la peine à se regarder dans un avenir positif ; il vit le pessimisme et investit son espoir dans une idée abstraite, libératrice.

Toutefois, la prison qui se limite à priver la liberté sans pour autant considérer les autres sphères de la vie humaine, risque d'en produire des personnalités autres que celles qui sont visées par sa finalité qui est celle de punir et de guérir les délinquants. A cet effet, en vue de pallier ce dérapage, la prison doit prendre en compte les diverses personnalités qu'elle abrite pour favoriser leur épanouissement. Ainsi, une prison école ou une prison rééducatrice sera, à l'endroit du monde tant intra qu'extra carcéral, un instrument à succès pour la rééducation des délinquants.

CONCLUSION GENERALE

Au terme du présent travail, il nous semble important de mentionner les points saillants qui ont fait le fil de celui-ci. Notre objet consistait à *étudier le vécu psychoaffectif d'un enfant emprisonné*. Nous nous sommes, à cet effet, attelé à la vie des mineurs emprisonnés à la Prison centrale de Mpimba. Plus précisément, il était question de faire une analyse sur la manière dont un enfant emprisonné accueille la vie de la prison et voir si l'étude pouvait permettre de formuler des suggestions à l'endroit des intervenants sociaux pour amender les conditions de détention.

Pour atteindre notre objectif, nous avons suivi un cheminement que nous voulons reprendre brièvement.

Dans l'introduction, nous avons montré l'intérêt que revêt l'étude de l'emprisonnement des enfants pour pallier les conséquences que celui-ci peut porter à leur personnalité. Nous avons, à cet effet, justifié et délimité le sujet de recherche.

Dans la première partie théorique et méthodologique, nous avons tenu à élaborer une théorie relative à notre sujet de travail où nous avons d'emblée, commencé à élucider les concepts-clés qui nous ont guidé tout au long de ce travail. A la suite, nous avons analysé la vie psychosociale en prison avec les types de relations existantes ainsi que les conditions de vie des mineurs emprisonnés.

A cet effet, nous avons posé le problème de recherche, puis nous nous sommes fixé des objectifs à atteindre. Les objectifs étant définis, la méthode qualitative nous a semblé la mieux indiquée pour réaliser ce travail. Pour arriver aux résultats fiables, nous avons conjointement fait appel à l'observation directe et à l'entretien semi-directif comme techniques de recherche.

Après avoir récolté les données auprès des mineurs incarcérés à la Prison centrale de Mpimba, nous avons, dans la deuxième partie, présenté les cas, analysé les données et interprété les résultats de recherche. L'analyse des données a porté sur six cas dont trois filles et trois garçons. Reste maintenant à exposer de façon succincte les conclusions auxquelles notre recherche a abouti. Rappelons, à toutes fins utiles, que notre objectif général était d'*étudier le vécu psychoaffectif d'un enfant emprisonné.* C'est de cet objectif général que nous avons pu dégager d'autres objectifs spécifiques.

Ainsi, pour notre premier objectif spécifique qui était de *cerner les sentiments qu'éprouve l'enfant emprisonné*, nous sommes arrivé à savoir que l'enfant emprisonné éprouve beaucoup de sentiments diversifiés. Le sentiment de non-valeur, d'angoisse d'abandon, d'injustice et de persécution, font qu'il ressent une jalousie envers la société qui l'a emprisonné, mais la frustration qui s'accroît au fur de l'incarcération, provoque enfin, chez l'enfant, une sensation d'une douleur morale. Nous avons, enfin, conclu que l'enfant emprisonné éprouve des sentiments entachés de pessimisme. Les résultats ainsi obtenus nous ont amené à confirmer que l'objectif a donc été suffisamment atteint.

Pour notre deuxième objectif spécifique, le but était de *connaître l'image de soi d'un enfant emprisonné par rapport à soi.* Nous nous sommes rendu compte que la perception de soi d'un enfant détenu est dérivée des conditions de vie dans la prison. Face au monde humain dépourvu d'humanité, l'enfant éprouve une image négative de lui-même parce qu'il croit être rejeté et discriminé. A cet effet, il se perçoit comme stigmatisé comme un animal ou comme un criminel. Ceci constitue une barrière à son reclassement social post carcéral. Nous pouvons dire là aussi, que notre objectif a été atteint.

Pour le troisième objectif spécifique qui consistait à *montrer l'image de soi de l'enfant emprisonné par rapport au monde*, nous avons remarqué que l'enfant se représente négativement le monde de la prison mais aussi le monde *extra muros*. C'est alors que l'enfant emprisonné développe une jalousie et une frustration qu'il ne peut transcender, doublée d'une angoisse de se voir un jour face au monde dont il n'espère pas recevoir d'hospitalité. A partir de là, le monde *extra muros* est perçu par l'enfant comme injuste et persécuteur. A cet effet, nous avons conclu que cet objectif a été atteint.

Avec le quatrième objectif spécifique visant à *découvrir les éventuels troubles de la personnalité chez l'enfant emprisonné*, nous avons relevé que l'incarcération, de par son traitement des enfants, occasionne un développement progressif des troubles allant du caractère névrotique au caractère psychotique. Les troubles obsessionnels qui occasionnent des troubles de comportement n'empêchent pas le développement d'une structure psychotique avec le syndrome de dépersonnalisation malgré le refoulement qui est cette tendance du moi à refuser les affects nuisibles à la conscience. L'incarcération fait ainsi, que l'enfant, est contraint de vivre seul sans aucune dépendance, ce qui lui pousse à se replier sur

soi-même sans aucune volonté de communiquer avec l'entourage, posant ainsi l'attitude autistico-mutique. Là également, notre objectif a été atteint.

S'agissant du dernier objectif qui consistait à *dégager les perspectives psychosociales de l'enfant emprisonné*, les résultats font état d'une vague préparation de l'avenir aussi longtemps que l'incarcération reste en cours. Toutefois, l'enfant se projette positivement à se réinsérer dans la vie socio-professionnelle tout en s'appuyant sur une force divine qui est le leitmotiv de sa libération. L'enfant indique qu'après sa mise à la porte du pénitencier, il pourra s'adapter à la vie socio-professionnelle. Ces résultats nous poussent à conclure que cet objectif a été atteint.

En définitive, l'objectif général a été atteint. En effet, toutes nos interrogations ont eu des réponses adéquates.

Au seuil de ce travail exploratoire sur le phénomène de l'emprisonnement des mineurs, nous ne pensons pas avoir été exhaustif et abordé tous les aspects du vécu psychoaffectif d'un enfant emprisonné, c'est pourquoi nous appelons le concours d'autres chercheurs intéressés par ce domaine, à apporter au présent travail, des critiques ou des ajouts constructifs.
Nous sommes, certes, conscient que le champ d'exploration de ce phénomène n'est pas défriché en entièreté, toutefois, ce travail s'inscrivant dans un paradigme scientifique, nous amène à proposer aux chercheurs ultérieurs dans le domaine de l'emprisonnement de centrer leur intérêt soit sur :

- *Le vécu psychoaffectif des parents dont l'enfant est en prison ;*
- *Les relations affectives de l'ex-enfant détenu avec sa fratrie.*

SUGGESTIONS

Nous ne pouvons pas clore ce travail sans émettre des suggestions à l'endroit des intervenants sociaux en général et à qui de droit en particulier, lesquelles suggestions pourraient permettre de promouvoir les réformes judiciaires et carcérales pour, enfin, renforcer la finalité de la prison qui est celle de punir et de guérir. Ainsi, nous suggérons ceci.

Pour les organes chargés de la répression :

- l'arrestation et l'emprisonnement d'un enfant devraient être le dernier recours ;
- la condamnation d'un enfant devrait être le plus rapidement possible pour permettre celui-ci de se projeter dans l'avenir ;
- la décision de mettre l'enfant en prison devrait s'accommoder de l'infraction commise avec le type d'établissement pénitentiaire corrélé. Ceci limiterait le surnombre mais aussi empêcherait la promiscuité de prévenus et de condamnés ;
- l'enfant détenu devrait bénéficier de visites occasionnelles à ses proches au moins deux fois le mois ;
- la concertation de disciplines devrait faire appel à un concours d'experts avant de juger l'inculpé.

Pour les pouvoirs publics :

- la prison devrait avoir non seulement le caractère punitif, mais aussi rééducatif ;
- l'amendement de la prison devrait tenir compte de l'amélioration des conditions matérielles évitant la souffrance morale et nutritionnelle des détenus ;
- la construction d'un centre de rééducation serait une piste pour éviter d'entasser les mineurs auprès des adultes délinquants et/ou criminels ;
- doter les établissements pénitentiaires des professionnels qualifiés et compétents tels que les psychologues, psychiatres, encadreurs sociaux, serait une contribution inégalable pour prévenir les éventuelles récidives.

A la société en général que :

- la visite aux détenus constitue un soutien affectif. Celle-ci préserve le mineur détenu de penser qu'il est rejeté ;
- elle devrait plaider pour cesser les incarcérations arbitraires.
- devrait cesser de discriminer et de stigmatiser les détenus, ceci rendrait l'espoir aux mineurs détenus de se retrouver un jour face au monde hospitalier.

BIBLIOGRAPHIE

I. OUVRAGES

- Agulhon, M., Castan, N., Darmon, J.-J., Duprat, C., Foucault, M., Lebrun, J., Léonard, J., Perrot, M., Valette, J., & Zysberg, A. (Éds). (1980). L'impossible prison. Paris : Seuil.
- Bacqué, M. –F., & Hanus, M. (2005). Le deuil. Paris : Vandôme Impressions.
- Badin, P. (1977). La psychologie de la vie sociale2 : Les aspects psychosociaux de la vie collective. Paris : Centurion.
- Balaam, Y. (1997). Enfants de la rue et de la prison dans une ville africaine. Yaoundé : Presses de l'Université Catholique d'Afrique Centrale.
- Berthier, N. (2009). Les techniques d'enquête en sciences sociales. Paris : Armand Colin.
- Bettelheim, B. (1973). Evadés de la vie. Paris : Fleurus.
- Carbonnier, J. (1995). La famille, l'enfant, le couple. In Droit civil, (Tome2). Paris : P.U.F
- Chabrol, H. (1998). La dépression de l'adolescent. Paris : P.U.F.
- Chappuis, R. (1986). La psychologie des relations humaines. Paris : P.U.F.
- David, M. (1993). Psychiatrie en milieu pénitentiaire. Presses Universitaires de France.
- De Ketele, J. M., & Roegiers, X. (1996). Méthodologie du recueil d'informations. Paris& Bruxelles : De Boeck & Larcier.
- Delefosse, M. - S., Rouan, G., Clot, Y., Georgiou, D., Giami, A., &Pédinielli, J.-L. (2001). Les méthodes qualitatives en psychologie. Paris: Dunod.
- Delville, J., & Mercier, M. (1997). Sexualité, vie affective et déficience mentale. Paris& Bruxelles: De Boeck & Larcier.
- Diène, D. (1998). La chaîne et le lien : Une vision de la traite négrière. Paris : Dunod.
- Dumazedier, J. (1974). Sociologie empirique du loisir. Paris : Seuil.
- Durkheim, E. (1975). Textes : Religion, morale, anomie. (Vol.2). Paris : Minuit.
- Faugeron, C., Chauvenet, A., & Combessie, P. (1996). Approches de la prison. Paris& Bruxelles : De Boeck Université.
- Festinger, L., & Katz, D. (1974). Les méthodes de recherche dans les sciences sociales (Tome 1&2). Paris : P.U.F.
- Filloux, J.-C. (1957). La personnalité. Paris : P.U.F.
- Foucault, M. (1975). Surveiller et punir, naissance de la prison. Paris : Gallimard.

- Georgiou, D, Giami, A., & Pédinielli, J.-L (2001). Les méthodes qualitatives en Psychologie. Paris : Dunod.
- Henriot, J. (1969). Le jeu. Paris : P.U.F.
- Herzog-Evans, M. (1998). La gestion du comportement du détenu. Paris : L'Harmattan.
- Kourilsky, R., Soulairac, A., & Grapin, P. (1965). Adaptation et agressivité. Paris : P.U.F.
- L'Écuyer, R. (1978). Le concept de soi. Paris : P.U.F.
- Lemay, M. (1973). Psychopathologie juvénile : Les désordres de la conduite chez l'enfant adolescent (Tome 1). Paris : Editions Fleurus.
- Mace, G., & Pétry, F. (2000). Guide d'élaboration d'un projet de recherche en sciences sociales. Canada : De Boeck & Larcier.
- Maisonneuve, J. (1966). Les sentiments (8e édition). Paris: P.U.F.
- Marcelli, D., & Braconnier, A. (2004). Adolescence et psychopathologie. Paris : Masson.
- Meyor, C. (2002). L'affectivité en éducation. Canada : Les presses de l'Université Laval.
- Montaron, J.-P. (1977). Les jeunes en prison : On nous enfonce. Paris : Editions du Seuil.
- Moumen-Marcoux, R. (1998). Immigration, prison, sida : D'une anthropologie touchant la jeunesse maghrébine. Paris : L'Harmattan.
- Mucchielli, R. (1970). L'interview de groupe. Connaissance du problème. Paris : Librairies techniques.
- Mucchielli, R. (1979). L'entretien de face à face dans la relation d'aide. Paris : E.S.F.
- Pédron, P. (1995). La prison et les droits de l'homme. Paris : L.G.D.G.
- Porot, A. (1975). Manuel alphabétique de psychiatrie clinique et thérapeutique (5e édition) Paris : P.U.F.
- Quivy, R., & Campenhoudt, L.-V. (1995). Manuel de recherche en sciences sociales. Paris : Dunod.
- Rousseau, J.-J. (2001). Du contrat social. Paris : Flammarion.
- Screvens, R., Bulthe, B., & Renard, A. (1978). La violence dans les prisons. Bruxelles : Etablissement Emile Bruyant.
- Sytchov, Y. (1977). Micromilieu et personnalité. Moscou : Editions du Progrès.
- Thomas, R. (1993). Sociologie du sport. Paris : P.U.F.
- Welzer-Lang, D. (2004). Les hommes aussi changent. Paris : Payot & Rivages.

II. MEMOIRES, COURS, DICTIONNAIRES ET AUTRES PUBLICATIONS

2.1. Mémoires

- Gashaka, J. (2005). Analyse psychosociologique des effets de l'emprisonnement sur la personnalité du détenu. Mémoire de licence non publié, Université du Burundi, FPSE, Bujumbura, Burundi.
- Ndayisaba, H. (1995). La condition pénitentiaire au Burundi et ses effets sur la personnalité féminine : Cas de l'exercice de maternité chez une femme emprisonnée. Mémoire de licence non publié, Université du Burundi, FPSE, Bujumbura, Burundi.
- Ntiyankunze, S. (2006). Etude psychologique des difficultés rencontrées par les mineurs incarcérés. Mémoire de licence non publié, Université du Burundi, FPSE, Bujumbura, Burundi.

2.2. Cours

- Niyongabo, J. (2006). Statistique, Cours inédit, Université du Burundi, FPSE, 1ère Candidature, AA 2005-2006, Bujumbura, Burundi.
- Nisabwe, T. (2009). Séminaire de méthodologie de psychologie sociale, Cours inédit, Université du Burundi, FPSE, AA 2009-2010, Bujumbura, Burundi.
- Nsabimana, L. (2008). Psychologie générale, Cours inédit, Université du Burundi, FPSE, 2e Candidature, AA 2008-2009, Bujumbura, Burundi.
- Sakubu, S. (2009). Psychologie médicale, Cours inédit, Université du Burundi, FPSE, AA 2009-2010, Bujumbura, Burundi.

2.3. Dictionnaires

- Doron, R., & Parot, F. (1991). Dictionnaire de psychologie. Paris: P.U.F.
- Lafon, R. (1991). Vocabulaire de psychopédagogie et psychiatrie de l'enfant, Paris : P.U.F.

- Mucchielli, A. (2004). Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines. Paris : Armand Colin.
- Sillamy, N. (2003). Dictionnaire de psychologie ; Paris : P.U.F.

2.4. Autres publications

- Amnesty international (2002). Burundi : Pauvres, isolés, maltraités : Les mineurs face à la justice (sl)
- Bureau de l'information publique de l'ONUB pour la campagne 2005. (2005). Sommaire pour information sur les violences faites aux femmes et aux mineurs. Bujumbura (sl)
- Décision No 517 du 08/06/1999 portant règlement d'ordre intérieur des Etablissements Pénitentiaires. Bujumbura, Burundi.
- Loi no1/05 du 22 Avril 2004 portant révision du code pénal. Bujumbura, Burundi.
- Ordonnance No 550/782 du 30/06/2004 portant règlement d'ordre intérieur des Etablissements Pénitentiaires. Bujumbura, Burundi.
- Runet, F. (Ed). (1998). Alternatives non violentes : Derrière les barreaux, la violence, 106, Revue trimestrielle (pp 25-32). Paris : Assas éditions.

Internet

http://fr.wikipedia.org/wiki/entretiensemidirectif, 06/06/2011, 19 h 25 min T.U.

ANNEXE

ANNEXE I: GRILLE D'OBSERVATION

1. ASPECT PHYSIQUE:

Apparence physique
Tenue vestimentaire
Hygiène corporelle

2. ASPECT PSYCHOSOCIAL:

Le mineur dans ses relations avec les autres (attachement, rejet, agressivité) :
Les codétenus
Les agents de garde
Les visiteurs

3. ASPECT PSYCHOPATHOLOGIQUE :

Trouble de l'humeur : (indifférence affective, dépression, hyperthymie/ hypothymie).
Perturbation émotionnelle : (accès à la colère, irritabilité).
Aspect du langage : (ouverture, cohérence des idées, tonalité du langage).

ANNEXE II : CONSIGNE POUR LES MINEURS EN KIRUNDI.

Musore/Nkumi, Mwaramutse !

Nitwa Eriya MANIRAMBONA, ndi umunyeshure wo mw'Ishure Kaminuza y'Uburundi mu gisata cigisha ivyerekeye inyifato hamwe n'ubuhinga bwo kurera.
Ndiko ndategura kwandika igikorwa kijanye n'*« Imibereho y'umwana mu gihe apfunzwe»,* kandi nawe kikaba kikwerekeye. Ico gikorwa ninaco kizompa uburenganzira bwo kuronka urupapuro rw'umutsindo rurangiza igice c'ishure Kaminuza.

Ivyo uza kumbwira vyose bizomfasha mu kurangura iki gikorwa, nta bwo bifise intumbero y'ubucamanza canke y'iperereza, ni naco gituma ata zina ndakubaza. Vyongeye, ivyo umbarira bizoguma mw'ibanga.

Mu ntumbero yo kugira ngo sinibagire canke ngo nongereko ku vyo umbarira, ndaza kwifashisha aka kuma gafata amajwi. Mu kwizigira ko uza kunyishura n'umutima mwiza, mbaye ndagushimira.

ANNEXE III : GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES MINEURS EN KIRUNDI

A. AKARANGA KIWE :

Igitsina :

Imyaka :

Aho avuka :

Icaha yagirizwa :

Ikiringo amaze mu munyororo :

B. IKIGANIRO NYEZINA :

1. Ugishika ng'aha mu munyororo, ni ibihe vyiyumviro wagize ku buzima bwo ng'aha ?
2. Ubona gute icaha wagirizwa ugereranije n'igihano c'umunyororo urimwo ?
3. Ni ibiki bikunezereza ng'aha mw'ibohero ?
4. Ni biki bikubabaza ng'aha mu mw'ibohero ?
5. Ni irihe tandukaniro riri hagati yawe n'umwana adapfunzwe ?
6. Abo mupfunganywe bakuze, wewe ubiyumvira gute ?
7. Wibaza ko abo bakuze mupfunganywe bakwiyumvira gute ?
8. Abantu badapfunzwe, wewe ubibazako iki ?
9. Mbega abantu badapfunzwe, wibaza ko boba bakwiyumvira gute ?
10. Wiyumva gute iyo wiyumviriye ko upfunzwe kandi utarashikana imyaka y'abakuze ?
11. Wifatiyeko, wumva ufitiye igihugu akamaro akahe ?
12. Ni iyihe migenderanire ufitaniye n'umuryango wawe, abagenzi mwahorana, canke abo mwahora mubana ?
13. Ivyipfuzo vyawe biza imbere y'ibindi ni ibihe ?
14. Woba utegura gute kazoza kawe?

ANNEXE III : GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES MINEURS EN KIRUNDI

A. AKARANGA KIWE :

Igitsina :

Imyaka :

Aho avuka :

Icaha yagirizwa :

Ikiringo amaze mu munyororo :

B. IKIGANIRO NYEZINA :

1. Ugishika ng'aha mu munyororo, ni ibihe vyiyumviro wagize ku buzima bwo ng'aha ?
2. Ubona gute icaha wagirizwa ugereranije n'igihano c'umunyororo urimwo ?
3. Ni ibiki bikunezereza ng'aha mw'ibohero ?
4. Ni biki bikubabaza ng'aha mu mw'ibohero ?
5. Ni irihe tandukaniro riri hagati yawe n'umwana adapfunzwe ?
6. Abo mupfunganywe bakuze, wewe ubiyumvira gute ?
7. Wibaza ko abo bakuze mupfunganywe bakwiyumvira gute ?
8. Abantu badapfunzwe, wewe ubibazako iki ?
9. Mbega abantu badapfunzwe, wibaza ko boba bakwiyumvira gute ?
10. Wiyumva gute iyo wiyumviriye ko upfunzwe kandi utarashikana imyaka y'abakuze ?
11. Wifatiyeko, wumva ufitiye igihugu akamaro akahe ?
12. Ni iyihe migenderanire ufitaniye n'umuryango wawe, abagenzi mwahorana, canke abo mwahora mubana ?
13. Ivyipfuzo vyawe biza imbere y'ibindi ni ibihe ?
14. Woba utegura gute kazoza kawe?

ANNEXE IV: CONSIGNE POUR LES MINEURS EN FRANÇAIS

Mademoiselle/Monsieur, Bonjour!

Je m'appelle Elie MANIRAMBONA, je suis étudiant à l'Université du Burundi à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation. Je me prépare à effectuer un travail qui te concerne, sur le *« Vécu psychoaffectif d'un mineur emprisonné »*, et qui me permettra d'obtenir un diplôme de fin de 2^{e} cycle d'études universitaires.

Tout ce que tu vas me dire m'aidera à sa réalisation et tes propos ne consisteront nullement en une enquête judiciaire ni policière, c'est pourquoi je ne vais pas te demander de me dire ton nom. Je te garantis, en effet, que tes propos resteront anonymes.

Pour ne pas oublier ce dont tu m'auras parlé ou le déformer, je vais me servir de cet appareil enregistreur. Espérant que tu vas me répondre avec franchise, je t'adresse mes remerciements anticipés.

ANNEXE V : GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES MINEURS EN FRANÇAIS.

A. IDENTIFICATION DU SUJET :

Sexe :

Age :

Origine :

Type d'infraction commise :

Ancienneté d'incarcération :

B. ENTRETIEN PROPREMENT DIT :

1. Quelles ont été tes premières impressions sur la vie en prison dès ton entrée d'ici ?
2. Comment apprécies-tu l'infraction qu'on te reproche par rapport à la peine d'emprisonnement que tu endures ?
3. Qu'est- ce qui te plaît ici en prison ?
4. Qu'est- ce qui t'afflige ici en prison ?
5. En quoi diffères-tu d'un mineur qui est en liberté?
6. Comment apprécies-tu tes codétenus adultes ?
7. Que penses-tu de la façon dont tes codétenus adultes pensent-ils de toi ?
8. Comment te représentes-tu les gens qui ne sont pas emprisonnés?
9. Comment penses-tu que des gens qui ne sont pas emprisonnés se représentent-ils de toi ?
10. Comment te sens-tu quand tu penses que tu es emprisonné en tant que mineur ?
11. Comment te sens-tu utile à la nation ?
12. Quelles relations entretiens-tu avec ta famille, tes anciens amis ou tes anciens voisins ?
13. Quels sont tes souhaits qui priment sur les autres ?
14. Comment prépares-tu ton propre avenir ?

ANNEXE VI : SITUATION DE LA POPULATION CARCERALE DE LA PRISON CENTRALE DE MPIMBA EN 2010

		PRISON CENTRALE DE MPIMBA CAPACITE D'ACCUEIL : 800	
	POPULATION CARCERALE EN 2010		
Janvier	3610	PREVENUS	2661
		CONDAMNES	762
		MINEURS	187
Février	3632	PREVENUS	2678
		CONDAMNES	767
		MINEURS	187
Mars	3623	PREVENUS	2638
		CONDAMNES	807
		MINEURS	178
Avril	3556	PREVENUS	2541
		CONDAMNES	834
		MINEURS	181
Mai	3539	PREVENUS	2441
		CONDAMNES	915
		MINEURS	183
Juin	3403	PREVENUS	2416
		CONDAMNES	808
		MINEURS	179
Juillet	3467	PREVENUS	2465
		CONDAMNES	822
		MINEURS	180
Août	3165	PREVENUS	2238
		CONDAMNES	743
		MINEURS	184
Septembre	3291	PREVENUS	2352
		CONDAMNES	749
		MINEURS	190
Octobre	3304	PREVENUS	2333
		CONDAMNES	781
		MINEURS	190
Novembre	3473	PREVENUS	2480
		CONDAMNES	803
		MINEURS	190
Décembre	3285	PREVENUS	2292
		CONDAMNES	796
		MINEURS	197